



ACTES

DE LA COMMISSION RÉGIONALE

AFRIQUE

DE LA FICEMÉA

Abidjan, Bourse du Travail de Treichville, 26 Août 2015

Yamoussoukro, CAFOP Supérieur, 26 – 30 Août 2015



Commission Afrique : Alexandre Ateba

Tél. : (+237) 6 99 54 17 10 / 6 76 17 77 68

E-mail : cemea.afrique@yahoo.fr / alexandre1ateba@gmail.com

Siège social : Ficeméa - 39 boîte 3, avenue de la Porte de Hal 1060 Bruxelles (Belgique)

Antenne Paris : Ficeméa 24 rue Marc Séguin 75883 Paris cedex 18 (France)

Tél : 00 33 1 53 26 24 61 Adresse mail : sonia.chebbi@cemea.asso.fr



SOMMAIRE

1. Documents d'organisation

Termes de référence de la Rencontre

Programme

2. Déroulement des travaux

Séquence d'ouverture

Exposés des pays sur la thématique

Séances consensuelles

Assemblée Générale de la Zone

Activités postRencontre

3. Annexes

3.1. Allocutions

- **Annexe n°1** : Mot introductif du Président du Comité d'organisation
- **Annexe n°2** : Allocution de bienvenue du Président des CEMEA Côte d'Ivoire
- **Annexe n°3** : Allocution du Coordonnateur de la Zone
- **Annexe n°4** : Mot de la Présidente de la FICEMEA
- **Annexe n°5** : Discours d'ouverture du Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
- **Annexe n°6** : Discours de fin de Séminaire de la Déléguée Permanente de la FICEMEA

3.2. Conférence inaugurale

- **Annexe n°7** : **Exposé** du Professeur Fadiga Kanvaly

4. Communications des pays

- **Annexe n°8** : Algérie
- **Annexe n°9** : Bénin
- **Annexe n°10** : Cameroun
- **Annexe n°11** : Côte d'Ivoire
- **Annexe n°12** : Gabon
- **Annexe n°13** : Niger
- **Annexe n°14** : Sénégal
- **Annexe n°15** : Togo

4.1. Autres documents

- **Annexe n°16** : Listes des participants

1 - DOCUMENTS D'ORGANISATION

TERMES DE REFERENCE

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'élan de redynamisation de la **Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (FICEMEA)** impulsé depuis Namur en Belgique en novembre 2014, la Zone Afrique a pris la résolution de s'y résolument engager par l'organisation régulière et systématique des rencontres de la Zone.

6

Ces rencontres ont pour objectif central de mener des réflexions sur des thématiques devant aboutir à des actions concrètes dans les divers domaines que défend la Fédération. Le processus s'est mis en marche en mars 2014 à Porto Novo au Bénin à l'occasion de la Rencontre de la Zone préparatoire au Séminaire international prévu à Namur en Belgique en novembre 2014 sur les « *Mécanismes et conséquences de la marchandisation de l'éducation. Rôles et responsabilités respectifs des états et des sociétés civiles* ». Les participants à la Rencontre de Porto Novo à savoir le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont débattu sur le thème et ont élaboré une vision commune de la question qui a servi à enrichir le très élaboré travail de Namur. Peut-être faut-il signaler que la Zone Afrique était représentée à Namur par l'Algérie, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Togo et la Tunisie.

La réflexion que la Zone Afrique engage sur la problématique de la gratuité de l'école dans le contexte africain est nécessaire voire même indispensable. Les diverses réalités de l'application de ce contexte en Afrique ne cachent absolument pas la convergence d'une problématique connue de tous les acteurs de la communauté éducative. L'école a été introduite en Afrique, dans tous les pays, presque dans les mêmes conditions idéologiques liées à l'occupation coloniale des puissances occidentales.

Aujourd'hui, plus de cinquante ans après les indépendances, l'école en Afrique est

confrontée à plusieurs défis : la définition claire d'une idéologie basée sur les réalités spécifiques, la forte démographie qui caractérise les sociétés africaines, les fléaux perturbateurs de la croissance économique, la mondialisation qui entraîne, dans une vitesse vertigineuse, l'évolution et le changement des pratiques, etc.

Face aux défis mondiaux, la communauté internationale se regroupe pour des actions collectives. Dans le domaine de l'éducation, des actions d'envergure, sous forme d'une vision universelle de l'éducation pour tous les individus, ont été définies dès Jomtien en Thaïlande en 1990 dans le cadre d'une *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous*. Le Forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar au Sénégal en 2000, a réaffirmé cette vision en exprimant *la détermination collective de la communauté internationale à poursuivre une stratégie ambitieuse afin de répondre en l'espace d'une génération aux besoins éducatifs fondamentaux de chaque individu, enfant, jeune ou adulte et de préserver cet acquis par la suite*.

Ainsi, pour amener la communauté internationale à tenir ses engagements, des réflexions ont été menées et se poursuivent : un Sommet mondial pour les enfants a été organisé en 1990, une Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, une Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993, une Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, une Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité en 1994, une Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, un Sommet mondial pour le développement social en 1995, une Conférence mondiale sur les femmes en 1995, une Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous en 1996, une Conférence internationale sur l'éducation des adultes en 1997, une Conférence internationale sur le travail des enfants en 1997, etc.

Spécifiquement en Afrique, deux assises ont marqué cette émulation : la Conférence de l'Afrique subsaharienne sur l'éducation pour tous, tenue à Johannesburg en Afrique du Sud en décembre 1999 et la Conférence régionale des pays arabes sur l'éducation pour tous au Caire en Égypte en janvier 2000. Afin de réaliser l'objectif de *répondre aux besoins éducatifs de chaque individu*, la plupart des Etats ont adopté la stratégie de rendre gratuit l'enseignement obligatoire. S'il faut soutenir sans réserve cette option, il faudrait aussi mieux appréhender, sans complaisance, la situation problématique de l'application de ce principe dans nos pays.

La Zone Afrique de la **FICEMEA** apporte, par cette réflexion, sa contribution à cet effort collectif de modernisation de nos systèmes éducatifs dans l'esprit de ces propos de Monsieur Thabo Mbeki, alors Président de l'Afrique du Sud, à l'occasion de la *Conférence sur l'éducation pour la renaissance de l'Afrique au XXI^e siècle*, à Johannesburg en Afrique du Sud en décembre 1999 :

Si le siècle prochain doit être celui de l'Afrique, celui du progrès économique et social du peuple africain, marqué par la paix et le développement durables, alors le succès de cette entreprise dépend de la réussite de nos systèmes éducatifs. En effet, aucun pays au monde n'a jamais atteint le développement durable sans un système éducatif efficace, sans un enseignement primaire solide et universel, sans un enseignement supérieur et une recherche efficaces, sans l'égalité des chances en matière d'éducation.

II-OBJECTIFS

1. Objectif général

L'objectif général consistera à créer une synergie dans la réalisation des actions des CEMEA de la Zone Afrique et élaborer une vision concertée du thème.

2. Objectifs spécifiques

Comme objectifs spécifiques le séminaire aura à :

- dégager les spécificités et les points communs qui entourent le thème.
- concevoir des perspectives liées au contexte (rédaction d'un plaidoyer).
- mettre sur pied une instance de coordination de la zone

III-RESULTATS ATTENDUS

- Les spécificités et les points communs de la problématique de la gratuité de l'école en Afrique sont dégagés.
- Des perspectives liées au contexte sont conçues entre autre la rédaction d'un plaidoyer en direction des décideurs).
- Une instance de coordination de la zone Afrique est créée.

IV-METHODOLOGIE

Pour permettre aux séminaristes de s'approprier les contenus du séminaire afin de dégager des résolutions idoines, la méthodologie suivante sera adoptée :

- a. une communication sur le thème du séminaire, en guise d'exposé de cadrage (conférence inaugurale), à l'attention des participants, sera faite par un expert en éducation,
- b. trois ateliers thématiques, seront constitués. Ce sont :

Atelier n°1 : Etat des lieux ou Présentation de la problématique

L'Atelier doit ressortir non seulement l' « Etat des lieux » de l'institution scolaire en Afrique mais surtout la synthèse des spécificités des différents aspects du problème de « gratuité de l'école en Afrique », une vue d'ensemble en fait. C'est la présentation de la problématique. La synthèse devrait nous permettre de répondre à la question centrale de l'Atelier : L'école est-elle gratuite en Afrique ?

Atelier n° 2 : Problématique de la gratuité de l'école en Afrique : vue et position de la Commission

L'Atelier 2 devrait dévoiler la grille de lecture et d'interprétation de la Commission Afrique par rapport au problème. Il s'agirait de répondre à la question suivante : Comment la Commission Afrique perçoit-elle cette question de « gratuité de l'école en Afrique » au vu de la situation et de son impact sur nos sociétés en général et sur nos systèmes éducatifs en particulier ? Quel est notre point de vue ? Notre jugement ? C'est l'analyse du problème par la Commission. Il faudrait que nos pouvoirs publics, la FICEMEA dans son entièreté et toute la communauté internationale perçoivent clairement la position de notre Zone, démembrement d'une Fédération actrice de la Société Civile, sur cette question de « gratuité de l'école en Afrique ». Il s'agit de décrire notre positionnement face à la problématique.

Atelier n° 3 : Propositions et perspectives

Les travaux de cet Atelier sont très importants surtout au niveau de la synthèse issue de la restitution en plénière car c'est là qu'il faudra faire connaître les alternatives, les propositions, les stratégies et les perspectives qui traduisent logiquement la perception du problème par la Commission. Ceci est l'engagement militant des membres de la Zone Afrique. De ces alternatives, propositions, stratégies et perspectives devraient inéluctablement découler des actions et même des activités de la Commission. C'est à la base de ces alternatives, propositions, stratégies et perspectives que nous allons élaborons des plaidoyers, des mémorandums et mener toute action qui puisse interpeler les différents acteurs de nos systèmes éducatifs. Il s'agit de faire des propositions innovantes à l'effet de provoquer une réflexion profonde de tous les membres de la société civile sur la question de gratuité de l'école dans notre Zone.

- c. une séance de restitution des différents travaux



ADMINISTRATION DE LA RENCONTRE

L'administration de la Rencontre était assurée par :

- ▮ Un Coordonnateur_ : Monsieur **Ateba Alexandre**, Coordonnateur de la Zone. Il assure la coordination générale de la Rencontre.
- ▮ Un Rapporteur général : **Kouadio Kouakou Rémy**, CEMEA Côte d'Ivoire. Il dirige le Secrétariat Technique, centralise les rapports des Ateliers et rédige le Rapport général de la Rencontre.
- ▮ Un Trésorier : Monsieur **Ngoran N'dri** : CEMEA-Côte d'Ivoire, Membre du Conseil d'Administration de la FICEMEA. Il reçoit toutes les contributions financières et assure les dépenses ordonnées par le Coordonnateur.
- ▮ Deux (02) Conseillers
 - Monsieur **Mama Sow**, CEMEA-Sénégal, Membre du Conseil d'Administration de la FICEMEA ;
 - Monsieur **Bouroubou Mbadinga**, CEMEA Gabon, Membre du Conseil d'Administration de la FICEMEA.

Ils donnent des avis sur le déroulement de la Rencontre.

Outre le Coordonnateur Alexandre Ateba, la modération des travaux a été assurée par Aminata Ganda du Niger et Bourobou Mbadinga du Gabon pour les plénières de vendredi 28 août 2015 et par Paulin Telleh-Tagan du Togo pour la plénière de samedi 29 août 2015.

PROGRAMME DES TRAVAUX

Lundi 24 et Mardi 25 .08.15

Arrivée et installation des participants

Mercredi 26.08.15

7h 30 – 9h 00 : Accueil et installation des participants dans la Salle des réunions de la Bourse du Travail de Treichville

9h 00 – 10h 00 : Cérémonie d'ouverture

- Mot introductif du Président du Comité d'organisation
- Souhais de bienvenue du Président des CEMEA Côte d'Ivoire
- Allocution du Coordonnateur de la Zone
- Allocution de la Présidente de la FICEMEA
- Discours d'ouverture du Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

10h 00 – 10h 30 : Pause-café

10h 30 – 12h 30 : Exposé inaugural

12h 30 – 14h 30 : Pause-déjeuner

14h 30 : Départ pour Yamoussoukro

18 h 30 : Arrivée à Yamoussoukro et installation des participants au CAFOP Supérieur

20 h 30 : Diner

Jeudi 27.08.15

07h 15 – 08 h 15 : Petit –déjeuner

08h 30 – 10h 30 : - Présentation du séminaire

- Présentations des exposés des pays

10h 30 – 11h 00 : Pause-café

11h 00 – 12h 30 : Suite des présentations des exposés des pays

12h 30 – 14h 00 : Pause déjeuner

14h 00 – 16h 00 : Début des travaux en Ateliers

16h 00 – 16h 30 : Pause déjeuner

16h 30 – 17h 30 : Suite des travaux en Ateliers

17h 30 – 19h 30 : Réunion FICEMEA

19h 30 – 21h 00 : Diner

21h 00..... : Soirée libre

Vendredi 28.08.15

07h 15 – 08h 15 : Petit –déjeuner

08h 30 – 10h 30 : Synthèse des travaux dans les Ateliers

10h 30 – 11h 00 : Pause-café

11h 00 – 12h 30 : Suite de la synthèse des travaux dans les Ateliers

12h 30 – 14h 00 : Pause déjeuner

14h 00 – 16h 00 : Plénière

16h 00 – 16h 30 : Pause-café

16h 30 – 17h 30 : Suite de la plénière

19h 00 – 21h 00 : Diner

Soirée libre

Samedi 29.08.15

07h 15 – 08h 15 : Petit –déjeuner

08h 30 – 10h 30 : Assemblée de la Zone

10h 30 – 11h 00 : Pause-café

11h 00 – 12h 30 : Clôture du séminaire

- Lecture du projet du Rapport synthèse
- Lecture du projet du plaidoyer
- Mot de fin de la Déléguée Permanente de la FICEMEA
- Allocution de clôture du Coordonnateur de Zone

12h 30 – 14h 00 : Pause déjeuner

14h 00 – 18h 30 : Visite touristique à Yamoussoukro

19h 30 – 21h 00 : Diner

Dimanche 30.08.15

06h 30 : Retour sur Abidjan et départ (suivant les plans de vol) des différentes délégations



2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX



SEQUENCE D'OUVERTURE

Deux articulations ont marqué la séquence d'ouverture : les discours de circonstance et l'exposé inaugural sur la thématique.

Discours

Cinq discours ont été prononcés :

- Mot introductif de Monsieur Ngoran N'dri, Président du Comité d'organisation de la Rencontre
- Allocution de bienvenue de Monsieur Alleguy Yvon, Président des CEMEA-Côte d'Ivoire ;
- Allocution de Monsieur Ateba Alexandre, Coordonnateur de la Zone Afrique de la FICEMEA,
- Allocution de Yvette Lecomte, Présidente de la FICEMEA
- Discours d'ouverture de Monsieur Dioman De Lassine, Directeur de la Vie Associative et du Volontariat au Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Représentant du Ministre, Président des assises.

Après le mot introductif du Président du Comité d'organisation des assises, Monsieur Ngoran N'dri et les souhaits de bienvenue du Président des CEMEA de Côte d'Ivoire, Monsieur Yvon Alleguy, le Coordonnateur de la Zone Afrique a tenu à restituer le contexte de la Rencontre en affirmant que celle-ci vient à la suite des assises de Porto Novo au Bénin en mars 2014 et du Séminaire international sur la marchandisation de l'éducation à Namur en Belgique en novembre 2014.

Devant la difficulté de parler d'une école gratuite dans un contexte de dépenses de plus en plus prépondérantes, a dit l'orateur, « il s'agit pour les Associations CEMEA de la Zone Afrique, a-t-il poursuivi, de saisir l'occasion de cette Rencontre pour ressortir un diagnostic de la situation et d'explorer des perspectives pour des systèmes éducatifs pertinents et efficaces ».

Par ailleurs, la Rencontre de Côte d'Ivoire, selon le Coordonnateur de la Zone

Afrique, doit permettre à la Commission Afrique de mettre sur pied une organisation efficace et efficiente et un fonctionnement fiable de la structure dans le respect des règlements de la Fédération.

La Présidente de la FICEMEA, Yvette Lecomte, pour sa part, a inscrit la Rencontre de Côte d'Ivoire dans la logique de la suite de celles de Porto Novo au Bénin en mars 2014 et de Namur en Belgique en novembre 2014 sur la marchandisation de l'éducation. L'éducation est un gage de la liberté de l'homme dans son existence et l'exercice de ses droits, notamment la démocratie.

Face à l'offensive des marchands de l'éducation, « nous nous devons, a recommandé Yvette Lecomte, de participer à la défense de systèmes éducatifs publics, ouverts à tout citoyen, gratuit et conçus dans une perspective publique de développement ». Les résolutions prises au cours de ces assises, devront, selon l'oratrice, servir à tout le réseau de la FICEMEA à travers les commissions régionales et les Associations locales. Il est souhaitable, a conclu Yvette Lecomte, que le système éducatif respecte et aide les hommes et les femmes non pas à survivre mais à envisager l'avenir dignement.

Monsieur Lassine Dioman De, Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Président des assises, a annoncé que les attentes légitimes des CEMEA-Côte d'Ivoire quant à la réorganisation des Centres de vacances seront bientôt comblées car « une large consultation réunira tous les acteurs pour adapter les Centres de vacances aux réalités et exigences d'une éducation dynamique, efficiente et inclusive ». Avant de déclarer l'ouverture officielle du Séminaire, l'orateur a indiqué qu'« au moment où l'on instaure en Côte d'Ivoire la gratuité de l'école, [notre] action est la bienvenue et du thème de [la] rencontre

sortiront des recommandations et stratégies de mise en œuvre de cette gratuité ».

Conférence inaugurale

Le Professeur Fadiga Kanvaly, Membre de l'Académie des Sciences, des Arts et des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines, Consultant en éducation, reconnaît dans son introduction que la notion de gratuité de l'école qui est une condition fondamentale de l'obligation scolaire, est une notion mondialement controversée par ses différentes approches. Les économistes et les politiques notamment, ne partagent pas la même vision de cette notion. En effet, selon l'intervenant, si les premiers soutiennent que l'école n'est jamais gratuite, les seconds pensent plutôt que c'est un slogan de mobilisation sociale. Pourtant, poursuit-il, « la gratuité de l'école est à la fois un idéal social, un processus de mise en œuvre de cet idéal et un résultat ».

Pour l'orateur, la gratuité de l'école a un coût. Un coût qui est supporté soit par l'Etat, soit par les familles, soit par les apprenants eux-mêmes. « Dans le meilleur des cas, elle signifie que les familles et leurs enfants sont dispensés des coûts que l'Etat doit supporter ». La notion de l'école obligatoire, pour lui, se construit également comme un idéal social, un projet social et un processus de mise en œuvre de ce projet.

En ce qui concerne particulièrement la Côte d'Ivoire, la marchandisation de l'éducation et la privatisation de l'enseignement viennent d'un contexte international de libéralisation de l'école observé dès les années 70. Ces phénomènes aboutissent à des situations préoccupantes telles que les inégalités d'accès à l'éducation et le maintien dans le système éducatif au détriment des couches sociales défavorisées.

« Les défis de l'éducation en Côte d'Ivoire, d'après le Professeur Fadiga, se situent à trois niveaux : l'accès, le maintien et la qualité. L'obligation scolaire, selon lui, consistera donc à mobiliser l'ensemble des moyens humains, infrastructurels,

juridiques et pédagogiques nécessaires à l'accessibilité de l'éducation de base à tous les enfants et à l'achèvement du cycle par tous. Ainsi, au lieu de parler de la gratuité de l'école, dira l'orateur, il convient plutôt de parler d'accessibilité de l'école pour toutes les catégories sociales du préscolaire au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire. Ce qui suppose la maîtrise des facteurs de coûts de l'éducation qui sont directs et indirects ».

Ces coûts directs de l'éducation sont les frais d'inscription, de scolarité, de fournitures scolaires, les uniformes, les internats, les cantines scolaires, le transport pendant que les coûts indirects sont l'imposition indirecte et le manque à gagner dû à l'éducation.

Après avoir tracé des scénarii de mise en œuvre de l'école obligatoire en Côte d'Ivoire et tout en rappelant que l'éducation a toujours un coût, qu'il n'existe pas d'école gratuite, le Professeur Fadiga conclut par une interrogation pertinente : la politique de gratuité de l'école peut-elle prospérer dans un contexte de libéralisme économique triomphant et de poussée démographique préoccupante qui accroît régulièrement les demandes sociales dans le domaine de la santé, du logement et de l'éducation ?



Professeur Fadiga Kanvaly

SYNTHESES DES EXPOSES DES PAYS SUR LA THEMATIQUE

Algérie

L'école en Algérie, selon Hebouche Akli, est officiellement gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 06 à 16 ans et ce, depuis l'indépendance le 05 juillet 1962. Cependant, le manque flagrant d'infrastructures ainsi que de moyens matériels et humains (fuite de la majorité des membres du corps enseignant vers la France) a rendu la chose impossible malgré le recours à la hâte des autorités algériennes à la construction d'écoles en préfabriqués et à l'aide des pays amis comme l'Egypte et la Russie.

L'école était exclusivement public jusqu'en 1989 où des écoles privées ont commencé à voir le jour avec l'obligation d'enseigner le programme officiel du ministère de l'éducation nationale. Ces écoles permettent surtout aux couples qui travaillent de faire garder et nourrir leurs enfants pendant les horaires de travail plus que la recherche d'une qualité meilleure d'enseignement.

Aujourd'hui, les textes consacrant l'école comme étant obligatoire et gratuite existent mais sur le terrain, on déduit que la gratuité de l'école n'a pas la même définition pour tous.

Pour ceux qui considèrent que l'école n'est en réalité pas gratuite, ils argumentent par le fait que les parents d'élèves ont la charge des frais scolaires (150 dinars ce qui représente moins de 1% du Salaire National Minimum Garantie) et frais des examens, du trousseau scolaire, des manuels scolaires, de la nourriture, des frais de transport, de la blouse, etc.

Par contre, ceux qui considèrent que la gratuité de l'école est effective en Algérie, mettent en avant l'équité entre Algériens puisque les démunies sont pris en charge d'une façon ou d'une autre par le ministère de la solidarité, par les autorités locales, par le croissant rouge algérien, par des associations caritatives, par les œuvres sociales des entreprises publics, etc.

Ils défendent aussi leur position par le fait que les frais scolaires sont symboliques et à la portée de tous ; que les cantines, quand elles existent, assurent un repas complet pour tous les démunies ; que les écoles sont de plus en plus proches des élèves leur évitant ainsi les frais de déplacement.

Pour la majorité des Algériens, ils trouvent normal de participer à l'éducation de leurs enfants et même lorsqu'on tend bien l'oreille, on ne constate pas de plaintes particulières par rapport à ce sujet si ce n'est des revendications sociales classiques pour une amélioration de leur quotidien ou des revendications politiques le temps d'une campagne électorale.

Bénin

Pour le compte du Bénin, Bruno Gansa du Conseil des Activités Educatives du Bénin (CAEB) part de l'affirmation que l'éducation est un fait social, un instrument capital, précieux et essentiel pour amener les hommes et les femmes de tous âges à se réaliser, à se prendre en charge, à s'épanouir, bref à mener une vie descente. L'éducation est un droit fondamental.

Le Bénin a pris en compte la décision de la gratuité de l'école dans sa constitution du 11 décembre 1990 et dans la loi portant orientation de l'éducation nationale de 2003. Depuis octobre 2006, la décision de rendre gratuits les enseignements maternel et primaire est effective. La constitution en son article 13 stipule que : l'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire... et la loi portant orientation de l'éducation nationale en ses articles 11 et 12, stipule que l'Etat assure de façon progressive la gratuité de l'école primaire pour rendre l'école obligatoire et laïque.

Au Bénin, la gratuité s'étend de l'école maternelle publique à l'école primaire publique. Elle concerne tous les enfants, garçons/filles, des villes et campagnes en âge d'aller à l'école ou déjà inscrits dans les écoles publiques et aux élèves filles des établissements secondaires

publics du premier cycle (6^{ème} en 3^{ème}) et à l'Université.

La gratuité au Bénin couvre en réalité et en priorité les frais d'inscription et/ou de scolarité. Mais à l'école maternelle et primaire, il y a eu des mesures d'accompagnement. En effet, l'Etat béninois a pris en charge les salaires des enseignants dits communautaires précédemment à la charge des parents d'élèves. Les manuels scolaires (français, math) ont été mis à la disposition des écoles mais pour un usage à l'école seulement tout comme d'autres matériels didactiques et pédagogiques (des cahiers d'activités, des ouvrages de géographie, de sciences, des dictionnaires, des kits de géométrie, des planches de sciences etc.) sont aussi mis à disposition. Des salles de classe ont été construites et équipées en mobilier scolaire pour éradiquer les souscriptions de tous genres imposées aux parents d'élèves. Lesdites souscriptions de plus en plus élevées entraînaient beaucoup de renvois des élèves de l'école, un déficit d'apprendre des élèves et par ricochet des déperditions scolaires. Les bénéficiaires directs de la gratuité sont donc les élèves et ceux indirects sont les enseignants et les parents d'élèves.

Toutefois, au Bénin aussi, la gratuité annoncée à grande pompe n'avait pas un contenu clair ni pour les enseignants, ni pour les parents d'élèves. La mise en œuvre de la gratuité au Bénin a connu des avancées indéniables mais des problèmes restent posés.

Il faut noter l'insuffisance d'enseignants qualifiés, de salles de classe, de mobilier scolaire et d'équipements didactiques, le refus des parents d'acheter le minimum de matériel à leurs enfants, ayant compris que la gratuité est intégrale, les conflits entre directeurs d'école et Association des Parents d'Elèves.

L'Etat béninois devrait signer des textes d'application de la constitution et de la loi d'orientation de l'éducation pour préciser le contenu de la gratuité de l'école, définir clairement les charges, les coûts et planifier le niveau de cette gratuité dans le temps ; les parents d'élèves doivent être suffisamment

informés pour jouer pleinement leur rôle ; les collectivités locales doivent être intimement impliquées et les compétences de toutes sortes doivent leur être transférées à temps ; la société civile doit se mobiliser pour une veille permanente.

Cameroun

La situation de gratuité de l'éducation au Cameroun est présentée par Madame Godeberte Ngongo, Présidente Fondatrice des CEMEA-Cameroun. On retiendra que devenu membre d'une communauté internationale reconnaissant que l'éducation est un droit fondamental pour chaque individu et promouvant la gratuité de l'enseignement, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, qui stipulait que : « *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire...* », le Cameroun indépendant s'est engagé dans la réalisation de ces idéaux.

Depuis l'époque de la tutelle, l'école est gratuite au Cameroun tout au moins dans la partie orientale sous tutelle française. En 1963, quelques années après les indépendances, la loi n°63/cor/5 du 03 juillet 1963 portant organisation de l'enseignement primaire élémentaire dispose, en son article 1^{er}, que « *l'enseignement primaire est laïc et gratuit. Il est ouvert à tous sans discrimination de sexe, de confession ou de race* ». Les différentes constitutions du Cameroun ont consacré le caractère obligatoire de l'école.

Dans un contexte national marqué par une démographie croissante, des ravages des pandémies tels que le VIH/Sida et le paludisme, la mal gouvernance, la corruption, la pauvreté galopante, une crise économique aggravée par des mesures draconiennes des institutions internationales dans des années 90, le Chef de l'Etat annonce, dans un discours à la jeunesse le 10 février 2000 que « *à compter de la prochaine rentrée scolaire [septembre 2000], les frais d'écolage seront supprimés dans les écoles*

primaires publiques ». Ces frais sont à 1 500 Fcfa quand ils sont supprimés.

Cette annonce du Chef de l'Etat est reprise dans une circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 24 juillet 2000 portant organisation des modalités pratiques d'approvisionnement des écoles en matériels didactiques et pédagogiques qui reconnaît l'urgence de rendre opérationnelle cette déclaration et de la revêtir d'un caractère juridique. Par la suite, le Président de la République signe le décret n° 2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et attributions des responsables de l'administration scolaire qui dispose en son article 47 que : « *Les élèves des écoles primaires publiques sont exemptés des contributions annuelles exigibles* ». En guise de mesures d'accompagnement à cette décision, les pouvoirs publics décident la budgétisation annuelle d'une somme de 5000 francs CFA pour chaque élève du primaire public sous la forme de « Paquet minimum », composé d'un strict nécessaire pédagogique et didactique, à remettre à chaque école pour lui permettre de démarrer l'année scolaire. On met aussi en place des Caisses d'avance dont les fonds sont destinés au paiement des primes aux enseignants et au personnel d'appoint et un Fonds de Solidarité pour des cas d'urgence dont pourraient être victimes les enseignants.

Les entraves et les dérives que connaissent ces mesures d'accompagnement sur le terrain causent plus d'effets néfastes au système éducatif camerounais que de bénéfiques attendus par la mesure du Chef de l'Etat. Tout d'abord, la pensée populaire, soutenue par les discours de certains acteurs politiques, a transformé les propos du Chef de l'Etat en décision d'une école totalement gratuite ou les parents ne doivent plus rien déboursier pour la scolarisation de leurs enfants. Or, ni dans les propos du Chef de l'Etat, ni dans un texte réglementaire ou législatif n'est évoqué cet idéal. Devant la ruée des élèves vers les écoles primaires publiques à l'annonce de la suppression des frais d'écolage, l'offre d'éducation est restée insuffisante. On

remarque également l'envahissement du terrain scolaire par les Associations des Parents d'Elèves (APE) qui exigent pour chaque élève (!) une contribution obligatoire préalable à l'inscription bien plus élevée que les contributions exigibles supprimées par le Chef de l'Etat. En plus, le décaissement et la gestion du « paquet minimum » et autres frais de fonctionnement des écoles sont noyés dans des circuits de corruption et de mal gouvernance bien montés, etc.

Une situation que décrivent les CEMEA-Cameroun qui réaffirment le rôle central de l'école dans le développement du potentiel humain et des nations et adhèrent sans réserve au principe de l'universalisation du cycle primaire mais reconnaissent que l'investissement pour l'éducation est incontournable. A cet effet, les CEMEA-Cameroun proposent, entre autres, l'élaboration d'un cadre réglementaire précis du principe de gratuité de l'école au Cameroun, une législation spécifique et adéquate relative aux APE, une sensibilisation et une formation des acteurs de la communauté éducative sur le rôle incontournable de chacun, un contrôle permanent de la gestion des ressources liées au fonctionnement des écoles.

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, dira Ngoran N'dri, l'école est gratuite mais elle coûte chère. Le principe de gratuité en Côte d'Ivoire s'entend de ce que l'enseignement public exige que les activités d'enseignement qui se déroulent dans les établissements scolaires publics ne soient pas à la charge des parents d'élèves. Le principe concerne l'ensemble de la prestation d'enseignement et les fournitures de matériel collectif (craie, tableau, brosse à tableau, règles, compas, etc...) nécessaires à cet enseignement.

Les frais exigés dans des écoles ivoiriennes sont les frais d'inscription, les frais de scolarité, les Livrets scolaires, les tenues de sport et les fournitures scolaires.

Face à cette situation, il convient de prendre des textes réglementaires (décrets, arrêté, note de

service) pour fixer les conditions d'accès à l'école publique.

Gabon

Les dispositions constitutionnelles du Gabon reconnaissent que l'enseignement et la formation sont obligatoires. Le droit à l'égal accès et à l'éducation, à l'instruction, à la culture et à la formation est garanti à tous, sans discrimination relative à la croyance, à la race, au sexe, à l'appartenance, de l'apprenant ainsi que de toutes autres distinctions sociales. La loi no 16/66 de l'orientation générale de l'éducation et de la formation et de la recherche réaffirme que l'enseignement et la formation sont régis par le principe de la gratuité dans les limites des possibilités de l'Etat.

Malgré ces dispositions réglementaires, la gratuité de l'école au Gabon est utopique même si certains politiciens soutiennent le contraire. L'assurance, les frais d'inscription, les frais médicaux sont pris en charge par l'état dans les écoles publiques pendant que les parents supportent les fournitures scolaires et le transport.

Pour les CEMEA Gabon, il est urgent d'engager des actions pour l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire aux élèves du primaire, le redéploiement de cette allocation au pré-primaire, la réouverture des internats dans les lycées et collège, l'augmentation du budget d'investissement et de fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale, les subventions.

La situation du Gabon a été présentée par Bourobou Mbadanga des CEMEA-Gabon

Niger

Aminata Ganda, Présidente de l'Organisation pour la Promotion de la Petite Enfance, ONPPE, dit qu'au Niger, la question de gratuité de l'éducation concerne l'accès et le maintien à l'école des groupes vulnérables : enfants du milieu rural, enfants nomades, filles, enfants en situation de handicap etc.

Dans le préscolaire qui reste un phénomène essentiellement urbain, la gratuité n'est pas encore effective. Au cycle de base 1, la politique

visant à assurer la gratuité de l'éducation a connu une avancée significative. Le financement du sous-secteur est à la charge quasi exclusive de l'Etat. Cependant, les engagements souscrits par l'Etat en matière de gratuité de l'éducation de base ne sont pas entièrement respectés en particulier dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement de cycle de base 2 (collèges).

La question de gratuité de l'école au Niger se pose dans un contexte national marqué par une insuffisance des ressources publiques qui entraîne le sous-financement du secteur de l'éducation au regard des besoins et des coûts de scolarisation très élevés à tous les niveaux. En 2008 par exemple le coût unitaire d'un élève dans le préscolaire était estimé à 80 000 Fcfa, un coût largement supérieur à la moyenne observée dans les pays de la région. Cette situation vient de la masse salariale des éducateurs fonctionnaires (70% de l'effectif). Dans le cycle de base 1 (primaire) ces dépenses du personnel ont été réduites suite au le recrutement massif de contractuels de l'éducation. Dans le cycle de base 2 public, le coût unitaire par élève est de 60% plus élevé que la moyenne observée dans la région. On y observe une forte pression du coût salarial du personnel non enseignant (surveillants, bibliothécaires, censeurs etc.) sur les ressources allouées au sous-secteur. En 2008, il représente 44% de la masse salariale.

L'ONPPE du Niger recommande l'amélioration de l'allocation et la gestion des ressources, de l'offre de l'éducation et la stimulation de la demande d'éducation.

Sénégal

Le contexte du Sénégal est présenté par Mame Ousmane Diene des CEMEA Sénégal. La constitution de la République du Sénégal trace le cadrage juridique de l'éducation au Sénégal. Elle garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs dont le droit à l'éducation. L'Etat et les collectivités publiques créent les conditions

préalables et les institutions publiques qui garantissent l'éducation des enfants. L'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques sont du devoir et de la charge de l'Etat. Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école.

Ces dispositions constitutionnelles sont reprises par celles de la loi d'orientation de l'Education nationale du 16 février 1991 qui prévoit, entre autres, que l'éducation nationale garantit aux citoyens la réalité du droit à l'éducation par la mise en place d'un système de formation. La scolarité est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 ans à 16 ans. L'Etat a l'obligation de maintenir, au sein du système scolaire, les enfants âgés de 6 à 16 ans.

L'Etat, incapable de satisfaire la demande de scolarisation, a encouragé le développement de l'enseignement privé. Après la crise de 1988, l'Etat a supprimé les internats et encouragé la multiplication des écoles privées qui se sont développées et ont gagné des revenus substantiels leur permettant de changer de statut. Pendant ce temps, l'Etat semble de plus en plus abandonner son rôle de régulateur, ouvrant ainsi la porte à un certain nombre de dérives.

Le concept de gratuité de l'école apparaît alors comme un moyen de lutte contre cette marchandisation galopante de l'éducation. Certes l'école a un coût. Cependant, ce coût doit être supporté par l'Etat, d'où la gratuité pour les familles. Pour les bénéficiaires, la gratuité signifie la prise en charge de tous les frais par l'Etat. Pour l'Etat, il s'agit plutôt de la prise en charge des coûts directs au niveau de l'école publique. Au Sénégal, les pouvoirs publics prennent en charge, au niveau de l'école publique, la construction et la maintenance des locaux, les salaires des enseignants, une partie des manuels et des fournitures scolaires ainsi que certains frais liés au fonctionnement et aux uniformes. Les familles, quant à elles, prennent en charge une partie des manuels et des fournitures scolaires, en plus des frais liés au transport, à l'habillement, à l'inscription et à la restauration.

La gratuité de l'école au Sénégal connaît beaucoup d'obstacles, elle est freinée par les coûts unitaires de plus en plus élevés à tous les niveaux d'enseignement, les revendications salariales répétitives, la baisse de la qualité dans les écoles publiques et l'option de certains parents en faveur du privé, l'insuffisance de maintenance des locaux et la faible durée de vie des manuels et équipements scolaires, la pauvreté, la démographie galopante et le faible taux de croissance de l'économie.

En perspective, il serait indispensable de mobiliser tous les acteurs de l'éducation en faveur de la gratuité de l'école par les actions de sensibilisation de l'opinion publique, l'augmentation du budget de fonctionnement des écoles, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plaidoyer multisectoriel et multi acteur pour la gratuité de l'école ; encourager la volonté exprimée de l'Etat de réviser les textes organisant le privé.

Togo

Selon Paulin Tellah-Tegan des CEMEA-Togo, l'école togolaise actuelle, depuis la première ouverte à Petit-Popo (actuelle ville d'Aného) vers 1842, continue à chercher sa voie. Elle reste tiraillée entre l'éducation traditionnelle proprement africaine et l'école formelle héritée de la colonisation.

En 1960, le Togo se situe parmi les pays les plus scolarisés d'Afrique francophone. Les années qui suivent l'accession à l'indépendance enregistrent un développement rapide du système scolaire qui permet au Togo de s'engager vers la scolarisation primaire universelle. Cependant, cette progression est brutalement remise en cause au début des années 1980, conséquence de la dévaluation du franc Cfa et des différents plans d'ajustement structurel.

A l'ouverture de la première école de conception européenne au Togo jusqu'à l'indépendance en 1960, le processus de scolarisation de la population du Togo était pratiquement gratuit. On offrait les manuels, les

fournitures et les tenues scolaires. Des prix d'encouragement et des bourses d'études étaient offerts pour encourager la culture de l'excellence.

Après les indépendances, le Togo va prendre en charge son système éducatif. Cette réappropriation du système éducatif togolais par le Togo sera matérialisé par la Réforme de l'enseignement de 1975 qui demeure jusqu'aujourd'hui le cadre général qui organise et structure l'école togolaise en définissant ses finalités, ses méthodes, ses moyens, son organisation. La Constitution de 1992 dispose à cet effet que « l'Etat reconnaît le droit à l'éducation des enfants et crée les conditions favorables à cette fin. L'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de quinze ans. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public ».

Le Gouvernement togolais a décidé de la gratuité de l'école dès la rentrée scolaire d'octobre 2008 en faisant prendre en charge par l'Etat, les frais d'écolage de tous les élèves des écoles préscolaires et primaires publiques, l'achat des table-bancs et autres mobiliers, le matériel didactique, l'ouverture des cantines scolaires dans certaines écoles, etc. Un décret a été signé à cet effet au cours d'un Conseil des ministres tenu le 05 mars 2008. A cette occasion, le Gouvernement togolais précise qu'« il est du devoir de l'Etat de créer les conditions favorables à cette fin » en confiant à l'UNICEF une étude qui permettrait de définir les stratégies de mise en œuvre, les perspectives, les actions de l'introduction de cette gratuité et les enjeux futurs du système éducatif.

Cependant, les instants de joie légitime provoquée par cette décision seront de courte durée. C'est la désillusion et l'inquiétude des parents et des enseignants qui s'installent. Le nombre impressionnant d'élèves dans des écoles primaires inquiète sur le rendement attendu. La gratuité est confrontée à l'insuffisance ou même le manque d'infrastructures scolaires, de matériels didactiques, d'enseignants ; les conditions de vie et de travail misérables des enseignants qui ne

cessent de revendiquer, sans toutefois avoir gain de cause ; la plupart des salles de classes sont en argile recouvertes de paille, et il n'existe ni électricité, ni eau ; les conditions climatiques défavorables (sécheresse) qui appauvrissent les terres ne permettant pas aux paysans de financer la scolarité de leurs enfants.

Face à cette situation déplorable, les CEMEA-Togo :

- recommandent que les autorités gouvernementales fassent preuve de volonté réelle et s'impliquent directement par la mise à disposition et la décentralisation des ressources financières adéquates auprès des acteurs de l'éducation;
- invitent les autorités à organiser dans les plus brefs délais une assise nationale (les états généraux de l'éducation) réunissant tous les acteurs du secteur ;
- suggèrent une réflexion profonde sur la réforme du système éducatif au Togo ;
- proposent au Gouvernement d'associer désormais à la prise de décisions les représentants des élèves, des étudiants, des enseignants et professeurs, des parents d'élèves et même des syndicats ;
- demandent au gouvernement de prendre en compte de manière précise et transparente les recommandations qui lui seront soumises ;
- appellent tous les défenseurs du droit à l'éducation à rallier cette dynamique.

Séances consensuelles

Les travaux en Ateliers et les restitutions en plénière ont été l'occasion d'élaboration des vues consensuelles sur la problématique.

Pour ce qui est de l'analyse du contexte

Il ressort que le principe de gratuité de l'école est présent dans les législations des Etats (Bénin, constitution de 1990 et loi d'orientation de 2003 ; Cameroun, loi de 1963, constitution de 1996, loi d'orientation de 1998 ; Gabon, loi n° 16/66 ; Sénégal, loi d'orientation de 1991 ;

Togo, constitution de 1992, décret de 2008 ; etc.). Cette législation puise elle-même sa légitimité juridique dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Toutefois, cette réglementation déjà incomplète devrait être davantage précise et claire par la signature des textes d'application. Derrière ce cadrage juridique, apparaît le discours de l'homme politique qui annonce le principe au peuple.

Si l'envergure de la gratuité de l'école varie selon les pays, il faut reconnaître qu'elle vise dans presque tous les Etats l'enseignement primaire public (Bénin, maternelle et primaire publics, filles des écoles publiques ou inscrites dans des établissements secondaires publics du 1^{er} cycle et à l'université ; Cameroun, primaire public ; Niger, Cycle base 1, Sénégal, enfants de 6 à 16 ans, Togo, enfants jusqu' 15 ans).

La plupart des Etats ont pris en charge les frais d'inscription (Cameroun) et de scolarité (Bénin, Gabon, Sénégal) ainsi que les fournitures scolaires (Bénin). Le constat général est que la mise en application de la décision de gratuité a rencontré plus d'entraves et connu plus de dérives que d'avantages aux communautés et aux systèmes scolaires.

Sur le positionnement

Les mesures d'accompagnement qui ont suivi la mise en place des décisions de gratuité dans des Etats (fourniture aux écoles du matériel pédagogique et didactique, aux enfants des manuels scolaires, prise financière en charge des élèves par l'Etat, etc.) n'ont pas connu dans l'ensemble des applications aisées. Une situation que décrit le réseau CEMEA Afrique qui :

- dénonce les entraves, les obstacles et les dérives qui sont imposés à l'application de l'idéal de gratuité de l'école ;
- réaffirme le rôle central de l'école dans le développement du potentiel humain et des nations ;
 - adhère sans réserve au principe de l'universalisation du cycle primaire ;

- reconnaît néanmoins que l'investissement pour l'éducation est incontournable ;
- interpelle les Gouvernements à jouer pleinement et sans faiblesse leur rôle de concepteur, de régulateur, de contrôle et de suivi des mesures politiques et des orientations politiques en matière d'éducation ;
- engage tous les acteurs de la communauté éducative (nationale et internationale) à plus de conscience et de responsabilité dans des options de réalisation de l'idéal de gratuité d'école.

En ce qui concerne les perspectives

Les CEMEA Zone Afrique envisagent des actions de sensibilisation, de plaidoyer, d'éducation et de formation des acteurs de la communauté éducative sur le rôle de chacun. Des actions qui pourront être menées par des Associations nationales ou par la Commission.

Assemblée générale de la Zone

La Zone Afrique a saisi l'occasion de la Rencontre de Côte d'Ivoire pour tenir une Assemblée générale avec tous les membres présents en marge de la réflexion sur la thématique. Présidés par le Coordonnateur, Alexandre Ateba, les débats sur cette articulation ont tourné autour de deux points principaux : l'organisation structurelle de la Commission Afrique et son plan de fonctionnement.

Organisation structurelle de la Commission

Les participants ont conclu, après des débats nourris, que la Commission Afrique des CEMEA va s'organiser autour de trois (03) structures à l'effet de soutenir l'action du Coordonnateur. Ces structures sont les suivantes :

- **L'Assemblée Générale de la Zone** qui comprend toutes les Associations nationales membres de la FICEMEA appartenant à la Zone Afrique ;

- Le **Comité Directeur** constitué de dix-sept membres dont quatre (04) membres de droit qui sont les représentants de la Zone au Conseil d'Administration de la Fédération et treize (13) membres désignés à raison d'un représentant par pays. Il faut souligner que ce nombre est appelé à évoluer si un pays africain est enregistré comme nouveau membre de la Fédération. Par ailleurs, les pays qui disposent de plusieurs Associations nationales affiliées à la Fédération (cas par excellence de l'Algérie), vont désigner un seul représentant au Comité Directeur de la Zone. Les membres du Comité Directeur sont des représentants des pays et non des Associations nationales. Le Comité dispose d'une Commission financière chargée de la recherche et de la mobilisation des fonds. Le Comité Directeur définit les actions de la Commission.

- Le **Comité Exécutif** est composé de cinq (05) membres dont les quatre membres de la Zone faisant partie du Conseil d'Administration de la Fédération (Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Sénégal) et un représentant de l'Afrique du Nord (le Maghreb). Le Comité Exécutif veille à la réalisation des actions par le Coordonnateur.

Plan de fonctionnement de la Commission

Un règlement intérieur de la Commission sera élaboré pour déterminer les modalités de fonctionnement des structures ci-dessus. Cependant, en ce qui concerne la recherche et la mobilisation des ressources financières, quatre (04) schémas ont été tracés :

- La Commission doit rechercher des fonds auprès des organismes et partenaires à la base des projets collectifs de la Zone ou de ceux élaborés par les Associations nationales parrainés par la Commission ;
- Une contribution équivalant à 10 000 (dix mille) Francs Cfa (environ 16 €) par Association nationale a été instituée. Ces fonds seront mis à la disposition du Coordonnateur pour répondre aux besoins urgents de fonctionnement de la coordination. Cette contribution est versée chaque année par chaque Association

membre de la Fi appartenant à la Zone Afrique. Séance tenante, le Bénin, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo se sont acquittés de cette exigence pour le compte cette année 2015 (soit 50 000 Fcfa).

- Comme à Porto Novo en mars 2014, les membres de la Commission demandent un reversement d'une quote part de leurs contributions annuelles versées à la Fédération au profit de la Commission pour soutenir la Commission dans son action. Compte tenu de l'implication de la Fédération dans la réalisation de ce schéma, il a été recommandé aux membres du Conseil d'Administration de la Zone Afrique de porter cette doléance à l'attention du prochain Conseil d'Administration.
- Enfin, la Commission accepte tout don de la part des bienfaiteurs.

Il convient de souligner que tous ces schémas devront se réaliser dans le respect total et strict des Statuts et Règlement Intérieur de la Fédération.

Pour terminer cette séquence de l'Assemblée générale, les participants ont désigné à l'unanimité l'Algérie comme prochain pays qui accueille la Zone en 2016. Acte a été donné à l'Association Nationale Scientifique de Jeunes « Découverte de la Nature » représentée par Hebouche M'hand Akli et Bouzennoun Ferhat de prendre tout contact et toutes dispositions nécessaires pour la réalisation de ce Projet.

Activités post Rencontre

Une délégation composée de :

Sonia Chebbi, Déléguée Permanente de la FICEMEA ;

Isabelle Palanchon, Responsable du Pôle Europe et International ;

Alexandre Ateba, Coordonnateur de la Zone Afrique ;

Yvon Alléguy, Président des CEMEA-Côte d'Ivoire ;

Roger Zaouri, Secrétaire Général des CEMEA-Côte d'Ivoire ;

Mariatou Guiehoa, Trésorière CEMEA-Côte d'Ivoire, et ;

Ngoran N'dri, Responsable de la Formation des CEMEA-Côte d'Ivoire,

a rencontré, du 31 août au 01 septembre 2015, une série de responsables d'Institutions Internationales basées à Abidjan et diverses personnalités ivoiriennes à savoir :

Personnalités ivoiriennes

Monsieur Dioman De Lassine, Directeur de la Vie associative au Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Président de la Rencontre ;

Monsieur Mea Kouadio, Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges au Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique ;

Docteur Gala Bi Tizie Emmanuel, Directeur des Loisirs au Ministère des Sports et des Loisirs ;

Messieurs Jean Baptiste Behi et Franck A. Zagbayou, Journalistes, respectivement Rédacteur en Chef et Secrétaire Général du Quotidien national de la République de Côte d'Ivoire « Fraternité Matin »

Responsables des Institutions Internationales

Monsieur Aby Mze-Boina, Directeur du Bureau National UNICEF ;

Madame Dago Marie Chantal, Chargée des Programmes à l'ONG Save the Children



Ces audiences ont consisté à apporter une meilleure connaissance de la Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, FICEMEA, de la Commission Afrique de la FICEMEA et des CEMEA-Côte d'Ivoire pour une collaboration étroite et fructueuse dans la réalisation des objectifs du mouvement.



3. ANNEXES

THEMATI QUE	ALTERNATI VES	STRATEGIS	PERSPECTIVES	
			CT	LT
Droit				
Resources				
Résultats attendus				
Démographie				

Ob
Rt
str
Q

3.1. ALLOCUTIONS

Annexe 1

Mot introductif du Président du Comité d'organisation, Monsieur Ngoran N'dri, Responsable de la formation au sein des CEMEA-CI



Dès le plus jeune âge, les conditions d'éveil et d'apprentissage sont déterminantes pour le reste de la vie. L'enjeu de la petite enfance est de taille. Ce rôle de premier plan, incombe par essence, aux géniteurs et donc aux familles. Ensuite, c'est à l'école que se joue l'avenir de nos enfants ; parce que l'école est, par nature, le lieu d'apprentissage, là où on forme les citoyens disposant de compétences utiles à eux-mêmes et à la société. C'est grâce à l'éducation que les enfants et les adolescents traceront leurs parcours de vie et que nous créerons les conditions de réussite de la société demain.

L'enjeu de l'éducation est tel que les gouvernements ont reconnu qu'elle est un droit fondamental et pris, à travers des instruments juridiques tels que la déclaration universelle des droits de l'homme et leurs constitutions, l'engagement de garantir son bénéfice à tous leurs citoyens.

Ainsi, perçue en Afrique et dans le monde entier comme le moyen par excellence de valorisation des ressources humaines, l'école a été et demeure le lieu de tous les espoirs et continue

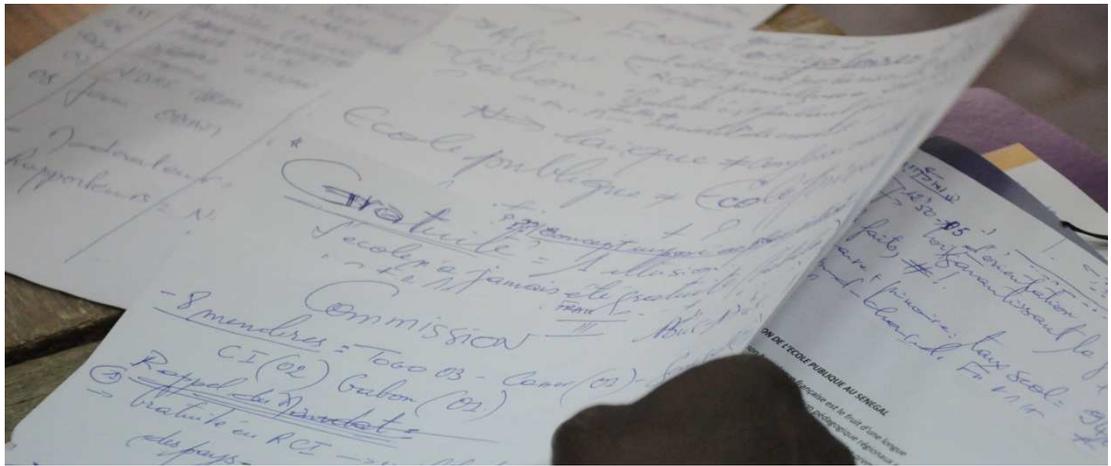
de mobiliser, en conséquence, beaucoup d'énergie et de ressources.

Mais ce rôle d'ascenseur social, reconnaissons-le, est aujourd'hui menacé par le manque de soutien aux ménages et le désagrément des pouvoirs publics qui, sous l'influence et la pression d'un nouvel ordre mondial, dominé par le libéralisme financier, ont fait le lit de la privatisation des services publics plaçant l'éducation entre marchandisation et formation citoyenne. Notre Fédération s'est emparée de ce sujet en le questionnant sous divers angles à Namur en Belgique, en novembre 2014.

Dans la synthèse issue des travaux, la FICEMEA a recommandé, aux pages 15 et 23 des actes, dans ses positionnements, « de lutter contre le désengagement de l'Etat et pour la gratuité de l'école à travers les services publics », par l'organisation de conférences et des débats autour de la marchandisation et par l'élaboration de plaidoyers en direction des décideurs.

C'est pour effectuer notre part de travail, dans la réalisation de ce projet, que mon équipe et moi, avons eu grand plaisir à vous envoyer ces mails chargés de toutes les informations qui vous ont permis d'être ici, ce matin, en terre d'éburnie, en vue de mener les réflexions que cela nécessite.

Merci.



Annexe 1

Mot de bienvenue du Président des CEMEA-CI, Monsieur Alleguy Yvon

**SEMINAIRE INTERNATIONAL
DE LA FI-CEMEA
DU 23 AU 30 AOUT 2015
AU CAFOP SUPERIEUR
DE YAMOISSOUKRO
COTE D'IVOIRE**

31

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DES CEMEA-CI
Mr ALLEGUY YVON A L'OCCASION DU SEMINAIRE
INTERNATIONAL DE LA FI-CEMEA**

32

- Monsieur le Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et d'Emploi des Jeunes.
- Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique.
- Madame le Présidente Mondiale des CEMEA, Mme Yvette LECOMTE
- Madame la Secrétaire Générale des CEMEA de la zone Europe, Mme Isabelle PALANCHON,
- Monsieur le Secrétaire Général des CEMEA de la zone Afrique, Mr Alexandre ATTEBA,
- Madame la Déléguée Permanente de la FI-CEMEA, Mme Sonia CHEBBI,
- Monsieur le Secrétaire Général de l'UGTCI, Mr Joseph EBAGNINRIN,
- Monsieur le Conférencier Professeur Kanvaly FADIGA,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations CEMEA hôtes,
- Mesdames et Messieurs les Membres des différentes Délégations des CEMEA,
- Mesdames et Messieurs, chers Séminaristes,
- Honorables Invités en vos rangs, grades et qualités,
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais emboîter le pas à mes prédécesseurs le Président du Comité d'Organisation et le Président Fondateur pour vous souhaiter à mon tour le traditionnel Akwaba, expression bien adaptée à ce pays très hospitalier et terre de rencontres par excellence.

Je voudrais surtout m'incliner devant la Présidente Mondiale de la FI-CEMEA Mme Yvette LECOMTE pour lui exprimer tous mon respect et celui des membres des CEMEA d'Afrique pour l'honneur qu'elle fait à la zone Afrique par sa présence en Côte d'Ivoire. Cela va marquer à jamais l'histoire des CEMEA en Côte d'Ivoire et en Afrique. Merci très appuyé à vous Madame la Présidente.

Je voudrais également remercier Mme Sonia CHEBBI la Déléguée Permanente de la FI-CEMEA et Mr Alexandre ATTEBA le Secrétaire Général des CEMEA de la zone Afrique tous les deux pour leur présence à

ces assises, mais surtout pour leur appui à l'organisation de ce séminaire à travers les contacts fréquents que nous avons eu avec eux.
Mme Sonia CHEBBI et Mr Alexandre ATTEBA soyez vivement remerciés.

Nous n'oublions pas Mme Isabelle PALANCHON la Secrétaire Générale des CEMEA de la zone Europe.
La tenue de ces assises ne se ferait aisément n'eut été l'implication personnelle et l'appui inconditionnel de Mr Joseph EBAGNINRIN le Secrétaire Général de l'UGTCI.

Mme la Présidente cet homme nous a ouvert grandement les portes de son institution chaque fois que nous en exprimons le besoin. Au nom de toutes les associations CEMEA, je voudrais que nous lui exprimions notre reconnaissance.

L'un de nos bienfaiteurs et non des moindres Mr Hamadou KAMAGATE le Directeur du CAFOP Supérieur de Yamoussoukro notre hôte. Il a pris cause et effet pour nous sinon cet établissement nous serait échappé pour la tenue de ce séminaire. Qu'il en soit vivement remercié.

La présence du Professeur FADIGA, Professeur émérite de Sociologie qui a accepté de nous accompagner dans notre marche malgré son calendrier très chargé nous réjouit. Quelle humilité ? Mais également professeur votre présence à nos côtés nous rassure à plus d'un titre de votre adhésion à notre vision, connaissant votre rigueur dans la gestion de toute création de l'esprit. Vous dire merci ne nous satisferait pas mais toute notre gratitude.

Merci à vous tous qui avez fait l'effort de venir honorer les CEMEA de Côte d'Ivoire à l'occasion de ce séminaire, et que Dieu vous bénisse.
Ce séminaire, je le pense va donner un sang nouveau aux CEMEA-CI qui cherche leurs marques. En effet, tout comme le genre humain notre association a connu des moments de perturbation dus d'une part à un manque d'organisation interne, parce que nous les pionniers n'avons pas su assurer la relève, et d'autre part la profonde crise politico-militaire en a ajouté au sommeil profond de notre mouvement en Côte d'Ivoire.

Mais la flamme des CEMEA brulant toujours dans notre esprit, nous a conduit à une prise de conscience. Cela a occasionné plusieurs rencontres et discussions pour remettre sur pied l'association. Cependant, reconnaissons

qu'elle vient de loin cela grâce d'une part au dynamisme de certains membres de la seconde génération telle que Mr N'GORAN N'Dri ici présent que je demande de féliciter solennellement, et d'autre part grâce à la

vigilance éclairée et au soutien très appréciable du Ministère de tutelle représenté ici par Mr DIOMANDE Laciné. Cela demande ovation en guise de reconnaissance.

La relève ne sera véritablement assurée que lorsque la FI-CEMEA s'engagera à soutenir les efforts de ceux là mêmes qui essaient de remettre les CEMEA-CI en scelle. Dans tous les cas, Mme la Présidente Mondiale et les différentes délégations vous pouvez compter sur le dynamisme de nos jeunes membres qui, j'en suis sûr vous surprendrons dans années à venir car, ils sont prêts à relever le défi.

Pour l'heure retenons que le séminaire qui nous réunit et qui a pour thème : « La problématique de la gratuité de l'école en Afrique », cadrant avec la vision de la FI-CEMEA permettra à mon sens de corriger les réformes de l'école qui sont entreprises dans nos pays africains. En effet, les réformes bien que souhaitées par les populations sont souvent faites sans leur avis.

C'est pourquoi nous pensons que cette rencontre est une nécessité, car elle permettra d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice commun en vue de la meilleure transformation de l'école.

Par ailleurs, pour l'avenir nous prenons l'engagement devant tous, d'engager véritablement les CEMEA-CI dans :

- Des projets d'innovations dans et autour de l'école,
- Les politiques de l'enfance, de la jeunesse et des loisirs,
- La formation professionnelle au service du champ social

et cela dans la logique des CEMEA.

Au nom des CEMEA de Côte d'Ivoire, je voudrais m'appuyer sur la Présidente de la FI-CEMEA, pour remercier le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, représenté par Mr DIOMANDE Laciné pour sa sollicitude et sa disponibilité à notre égard. N'est-ce pas qu'il a rehaussé de sa présence la qualité de notre rencontre.

Au nombre des personnes qui ont retenu notre attention figure une des notre Mme COULIBALY Mariatou Epse GUIEHOUA. Ses conseils avisés et

son soutien particulier nous ont beaucoup apporté dans l'organisation de ce séminaire.

Je ne me laisserai pas de dire merci à Mr MEA Kouadio Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges, non seulement pour sa présence mais pour l'aide qu'il nous a apportée sur le plan infrastructurel. Encore une fois merci Mr le Directeur.

Je ne terminerai pas mon propos sans m'attarder sur une personne, celle là même qui au cours d'un séjour en France a rencontré les CEMEA dans les années 1960. En tant qu'Enseignant et formateur il ne s'est pas fait prié.

Il va introduire les CEMEA en Côte d'Ivoire. C'est grâce à cet homme que le mouvement va atteindre ses notes de noblesse en Côte d'Ivoire. Bien qu'à la retraite il y a une trentaine d'années cet Inspecteur de l'Enseignement Primaire est encore avec nous et nous soutien dans nos différentes activités. Cet homme c'est Mr KOUAME Koffi Lazare pour qui je demande la reconnaissance de chacun.

Jè souhaite à tous et à chacun un bon séjour en terre Ivoirienne et très bon séminaire.

Puisse Dieu veiller sur la rencontre.

Je vous remercie pour votre aimable attention.



Annexe 3

Allocution du Coordonnateur de la Zone Afrique, Monsieur Alexandre Ateba



Monsieur le Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes,

Monsieur le Président des CEMEA de la Côte d'Ivoire,

Madame la Présidente de la Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, FICEMEA,

Madame la Déléguée Permanente de la FICEMEA,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs les Participantés et les Participants à la Rencontre de la Zone Afrique des CEMEA,

C'est avec un grand plaisir et beaucoup de joie que je prends la parole aujourd'hui dans cette splendide salle de la Bourse du Travail de Treichville, à l'occasion de l'ouverture officielle et solennelle des assises de la Rencontre de la Zone Afrique des Associations CEMEA.

Je voudrais, avant de développer mon propos, m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'exprimer toute ma profonde gratitude au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour l'honneur qu'il a fait à la Commission Afrique de répondre favorablement à sa sollicitation de tenir cette Rencontre ici aujourd'hui. Une Rencontre qui, comme vous le savez, regroupe près d'une dizaine de pays venus de différentes régions d'Afrique. Je m'en vais d'ailleurs, si vous me le permettez, Mesdames et Messieurs, vous présenter ces différentes délégations :

- L'Association Nationale Scientifique de Jeunes « Découverte de la Nature, d'Algérie,
- Le Conseil des Activités Éducatives du Bénin, CAEB,
- Le Réseau CEMEA-Cameroun,
- Les CEMEA-Gabon,
- L'Organisation Nigérienne pour la Promotion de la Prime Enfance, ONPPE, du Niger,
- Les CEMEA-Togo,
- Les CEMEA-Sénégal, et enfin
- Les CEMEA hôtes de Côte d'Ivoire,

Je salue toutes ces délégations dont la seule présence témoigne la foi et le souci de voir et de faire vivre la Commission Afrique de la FICEMEA.

Je saisis également cette heureuse occasion pour rendre hommage à Mesdames Yvette Lecomte, Présidente de la FICEMEA, Sonia Chebbi, Déléguée Permanente de la FICEMEA et Isabelle Palanchon, Cémea France responsable du Pôle Europe et International pour l'honneur qu'elles nous donnent de marquer ces importantes assises de leur prestigieuse présence.

J'adresse enfin mes sincères remerciements à la dynamique équipe des CEMEA Côte d'Ivoire et au Comité local d'organisation mis en place pour la détermination et toutes les dispositions prises pour l'accueil très chaleureux, l'organisation et la tenue effective de la Rencontre.

La Rencontre des Associations CEMEA de la Zone Afrique qui se tient en ce mois d'août 2015 en Côte d'Ivoire vient à la suite de celles de mars 2014 à Porto Novo au Bénin et de novembre 2014 à Namur en Belgique. Elle répond aux souhaits exprimés par les membres d'établir une séquence régulière de rencontres de la Zone à l'effet d'engager à chaque occasion une dynamique de réflexion qui rejoigne l'un des buts chers aux CEMEA : « **Une éducation nouvelle dans une volonté d'agir et de transformer les pratiques éducatives et sociales** ».

Les assises de Côte d'Ivoire 2015 se construisent autour d'un thème : « **La problématique de la gratuité de l'école en Afrique** ». Ce thème est le prolongement de la réflexion engagée à Namur à l'occasion du Séminaire International organisé en novembre 2014 sur « **La marchandisation de l'éducation** ». S'il n'est plus à discuter que l'éducation devient de plus en plus un bien marchand, il est impératif de constater que presque partout dans le monde, et bien entendu en Afrique, suite aux diverses recommandations internationales et aux politiques internes mises en place par les Etats, l'instrument d'éducation formelle qu'est l'école fait parfois l'objet d'attentions diverses qui aboutissent, certaines, aux déclarations et/ou aux pratiques de gratuité. Mais en réalité, peut-on parler de l'école gratuite dans nos pays au moment où les dépenses en frais de scolarité, matériels et fournitures scolaires deviennent de plus en plus prépondérantes pour les ménages et pour les Etats ?

Le débat sur la gratuité de l'école est donc actuel. Dans presque chacun de nos pays, à des degrés différents certes, on parle plus de gratuité de l'école que d'école gratuite. On reste ainsi au niveau du débat théorique plutôt que de s'investir dans une analyse pratique et profonde de la problématique. Les Associations CEMEA de la Zone Afrique saisissent l'occasion de cette Rencontre pour ressortir le diagnostic froid de la situation et explorer des perspectives subséquentes à l'édification des systèmes éducatifs pertinents et efficaces de leurs pays respectifs. Nous devons aider notre école à mieux remplir ses missions.

En d'autres termes, comme l'a si bien relevé Edwy Plenel, Journaliste et Président de MEDIAPART, à l'occasion de sa conférence inaugurale au 11^{ème} Congrès des CEMEA de France le 19 août 2015 à Grenoble, « C'est en marchant ensemble, qu'on invente le chemin ». Il s'agit, pour les participantes et les participants à cette Rencontre, de faire un état des lieux sans complaisance ni passion de la question de gratuité de l'école dans leurs contextes respectifs, d'exprimer clairement le point de vue

de nos Associations et de projeter des pistes réalistes pour des actions éducatives. Il s'agit, dans les débats, plus de mettre en évidence nos points communs que de s'attarder sur nos différences même s'il faut reconnaître qu'un discours générique fondé sur une analyse de l'ensemble de la problématique pourrait apparaître inadéquat sans différenciation des contextes. Au final, il est souhaitable que les conclusions de nos travaux aboutissent à des plans d'action tant au niveau de la Zone qu'au niveau particulier des Associations nationales.

Mesdames et Messieurs,

Chers Participantes et chers participants,

L'organisation d'un tel évènement est une lourde responsabilité. Je salue une fois encore les CEMEA Côte d'Ivoire qui ont accepté de porter cette lourde responsabilité et qui ont manifesté foi, ténacité et détermination, toute chose qui nous conduit à ce que nous vivons aujourd'hui. Je ne saurais oublier les autres membres - certains ne sont même pas là (l'Association Graine de Paix d'Algérie, Les Amis de Belvédère de Tunisie, Les CEMEA du Burkina Faso, les CEMEA du Congo (RDC)) – qui sont restés disponibles à nos sollicitations par des encouragements et des conseils pour une meilleure organisation de l'évènement.

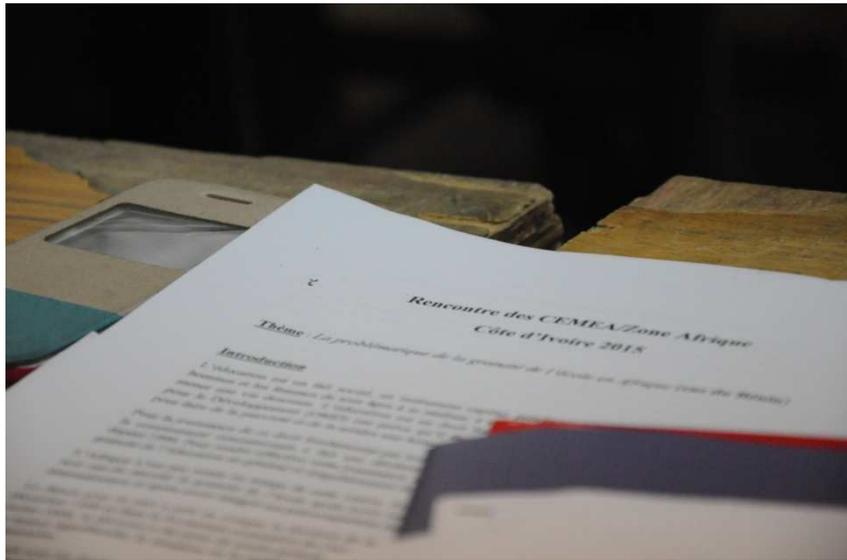
Une Rencontre de la Zone Afrique des CEMEA comme celle-ci ne saurait tourner exclusivement autour d'un débat sur un thème à portée sociale. Au moment où la Commission intègre les options de refondation engagées par la Fédération depuis 2012, c'est aussi l'occasion d'une autoréflexion sur l'organisation et le fonctionnement de notre Commission. La Zone Afrique qui est un démembrement de la Fédération doit fonctionner à la base d'une organisation fiable, des techniques pertinentes, efficaces et efficientes et des ressources disponibles. Ce n'est qu'à ce prix que nous atteindrons nos objectifs collectifs.

Je ne doute pas un seul instant, tenant compte de notre engagement et de notre détermination, que nous y parviendrons.

Je termine mon propos par cette réflexion du Brésilien Paulo Freire, tirée de son ouvrage « Pédagogie des opprimés, (Maspéro, 1974) », que reprend fièrement une publication de la FICEMEA, « Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde ».

Je vous remercie pour votre aimable attention !!!

Alexandre Ateba
Coordonnateur FICEMEA,
Zone Afrique



Annexe 4



Mot de la Présidente de la FICEMEA

Monsieur, Représentant de Monsieur le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la

Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Diomandé LASSINE,

Monsieur le Représentant de Madame la Ministre de l'Éducation Nationale et de l'enseignement technique,

Monsieur le Président des CEMEA-Cote d'Ivoire, cher Yvon ALLEGUY,

Monsieur le Président fondateur des CEMEACôte d'Ivoire, cher Lazare KOUAME KOFFI,

Monsieur le Coordinateur de la zone Afrique au sein de la FICEMEA, membre du Conseil d'Administration de la FICEMEA, cher Alexandre ATEBA,

Monsieur le Professeur Kanvaly FADIGA,

Mesdames et Messieurs les membres des organisations de la FICEMEA,

Mesdames, Messieurs, Chers amis qui soutenez les principes de l'éducation nouvelle,

En tant que présidente de la Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation active – la FICEMEA -, je suis très honorée de participer à l'ouverture des travaux de ce séminaire relatif à la problématique de la gratuité de l'école en Afrique.

Je remercie vivement les organisateurs pour cette invitation. J'y vois le gage de la confiance dont ils témoignent en l'importance d'une action fédératrice, menée au plan International. Cette fédération de forces peut s'opérer grâce à la mise en relation volontaire de nos mouvements et de leurs actions au sein de la FICEMEA.

Puis-je souligner l'importance de la charge de l'organisation de ce séminaire préparé de longue

date par une équipe volontaire, sous la houlette de N'Dri Ngoran. Je veux saluer les efforts conséquents qu'ils ont fournis à cette occasion. Je rends hommage à la qualité de leur organisation et les félicite cordialement.

En effet, déjà en organisant le séminaire de Cotonou, en mars 2014, nos membres ont montré tout l'intérêt qu'ils portent aux « mécanismes et aux conséquences de la marchandisation de l'éducation ; au rôle et aux responsabilités importants des Etats et des sociétés civiles » pour avancer dans cette lutte contre le tout au marché.

Vous le savez, l'éducation pour tous est un objectif éminemment important pour organiser et faire vivre la démocratie, aujourd'hui comme hier. L'histoire nous enseigne que maintenir des peuples sous-éduqués permet de les laisser aux mains d'individus et d'organisations dont les appétits économiques, qui la plupart ne profitent qu'à eux-mêmes, nient l'homme dans sa diversité, dans sa créativité, dans sa volonté de développer sa liberté

Or c'est cette liberté que nous voulons voir exercer par chaque être humain avec un esprit citoyen, c'est cette liberté que nous voulons fondée sur la capacité des hommes à se reconnaître dans la fraternité humaine, au-delà de différences ; c'est cette liberté qui peut donner à tout individu le choix de coopérer pour un monde meilleur, partagé et non pas défini par la concurrence des intérêts personnels.

Apprendre que ce monde peut être créé avec d'autres hommes, en partageant et en créant les connaissances et les savoir-être utiles, cela même constitue un des enjeux de l'action éducative des membres de la FICEMEA.

Malheureusement, nous devons bien constater le développement important de visions essentiellement utilitaristes de l'éducation; nous devons bien observer que des modes d'organisation de l'éducation se basent actuellement sur la recherche du profit. Cela se constate non seulement au travers de la vente de services de formation sans lien avec le

développement réel d'individus ou de populations entières, mais aussi parce que le but est de créer des « ressources humaines », économiquement utiles au système néolibéral sans se soucier du développement humain de tous et de chacun.

L'éducation et les services qui permettent son organisation sont devenus une marchandise. Face à cette situation, nous nous devons de participer à la défense de systèmes éducatifs publics, ouverts à tout citoyen, gratuit et conçus dans une perspective publique de développement.

En novembre 2014, la FICEMEA organisait à ce sujet une rencontre internationale (en Belgique). Elle rassemblait ses membres, venus du monde entier. Ce fut l'occasion d'engager un processus de réflexion et de définir notre programme d'action - les deux vont de pairs selon nos principes de l'éducation nouvelle -, relatif à la lutte contre la marchandisation de l'éducation et de l'école.

Ce phénomène de marchandisation auquel l'UNESCO lui-même est sensible, de même que l'Organisation Internationale de la Francophonie, nécessite une mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement et de l'éducation et de tous les tenants du droit à l'éducation consacré dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Ces préoccupations ont encore été réaffirmées lors de la Conférence ministérielle de l'Afrique subsaharienne sur l'Education post 2015, à Kigali en février dernier.

La FICEMEA est un organisme qui vise la coopération entre les associations membres dans le cadre de ces objectifs redéfinis en commun en novembre 2014 et que l'on trouve au cœur de débats du séminaire que nous inaugurons ce jour.

Je me réjouis dès lors, Messieurs les représentants des Ministres, de vous savoir à nos côtés, vous qui travaillez dans le cadre de vos éminentes fonctions à organiser au mieux « la qualité et la performance » de votre

enseignement public, à favoriser les parcours scolaires de vos jeunes citoyens notamment par un programme de recrutement et de formation d'enseignants, par des mesures visant à mettre des infrastructures à disposition, à distribuer des matériels scolaires et aussi évidemment en visant la gratuité des frais de scolarisation, par une attention accrue aux parcours des jeunes filles.

Depuis novembre 2014, notre Déléguée générale, Sonia CHEBBI, a porté cette problématique majeure qui nous préoccupe au sein de réunions internationales telle celle du Forum social mondial rassemblé à Tunis, en avril dernier ; et aussi lors de l'importante réunion du Forum mondial de l'Education, à Incheon, en Corée en mai dernier. Votre Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement technique y participait en ce titre de ministre et aussi avec celui, important, de présidente de la CONFEMEN.

Notre association, la FICEMEA, s'est donné pour objet de soutenir l'action de ses associations membres et celle des nombreux militants de cette cause juste et noble qu'est l'accès gratuit à l'éducation, la possibilité de cultiver dans un parcours éducatif des valeurs émancipatrices tant de l'individu que de la société que celui-ci est amené à construire chaque jour avec ses concitoyens, en ne dissociant pas les enjeux privés et collectifs.

Je me réjouis de découvrir toutes les propositions qui ne manqueront pas d'être exprimées au cours du travail qui sera mené durant ce séminaire. Ces réflexions, ces axes d'action que vous chercherez à définir doivent servir à guider notre action. Elles seront partagées avec les organisations membres des commissions régionales d'action de la FICEMEA : l'Afrique bien sûr, l'Océan Indien, l'Amérique du Sud et l'Europe.

Elles seront constitutives, j'en suis sûre, d'autant de propositions qui pourront être faites dans chaque pays où des hommes et des femmes motivés veulent apporter leur pierre à la construction de cet enjeu majeur de notre siècle. Elles seront portées par vous, hommes et

femmes mus par les valeurs des CEMEA et de l'Éducation nouvelle, et qui veulent concourir à aider les États à construire un système éducatif gratuit dans tous les sens du terme : celui de l'accès à l'éducation, passant par la prise en charge des coûts mais aussi gratuit parce qu'il prône la culture de la liberté pour nourrir les hommes et les femmes avides de se former à utiliser les compétences de notre monde et surtout d'en créer de nouvelles.

Nous souhaitons que le système éducatif respecte et aide les hommes et les femmes non pas à survivre mais à envisager l'avenir dignement.

Je vous souhaite à tous un excellent travail et, d'emblée, je veux me réjouir de l'entente objective entre les mandataires publics, les dirigeants politiques et nous qui nous organisons dans la société civile internationale. Je veux nous féliciter de l'action et de la collaboration internationales qui pourront, j'en suis sûre, se baser sur les apports de vos travaux.





Annexe 5



Discours d'ouverture du Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

*Madame la Présidente de la FICEMEA,
Monsieur le Secrétaire général de la Zone
Afrique des CEMEA,*

Monsieur le Président des CEMEA-CI,

*Distingués Invités en vos rangs, grades et
qualités,*

Mesdames et Messieurs,

*C'est avec un réel plaisir que je prends la parole
ce matin au nom de Monsieur Sidi TOURE,
Ministre Délégué auprès du Président de la
République chargé de la Promotion de la
Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.*

*A tous, ici présents, je voudrais dire toute ma
reconnaissance et ma gratitude en m'honorant
de la présidence de ce séminaire. Je voudrais
vous remercier pour cette marque de confiance.*

*Je suis très sensible à votre engagement à
toujours œuvrer pour la promotion des
méthodes actives dans l'éducation des
populations singulièrement des jeunes.*

*Permettez-moi de remercier toutes les bonnes
volontés qui ont cru en la tenue des présentes
assises en Côte d'Ivoire. Tout en souhaitant le
traditionnel « Akwaba » c'est-à-dire bienvenue à
l'ensemble des délégations conduites par la
Présidente de la Fédération Internationale des
Centres d'Entraînement aux Méthodes
d'Education Active, je voudrais relever que votre
choix consolide le retour de la Côte d'Ivoire sur la
scène internationale.*

*Mes remerciements vont à Madame le Ministre
de l'Education nationale et de l'Enseignement
Technique pour son intérêt sans cesse croissant
pour tout ce qui touche à l'éducation.*

*Au Professeur Kanvaly FADIGA, je dis toute ma
gratitude pour sa disponibilité de tout instant à
partager ses connaissances et expériences pour
la promotion de l'éducation.*

Mesdames et Messieurs,

*Pareille cérémonie m'offre l'occasion de jeter un
regard en arrière pour apprécier le chemin
parcouru, exalter les succès, analyser les échecs
et envisager avec sérénité les perspectives.*

*Le chemin parcouru, dans l'ensemble, est
satisfaisant, les résultats sont encourageants.
Les succès enregistrés méritent d'être
consolidés. Il revient donc à tous d'être mobilisés
pour des résultats encore meilleurs. Pour
parvenir à des résultats probants, j'exhorte
chacune et chacun à ne jamais rechigner à la
tâche.*

*M'attardant sur les CEMEA-CI, je sais que l'une
de vos attentes majeures est la réorganisation
des Centres de vacances. Nous y travaillons. Et
bientôt une large consultation réunira tous les
acteurs pour adapter les centres de vacances
aux réalités et exigences d'une éducation
dynamique, efficace et inclusive. Je suis
persuadé que ce séminaire sera le levain de la
vitalité des CEMEA-CI.*

Chers Amis des CEMEA,

*Au moment où l'on instaure en Côte d'Ivoire la
gratuité de l'école, votre action est la bienvenue
et du thème de cette rencontre sortiront des
recommandations et stratégies de mise en
œuvre de cette gratuité. C'est dire qu'un espoir
certain est placé en vos travaux que je souhaite
féconds.*

*Je ne doute pas d'ailleurs de la qualité des
travaux quand je sais que sont réunis des
experts en éducation.*

Mesdames et Messieurs,

*C'est sur cette certitude que je déclare ouvert le
Séminaire Régional des CEMEA Zone Afrique sur
« La problématique de la gratuité de l'école en
Afrique ».*

Je vous remercie.

Annexe 6



Discours de fin de Séminaire de la Déléguée Permanente de la FICEMEA

Cher-es Amis-es

Tout d'abord, je vous remercie pour votre engagement et votre militantisme dans vos organisations, dans notre fédération ainsi que pour tout le travail sur le terrain que vous menez au jour le jour.

A travers chacune et chacun d'entre vous, cette rencontre témoigne de deux choses :

- *La Ficeméa est un réseau riche, vivant, bouillonnant d'idées, d'envies, de prises de positions et de projets pédagogiques connectés aux réalités sociales.*
- *Deuxièmement, la commission régionale Afrique est une locomotive pour la Ficeméa. Vous avez lancé en 2014 à Porto Novo la dynamique des séminaires régionaux qui ont structuré la rencontre internationale sur la marchandisation de l'éducation. Aujourd'hui, à Yamoussoukro, à travers ce séminaire sur la problématique de la gratuité de l'école en Afrique, vous avez réinvesti les orientations construites collectivement à Namur, selon les priorités que vous jugez pertinentes dans vos contextes. Pour information, la commission régionale de l'Océan-Indien continue dans votre lancée et se réunit en octobre 2015 à Maurice et la commission régionale Europe en novembre en Hongrie.*

Ainsi, la relance de la fédération se construit pas à pas et vous en êtes les acteurs majeurs.

Nous cheminons et construisons ensemble l'avenir de notre fédération et de nos sociétés par ajustements, tâtonnements et comme vous l'avez souligné à juste titre ; l'échanges de pratiques pédagogiques.

Ce dialogue permanent nous permet de nous regarder l'un et autre et de regarder autour de nous.

C'est un mouvement à l'intérieur et à l'extérieur de nous même. C'est cela notre force.

Nous ne sommes pas une organisation faite d'inertie, mais de mise en mouvement en tant que personne et en tant qu'organisation.

Ceci passe par des confrontations d'idées, des projets, des désaccords, des rencontres qui se structurent, s'agrègent et s'enrichissent mutuellement.

A travers ce mouvement, nous nous construisons non pas une identité figée, mais une identité qui s'inscrit dans la relation à l'autre et entre chacune des organisations qui composent la fédération.

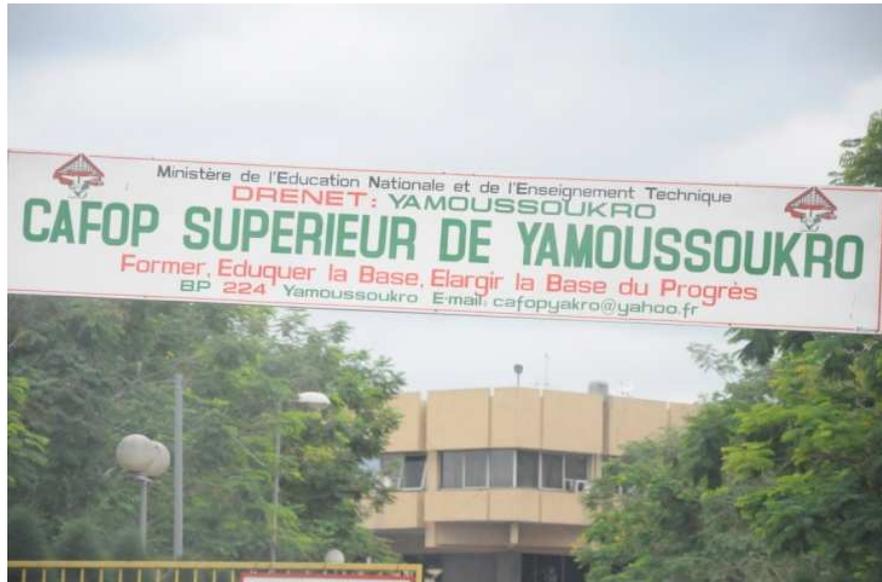
Parler, réfléchir, agir, nous permet de mettre en œuvre dans les actes les principes mêmes qui nous animent, cet idéal sociétal d'émancipation individuelle et collective de justice, de remise en cause des rapports de domination.

Nous pouvons nous féliciter pour le travail accompli et se sera un honneur pour moi d'intégrer les riches résultats de ces travaux dans la mission qui m'est confiée : porter les positionnements et le plaidoyer de la Ficeméa dans les institutions internationales et les réseaux.

Je terminerais par cette citation de Patrice Chéreau « Et de jamais nous ferons un aujourd'hui encore... ».

Un grand merci aux Ceméa Cote d'Ivoire, au responsable de la commission régionale Afrique qui ont organisé cet événement.

A chacune et chacun d'entre vous...



Annexe 7

3.2 Conférence inaugurale

Exposé du Professeur Fadiga Kanvaly, Membre de l'ASCAD, Consultant en éducation

« *Problématique de la gratuité de l'école*

Analyse avec références particulières

à la Côte d'Ivoire »

Introduction

Conformément aux termes de références du Séminaire International de la Fondation Internationale des Centres d'entraînement aux Méthodes d'Education Active (FICEMEA), le Comité de Pilotage m'honore en m'invitant à animer la Conférence inaugurale du présent séminaire.

Le thème à l'ordre du jour est « *Problématique de la gratuité de l'école en Afrique. Analyse avec références particulières à la Côte d'Ivoire* ».

La problématique de la **gratuité de l'école** est un thème mondialement controversé à cause de ses différents angles d'approche. En effet, économistes et responsables politiques de l'éducation ne donnent pas les mêmes contenus à ce concept polysémique de la gratuité de l'école. Tandis que les économistes affirment de manière péremptoire qu'il n'existe pas d'école gratuite, les politiques utilisent "la gratuité" comme un objet de communication et de mobilisation, un objet qui fait espérer et rêver, en un mot un idéal d'école à atteindre dans le moyen et long terme.

La problématique de la gratuité de l'école est d'une grande actualité en Côte d'Ivoire, car elle est intimement liée à l'initiative présidentielle de rendre **l'école obligatoire** pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, c'est-à-dire les enfants inscrits ou à inscrire pendant la durée de **l'éducation de base** (pré-scolaire, primaire, secondaire 1^{er} cycle).

Les concepts "Ecole gratuite" et "Ecole obligatoire" renvoient à deux phénomènes interactifs car autant la gratuité est une condition principale de l'obligation scolaire, autant celle-ci constitue les mesures morales et juridiques contraignantes vis-à-vis des Etats, des familles et des enfants eux-mêmes qui ne respecteraient pas la loi.

Objectifs de la Conférence inaugurale

Cette Conférence vise trois objectifs complémentaires :

- proposer des définitions à nos concepts de base, à savoir la gratuité de l'école et l'école obligatoire ;
- formuler les problématiques de la gratuité et de l'obligation scolaires, souligner leur interdépendance et tenter de faire l'état des lieux en Côte d'Ivoire ;
- proposer des orientations et des axes stratégiques susceptibles d'améliorer l'accès, le maintien et l'achèvement au niveau de l'éducation de base en Côte d'Ivoire.

Définition des concepts de base

La gratuité de l'école

La controverse au sujet de la gratuité de l'école vient de son caractère multidimensionnel. En effet, selon l'angle d'approche, la gratuité de l'école est à la fois un idéal social, un processus de mise en œuvre de cet idéal et un résultat.

- La gratuité de l'école est un idéal social que certains Etats traduisent en politiques nationales de gratuité scolaire. Cette politique est parfois traduite en lois et décrets et bien souvent en simples déclarations publiques lors des fêtes ou des cérémonies de remise de prix ou de kits scolaires. Cependant, il convient de souligner qu'une véritable politique nationale ne se limite pas à des déclarations d'intention. Elle est sous-tendue par des plans stratégiques et des scénarii de mise en œuvre avec des

minima et des maxima au niveau des coûts de réalisation.

- La gratuité de l'école, c'est aussi le processus de mise en œuvre de la politique qui passe par la mobilisation des personnels de l'éducation, la mobilisation des moyens matériels, financiers et stratégiques, un ensemble d'intrants qui rendent l'école accessible pour tous les enfants d'un Pays sans discrimination socio-économique ni de genre.
- La gratuité de l'école, c'est enfin un résultat, un niveau de performance réellement atteint sur le plan national, régional ou local et sur le plan des différents facteurs de coût de l'éducation que les familles défavorisées ne sont pas à même de supporter cumulativement, surtout lorsqu'elles sont nombreuses.

Les facteurs de coût de l'éducation

L'éducation est un produit de luxe qui s'avère comme une condition nécessaire à l'insertion socio-économique et citoyenne de l'individu. A ce titre, elle a nécessairement un coût plus ou moins élevé car, elle mobilise d'importants intrants humains, infrastructurels, financiers, didactiques, etc.

Les économistes de l'éducation distinguent deux types de coûts de l'éducation : les coûts directs et les coûts indirects.

Les coûts directs : ils sont constitués par les dépenses directement liées à la fréquentation scolaire : les frais d'inscription et de scolarité, de transport, de nourriture, de fournitures, d'uniforme, de logement, etc. Ce sont des coûts qui ne sont pas supportés par les non scolarisés et par les élèves en vacances.

Les coûts indirects : ces dépenses ne sont pas directement liées à la fréquentation scolaire. Cependant, elles participent au coût et au financement de l'éducation. A ce titre, on peut citer l'imposition indirecte, par le paiement de la TVA par exemple, auquel il faut ajouter le manque à gagner dû à l'éducation qui se définit comme l'ensemble des revenus, des services et statuts auxquels renonce un individu qui, au lieu

d'aller travailler, décide de poursuivre ses études.

L'importance de ce manque à gagner est fonction du niveau de diplômation visé et de revenus attendus, du type de formation reçu, des conditions socio-économiques de la famille...

Le manque à gagner est à la base du travail de certains enfants, ouvriers agricoles et gens de maison, recrutés majoritairement dans les milieux modestes et préférentiellement parmi les filles.

Il est donné de constater que ces différents coûts de l'éducation sont supportés soit par l'Etat, soit par les familles, soit par les apprenants eux-mêmes. Dans tous les cas, **la gratuité de l'éducation s'avère un mythe** car ce qui est gratuit pour une partie est payant pour l'autre. La gratuité de l'école signifie dans le meilleur des cas que les familles et leurs enfants sont dispensés de supporter des coûts que l'Etat doit supporter. Or, qui dit Etat, dit l'ensemble de parents d'élèves, l'ensemble des familles et des contribuables constitutifs de la société.

L'école obligatoire

L'école obligatoire est également un phénomène multidimensionnel. Comme l'école gratuite, elle peut être approchée de trois manières :

- en tant qu'idéal social ou en tant que projet de société qui rend obligatoire, pour tous les enfants de 6 à 16 ans ou pour l'éducation de base, la fréquentation scolaire. L'école obligatoire, c'est la volonté politique d'une école plus inclusive compatible aux exigences du développement durable. Cette volonté a été exprimée le 31 Décembre 2014 par le Président de la République. En attendant le vote d'une loi en la matière, l'engagement du Chef de l'Etat constitue le fondement moral et éthique de la politique de l'école obligatoire ;
- en tant que processus de mise en œuvre qui permettra de traduire en droits

effectivement acquis pour les enfants et leurs familles, l'accès à l'École Pour Tous, l'engagement du Chef de l'Etat. En attendant, le terme de ce processus, les experts du MENET et du budget sont en train de conduire les études préalables sur la faisabilité du projet de l'école obligatoire. Ces études portent notamment sur :

- l'état des lieux
- les scénarii de mise en œuvre
- les implications en terme d'intrants des différents scénarii (nombre de salles, d'élèves, d'enseignants, charges sociales en rapport avec le niveau de recrutement des enseignants, type de collège à base 2 ou à base 4, etc.) et en terme de mesures d'accompagnement (pédagogiques, financières et sociales).

- enfin, en tant que résultat, l'école obligatoire, c'est le niveau d'efficacité et d'effectivité dans l'accessibilité de l'éducation de base pour tous.

Les indicateurs d'efficacité de cette politique devraient se situer à deux niveaux :

- la pertinence et la cohérence des mesures d'accompagnement qui feront de l'éducation des enfants, à la fois une obligation pour l'Etat et les familles et un droit inaliénable pour les enfants et les citoyens ;
- le niveau d'accessibilité de l'éducation de base pour tous les enfants concernés y compris les plus défavorisés.

La dialectique des problématiques de la gratuité et de l'obligation scolaire : le cas de la Côte d'Ivoire

A la fin de la 2^e guerre mondiale, la priorité internationale était accordée à la reconstruction des états européens alors économiquement et

socialement détruits par la guerre. C'est la période du Tout-Etat, de l'Etat providentielle qui devait reconstruire les sociétés occidentales à partir de systèmes éducatifs placés sous la puissance publique. Ainsi, de 1945 à 1970, l'éducation de la jeunesse relevait essentiellement du devoir régalien.

Mais, à partir du début des années 1970, l'économie libérale vient investir l'ensemble des secteurs sociaux en général et le secteur éducatif en particulier. Des initiatives privées se développent de plus en plus dans le secteur éducatif tandis que l'Etat s'affaiblit et se désengage. Apparaissent alors la marchandisation de l'éducation et les pratiques mercantilistes en milieu scolaire et universitaire.

En Côte d'Ivoire, cette marchandisation de l'éducation et la privatisation de l'enseignement conduisent encore à des situations préoccupantes où sont constatés :

- des négociations permanentes entre maîtres, élèves et parents d'élèves au sujet des notes, des diplômes et des concours dans l'ensemble des établissements publics et privés ;
- d'importants déficits de formation des enseignants généralement sous-qualifiés ;
- le renforcement des inégalités d'accès aux établissements performants comme le Lycée Sainte Marie, le Lycée Scientifique de Yamoussoukro, le Collège Jean Mermoz...
- l'amplification des déperditions scolaires avec des taux de redoublement moyens élevés (25 %) et une déscolarisation préoccupante (près de 400 000 élèves par an), etc. ;
- de fortes inégalités d'accès à l'éducation de base et de maintien au sein du système éducatif pour des raisons liées à la fois aux capacités d'accueil, aux conditions socio-économiques des familles et aux stéréotypes socio-idéologiques concernant la jeune fille et les femmes.

Ainsi, seulement 51 % des enfants du quintile les plus pauvres ont accès à l'enseignement primaire contre 85 % des enfants du quintile les plus favorisés.

En 2007, plus de 1 200 000 enfants ne vont pas à l'école, dont 800 000 qui n'y ont jamais eu accès. La majorité de ces enfants exclus du système éducatif sont des filles, pauvres et de milieu rural.

Au niveau du secondaire 1^{er} cycle, 47,5 % des enfants en 2013 ont accès à l'école contre 20,6 % au niveau du 2^e cycle du secondaire.

Les résultats scolaires au niveau des examens nationaux à grand tirage sont plutôt préoccupants dans l'ensemble :

- 79,80 % de taux d'admission au CEPE
- 57,43 % au BEPC
- 33,23 % au Baccalauréat en 2014.

Somme toute, les défis de l'éducation en Côte d'Ivoire se situent à trois niveaux : l'accès, le maintien et la qualité. L'obligation scolaire consistera donc à mobiliser l'ensemble des moyens humains, infrastructurels, juridiques et pédagogiques nécessaires à l'accessibilité de l'éducation de base à tous les enfants et à l'achèvement du cycle par tous.

Mais, rendre l'école obligatoire suppose de pré-acquis ou des dispositions préalables :

Au lieu de la gratuité de l'école qui est un mythe, il convient plutôt de parler d'accessibilité de l'école pour toutes les catégories sociales du pré-scolaire au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ; ce qui suppose la maîtrise des facteurs de coûts de l'éducation qui sont directs et indirects.

Les facteurs de coût direct

- **Les frais d'inscription** : Ils peuvent être supprimés pour l'ensemble des élèves ;
- **les frais de scolarité** : s'ils n'existent pas officiellement dans les établissements publics, ils existent en réalité sous-forme de frais de recrutement parallèle pour les élèves en difficulté ;

- **les frais de fournitures scolaires** (livres, cahiers, ardoises, gommes, compas, équerres, calculatrices, etc.) : pendant les périodes coloniale et post-coloniale, les fournitures scolaires étaient offertes aux élèves du secteur public. Mais, en raison de l'amplification des effectifs élèves, l'Etat s'est désengagé à ce niveau pour laisser la place aux parents d'élèves et aux élèves eux-mêmes. Peut-on encore revenir à la belle époque. Si oui, comment ?
- **Les uniformes** : autrefois offert par l'Etat, ils sont aujourd'hui à la charge des parents. Pendant la décennie 2000-2010, ils ont été supprimés par les Refondateurs pour des raisons dites sociales. Les uniformes sont aujourd'hui réinstaurés à la charge des familles. Comment rendre ces tenues kaki ou bleu-blanc à la portée de tous les élèves ?
- **les internats** : ils étaient créés pour rendre la fatigabilité des enfants et assurer leur sécurité dans la cité. Ces internats ont pratiquement disparus. Le régime de l'externat est plus dominant. Ces internats sont-ils économiquement soutenables par les Etats de nos jours ? Pour pallier cette carence sociale, les collèges de proximité (à base 2) ont vu le jour. Ces derniers ont leurs coûts bien qu'ils soient relativement réduits par rapport à celui des collèges à base 4 ;
- **les cantines scolaires** : ces sont des dispositifs à vocation sociale qui permettent aux élèves qui en ont les moyens, de prendre leur repas de midi sur place dans l'établissement. 50 % de EPP (écoles primaires publiques) sont dotés de cantines scolaires contre moins de 25 % dans le secondaire ;
- **le transport** : la plupart des élèves vont à pied à l'école notamment en milieu rural. Des titres de transport sont octroyés aux élèves en milieu urbain. Il convient de généraliser cet appui social à l'ensemble des élèves y compris ceux des écoles islamiques et des écoles communautaires.

Les facteurs de coût indirect

La maîtrise des facteurs de coût indirect de l'éducation ne relève pas à proprement parler de la politique d'éducation. L'impôt indirect est supporté par tous les consommateurs, qu'ils soient parents d'élèves, élèves ou autres catégories sociales. Il en est de même pour le manque à gagner qui peut concerner toute personne prenant des initiatives ou des risques.

En revanche, l'amortissement des investissements scolaires et des coûts de formation des formateurs du secteur public peut être supporté par l'Etat.

Les scénarii de mise en œuvre de l'école obligatoire en Côte d'Ivoire

Scenario 1

Estimation des besoins et des coûts du scenario 1 sur 10 ans

53

RUBRIQUES	OPTIONS		
	Instituteurs ordinaires	Instituteurs Adjoints	Moniteurs
Nombre de classes du préscolaire à construire	2 389	2 389	2 389
Nombre de classes du primaire à construire	14 335	14 335	14 335
Nombre de collèges à base 2 à construire	735	735	735
Nombres de collèges à base 4 à construire	552	552	552
Nombre d'instituteurs du préscolaire à recruter	2 389	2 389	2 389
Nombre d'instituteurs du primaire à recruter	33 283	33 283	33 283
Nombre de professeurs de collège à recruter	16 346	16 346	16 346
Dépenses totales d'investissements (en millions FCFA)	1 289 447	1 289 447	1 289 447
Dépenses courantes totales (millions F CFA)	7 904 026	7 631 002	7 008 732
Estimations financières totales simulées avec l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	9 193 473	8 920 449	8 298 179
Evolution du budget du MENET Education de Base sans l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	7 468 381	7 468 381	7 468 381
Ecart budgétaire ou GAP dû à l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	1 725 092	1 452 068	829 798

Implications budgétaires

Option 1 : Recrutement exclusif d'instituteurs ordinaires

Sur les 10 ans à venir (2015-2025), les coûts supplémentaires de l'éducation de base sont estimés à 1 725, 092 milliards, soit une moyenne annuelle d'environ 172 milliards à imputer sur le budget de l'Etat.

Option 2 : Recrutement exclusif d'instituteurs adjoints

L'écart est de 1 452, 068 milliards, soit en moyenne 145 milliards par an.

Option 3 : Recrutement exclusif de moniteurs

L'écart est de 829,798 milliards, soit en moyenne 83 milliards par an.

Scenario 2

Estimation des besoins et des coûts du scenario 2 sur 10 ans

RUBRIQUES	OPTIONS		
	Instituteurs ordinaires	Instituteurs Adjoints	Moniteurs
Nombre de classes du préscolaire à construire	3 926	3 926	3 926
Nombre de classes du primaire à construire	23 554	23 554	23 554
Nombre de collèges à base 2 à construire	844	844	844
Nombres de collèges à base 4 à construire	633	633	633
Nombre d'instituteurs du préscolaire à recruter	3 926	3 926	3 926
Nombre d'instituteurs du primaire à recruter	44 435	44 435	44 435
Nombre de professeurs de collège à recruter	18 799	18 799	18 799
Dépenses totales d'investissements (en millions FCFA)	1 582 050	1 582 050	1 582 050
Dépenses courantes totales (millions F CFA)	8 595 478	8 195 926	7 091 305
Estimations financières totales simulées avec l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	10 177 528	9 777 976	8 673 354
Evolution du budget du MENET Education de Base sans l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	7 468 381	7 468 381	7 468 381
Ecart budgétaire ou GAP dû à l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	2 709 147	2 309 595	1 204 973

54

Implications budgétaires

Option 1 : Recrutement exclusif d'instituteurs ordinaires

Une charge supplémentaire de 2 709, 147 milliards sur les 10 ans, soit une moyenne annuelle de 271 milliards.

Option 2 : Recrutement exclusif d'instituteurs adjoints

Une charge sur les 10 ans de 2 309, 593 milliards, soit en moyenne 231 milliards par an.

Option 3 : Recrutement exclusif de moniteurs

Une charge de 1 204,973 milliards sur les 10 ans, soit en moyenne 120 milliards par an. Le gain de cette option est de 1 504, 174 milliard par rapport à l'option 1.

Scenario 3

Estimation des besoins et des coûts du scenario 3 sur 10 ans

RUBRIQUES	OPTIONS		
	Instituteurs ordinaires	Instituteurs Adjoints	Moniteurs
Nombre de classes du préscolaire à construire	2 389	2 389	2 389
Nombre de classes du primaire à construire	14 335	14 335	14 335
Nombre de collèges à base 2 à construire	1 103	1 103	1 103
Nombres de collèges à base 4 à construire	368	368	368
Nombre d'instituteurs du préscolaire à recruter	2 389	2 389	2 389
Nombre d'instituteurs du primaire à recruter	33 283	33 283	33 283
Nombre de professeurs de collège à recruter	16 346	16 346	16 346
Dépenses totales d'investissements (en millions FCFA)	1 008 261	1 008 261	1 008 261
Dépenses courantes totales (millions F CFA)	7 904 481	7 631 457	6 997 621
Estimations financières totales simulées avec l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	8 912 742	8 639 718	8 005 881
Evolution du budget du MENET Education de Base sans l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	7 468 381	7 468 381	7 468 381
Ecart budgétaire ou GAP dû à l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	1 444 361	1 171 337	537 500

Implications budgétaires

Option 1 : Recrutement exclusif d'instituteurs ordinaires

L'écart budgétaire pour la période est de 1 444, 331 milliards, soit en moyenne 144 milliards par an.

Option 2 : Recrutement exclusif d'instituteurs adjoints

L'écart budgétaire est de 1 171, 337 milliards sur la période, soit en moyenne 117 milliards par an.

Option 3 : Recrutement exclusif de moniteurs

L'écart budgétaire est de 537, 500 milliards sur la période, soit en moyenne 54 milliards par an.

Scenario 4

Estimation des besoins et des coûts du scenario 4 sur 10 ans

RUBRIQUES	OPTIONS		
	Instituteurs ordinaires	Instituteurs Adjoints	Moniteurs
Nombre de classes du préscolaire à construire	2 389	2 389	2 389
Nombre de classes du primaire à construire	14 335	14 335	14 335
Nombre de collèges à base 2 à construire	977	977	977
Nombres de collèges à base 4 à construire	326	326	326
Nombre d'instituteurs du préscolaire à recruter	2 389	2 389	2 389
Nombre d'instituteurs du primaire à recruter	33 283	33 283	33 283
Nombre de professeurs de collège à recruter	14 423	14 423	14 423
Dépenses totales d'investissements (en millions FCFA)	916 942	916 942	916 942
Dépenses courantes totales (millions F CFA)	7 798 140	7 525 117	6 891 280
Estimations financières totales simulées avec l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	8 715 083	8 442 059	7 808 222
Evolution du budget du MENET Education de Base sans l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	7 468 381	7 468 381	7 468 381
Ecart budgétaire ou GAP dû à l'Ecole Obligatoire (en millions F CFA)	1 246 702	913 678	339 841

56

Implications budgétaires

Option 1 : Recrutement exclusif d'instituteurs ordinaires

L'écart budgétaire pour la période est de 1 246, 702 milliards sur la période, soit en moyenne 127 milliards par an.

Option 2 : Recrutement exclusif d'instituteurs adjoints

L'écart budgétaire est de 973, 678 milliards sur la période, soit en moyenne 97 milliards par an.

Option 3 : Recrutement exclusif de moniteurs

L'écart budgétaire est de 339, 441 milliards sur la période, soit en moyenne 34 milliards par an.

IMPLICATIONS DES DIFFERENTES OPTIONS

Options	Points forts	Points faibles
Instituteurs Ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> - Bon niveau académique ; - Existence d'un vivier important de diplômés ; - Salaire attractif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Salaire difficilement soutenable au plan budgétaire ; - Faible mobilisation Professionnelle.
Instituteurs Adjoints	<ul style="list-style-type: none"> - Assez bon niveau académique ; - Salaire moyen ; - Existence d'un vivier important de diplômés ; - Mobilisation professionnelle plus durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Option en vigueur consistant à recruter exclusivement des instituteurs ordinaires ; - Niveau de recrutement limité au BEPC supposé faible.
Moniteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Assez bon niveau académique ; - Existence d'un vivier important de diplômés ; - Economique sur le plan budgétaire - Mobilisation professionnelle plus durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Option en vigueur consistant à recruter exclusivement des instituteurs ordinaires ; - Risques de revendications corporatistes et salariales - Risque de faible motivation.

Conclusion

D'un point de vue strictement économique, il n'existe pas d'école gratuite. L'éducation a un coût qui doit être nécessairement supporté : soit par l'Etat, soit par les familles, soit par les apprenants ou par ces trois types d'acteurs à la fois. En Côte d'Ivoire, l'école gratuite est une école dont les coûts sont ou devraient être supportés majoritairement par l'Etat ou par ses démembrements régionaux ou locaux.

La question est de savoir si la politique de gratuité scolaire peut prospérer dans un contexte de libéralisme économique triomphant et de poussée démographique préoccupant qui accroît régulièrement les demandes sociales dans le domaine de la santé, du logement et de l'éducation.

La volonté politique de rendre l'école obligatoire en 2016 est une initiative qu'il faut saluer. Car elle permettra à terme de définir les conditions humaines, morales, juridiques, infrastructurelles et financières de l'accessibilité de l'éducation de base à tous les enfants de 6 à 16 ans sans discrimination de conditions socio-économiques et de genre.

Certes, l'école ne sera jamais gratuite. Cependant, l'Etat et ses partenaires peuvent définir des conditions de coût de l'éducation accessibles à tous. Ce travail est un vaste chantier national. Il doit impliquer la participation de l'ensemble des acteurs sociaux. Car il interpelle à la fois l'autorité politique qui oriente et régule, l'expertise des technocrates qui font les analyses et montent les dossiers et l'équité des décisions à prendre face aux inégalités de revenus et de pouvoirs d'achat.

Ce chantier national ne consiste pas seulement en des constructions d'école et en des recrutements d'élèves et d'enseignants. Cette composante matérielle et financière doit être complétée par une autre composante qui est du domaine de l'éthique, des droits et obligations que requiert l'école obligatoire.

Ses contenus moraux, éthiques et juridiques doivent être approfondis en Côte d'Ivoire comme ils le sont en France où la présence dans la rue des enfants en âge de scolarisation pendant les jours de fréquentation scolaire expose les parents à des sanctions qui vont de l'amende à l'emprisonnement. Evidemment, l'application de l'obligation scolaire suppose réunies les conditions matérielles et financières de l'accessibilité de l'école pour tous.

Je vous remercie.

Annexe n° 8

3.3 Conférence inaugurale

Algérie

L'école en Algérie est officiellement gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 06 à 16 ans et ce, depuis l'indépendance le 05 juillet 1962. Cependant, le manque flagrant d'infrastructures ainsi que de moyens matériels et humains (fuite de la majorité des membres du corps enseignant vers la France) a rendu la chose impossible malgré le recours à la hâte des autorités algériennes à la construction d'écoles en préfabriqués et à l'aide des pays amis comme l'Egypte et la Russie.

L'école était exclusivement public jusqu'en 1989 où des écoles privées ont commencé à voir le jour avec l'obligation d'enseigner le programme officiel du ministère de l'éducation nationale. Ces écoles permettent surtout aux couples qui travaillent de se faire garder et nourrir leurs enfants pendant les horaires de travail plus que la recherche d'une qualité meilleure d'enseignement.

Aujourd'hui, les textes consacrant l'école comme étant obligatoire et gratuite existent mais sur le terrain, on déduit que la gratuité de l'école n'a pas la même définition pour tous.

Pour ceux qui considèrent que l'école n'est en réalité pas gratuite, ils argumentent par le fait que les parents d'élèves ont la charge des frais scolaires (150 dinars ce qui représente moins de 1% du Salaire National Minimum Garantie) et frais des examens, du trousseau scolaire, des manuels scolaires, de la nourriture, des frais de transport, de la blouse, etc.

Par contre, ceux qui considèrent que la gratuité de l'école est effective en Algérie, mettent en avant l'équité entre Algériens puisque les démunies sont pris en charge d'une façon ou d'une autre par le ministère de la solidarité, par les autorités locales, par le croissant rouge algérien, par des associations caritatives, par les œuvres sociales des entreprises publics, etc.

Ils défendent aussi leur position par le fait que les frais scolaires sont symboliques et à la portée de tous ; que les cantines, quand elles existent, assurent un repas complet pour tous les démunies ; que les écoles sont de plus en plus proches des élèves leur évitant ainsi les frais de déplacement.

Pour la majorité des Algériens, ils trouvent normal de participer à l'éducation de leurs enfants et même lorsqu'on tend bien l'oreille, on ne constate pas de plaintes particulières par rapport à ce sujet si ce n'est des revendications sociales classiques pour une amélioration de leur quotidien ou des revendications politiques le temps d'une campagne électorale.



Annexe n° 9

Bénin

Introduction

L'éducation est un fait social, un instrument capital, précieux et essentiel pour amener les hommes et les femmes de tous âges à se réaliser, à se prendre en charge, à s'épanouir, bref à mener une vie digne. L'éducation est un droit fondamental. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont prévu qu'il faut éduquer pour mettre fin à la pauvreté, pour faire de la pauvreté et de la misère une histoire ancienne.

Pour la jouissance de ce droit fondamental par toutes les couches sociales à travers la planète, la communauté internationale a fait une déclaration mondiale sur l'Education Pour Tous depuis 1990. Pour rendre effective cette jouissance, il faut la mettre à la portée de tous d'où la gratuité de l'éducation en général et singulièrement de l'école.

L'Afrique n'est pas restée en marge de cette vision. Aussi beaucoup de pays sur le continent noir ont-ils décrété la gratuité de l'école après avoir ratifié des textes/traités et conventions internationaux et après avoir intégré ces préoccupations dans leurs différents textes de lois.

Le Bénin pour sa part a pris en compte la décision de la gratuité dans sa constitution du 11 décembre 1990 et dans la loi portant orientation de l'éducation nationale (2003). Alors, depuis octobre 2006, la décision a été prise de rendre gratuits les enseignements maternel et primaire. Pour mieux appréhender la situation en la matière nous allons répondre à quelques questions fondamentales.

- 1- Quels sont les fondements de la gratuité de l'école ?
- 2- La gratuité est pour qui ? Quelle est son envergure ? et quel est son impact sur le système éducatif et sur la société ?
- 3- L'école est-elle ou peut-elle être véritablement gratuite ?

4- Quels problèmes pose cette gratuité de l'école au Bénin ?

Des propositions seront envisagées pour déboucher sur des perspectives.

1. Fondements de la notion de gratuité de l'école au Bénin

L'éducation dans son assertion utilitaire peut être comprise comme l'ensemble des processus qui forment les hommes et les femmes et les préparent à leur rôle dans la société. Traitée comme un droit dont doit bénéficier tout homme, elle est aussi perçue comme la source de son épanouissement moral et intellectuel en même temps qu'un instrument de son évolution sociale.

La constitution en son article 13 stipule que : l'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire... et la loi portant orientation de l'éducation nationale en ses articles 11 et 12, stipule que l'Etat assure de façon progressive la gratuité de l'école primaire pour rendre l'école obligatoire et laïque. Après ces textes, le Bénin a élaboré un Plan d'Actions National de l'EPT et par la suite un Plan de Développement Décennal du Secteur de l'Education (PDDSE) 2006-2015 qui arrive à son terme. L'objectif transversal de tous ces textes est qu'au-delà des considérations régionales, économiques, sociales, religieuses, culturelles, politiques..., il faut garantir les mêmes chances aux filles et aux garçons même des minorités autochtones de bénéficier d'une éducation de qualité.



En effet, les exclus et autres déscolarisés précoces du système éducatif ne pourront guère développer les fondamentaux pour une vie

épanouie, une vie descente. En la matière, de nombreuses études révèlent que ceux qui ont reçu une instruction primaire sont plus productifs et généralement plus ouverts à l'innovation que les analphabètes. Ce qui explique les taux de rentabilité économique relativement élevés de l'enseignement primaire dans presque tous les pays. Il est constaté que les agriculteurs instruits sont plus productifs que ceux qui ne le sont pas ; qu'une femme éduquée est mère, meilleure épouse, meilleure productrice à tous les niveaux et renforce la probabilité de survie de l'enfant (EGE. 1990 : 10).

Par ailleurs, l'école est sans nul doute le moteur du développement, une institution, un instrument puissant pour lutter contre la misère et la pauvreté.

L'éducation est donc un bien si précieux et indispensable pour les communautés au point où sa fourniture ne doit pas être laissée au libre jeu des lois du marché pour la marchandisation de l'éducation.

2. La gratuité pour qui ? avec quelle envergure ? avec quel impact sur la société et sur le système éducatif ?

Avant d'aborder ce deuxième point, il s'avère nécessaire de s'attarder un tant soit peu sur la notion de gratuité.

2.1. Gratuité

Ce concept gratuité tire son origine du mot latin « gratuitus », qui signifie ce qui est fait ou donné sans faire payer. Par exemple, nous avons la consultation gratuite, l'entrée gratuite, l'hébergement gratuit...

Pour le petit Larousse illustré (2009 : 479), gratuité est le caractère de ce qui est non payant, gratuit, qui ne coûte rien. Ce qui est fait ou donné sans qu'il n'en coûte rien, dont on jouit sans payer.

Jean-Louis SAGOT DUVAUROUX écrit à propos du terme " gratuité " ce qui suit : on a le sentiment que le mot " gratuité " est partout et en réalité nulle part. Profanée par le marketing qui l'enrôle pour stimuler la demande, la gratuité a, en réalité quasiment, disparu de l'offre politique.

Elle subsiste dans quelques appellations institutionnelles comme "l'école gratuite " expression consacrée par un siècle de liturgie républicaine et qu'on n'ose rectifier en " école coûteuse ".

Il faut noter que les textes et instruments internationaux n'ont jamais défini clairement le contenu de la gratuité de l'enseignement primaire. Ils ont laissé libre cours à chaque pays de déterminer le degré de gratuité en fonction de ses ressources. Toutefois, en dehors de l'aide internationale, tous les pays sont appelés à augmenter le budget accordé à l'éducation pour permettre aux enfants, aux adultes, notamment les femmes d'en profiter. Certains gouvernements exploitent cette absence de définition légale et explicite de la gratuité de l'école pour fuir leurs responsabilités ; cela se constate dans la limitation qu'ils font de la notion de gratuité par rapport à la définition étymologique du terme pour investir davantage dans l'enseignement.

2.2. Les bénéficiaires de la gratuité

Mais, cette gratuité est décrétée pour qui au Bénin ? Le relevé du Conseil des Ministres du 13 Octobre 2006 a stipulé que la gratuité est pour tous les enfants, garçons/filles, des villes et campagnes en âge d'aller à l'école ou déjà inscrits dans les écoles publiques seulement.

Son envergure s'étend de l'école maternelle publique à l'école primaire publique. Elle s'est étendue après aux élèves filles des Etablissements Secondaires publics du premier cycle (6^{ème} en 3^{ème}) et contre toute entente à l'Université.

La gratuité au Bénin couvre en réalité et en priorité les frais d'inscription et/ou de scolarité. Mais à l'école maternelle et primaire, il y a eu des mesures d'accompagnement. En effet, l'Etat béninois a pris en charge les salaires des enseignants dits communautaires précédemment à la charge des parents d'élèves. Il les a également formés pour leur qualification.

Par ailleurs, des manuels scolaires (français, math) ont été mis à la disposition des écoles mais pour un usage à l'école seulement. D'autres

matériels didactiques et pédagogiques (des cahiers d'activités, des ouvrages de géographie, de sciences, des dictionnaires, des kits de géométrie, des planches de sciences etc.) sont aussi mis à disposition. Des salles de classe ont été construites et équipées en mobilier scolaire pour éradiquer les souscriptions de tous genres imposées aux parents d'élèves. Lesdites souscriptions de plus en plus élevées entraînaient beaucoup de renvois des élèves de l'école, un déficit d'apprendre des élèves et par ricochet des déperditions scolaires.

Les bénéficiaires directs sont donc les élèves et ceux indirects sont les enseignants et les parents d'élèves.

Mais quel est l'impact sur la société et sur le système éducatif ?

2.3. Impact de la gratuité

Il faut dire d'entrée que la décision de la gratuité annoncée à grande pompe n'avait pas un contenu clair ni pour les enseignants cheville ouvrière du système, ni pour les parents d'élèves partenaires incontournables de l'école. La loi portant orientation a stipulé clairement la gratuité progressive.

Evidemment, la gratuité est une notion complexe à la limite polysémique. Il y a plusieurs coûts qui sont pris en compte dans la scolarisation des enfants. On peut citer pêle-mêle :

- les frais d'inscription ou d'écolage payés dès l'inscription du futur écolier ou les frais de scolarisation des élèves sur les deux ans à l'école maternelle et six ans à l'école primaire ;
- les frais de fournitures scolaires (cahiers, stylos à bille, kits de géométrie, de couture...) ;
- les frais de livres scolaires (au moins deux : français et math) ;
- les frais de photocopie (la mise en œuvre des programmes en vigueur au Bénin occasionne beaucoup de photocopies) ;
- les frais de carnet de correspondance scolaire ;
- les frais de tenue scolaire (uniforme kaki) ;

- les frais de petit déjeuner (à la maison, les enfants se contentent des restes du repas de la veille...) ;
- les frais d'opportunité qui comportent le manque à gagner par les parents en envoyant tous leurs enfants à l'école ; lesquels enfants étaient pour eux une main d'œuvre précieuse dans leurs activités socio-économiques ;
- les frais d'inscription pour l'examen de fin d'études au cycle primaire (Certificat d'Etudes Primaires) ;
- les frais d'établissement de la carte d'identité scolaire ;
- les frais de soutiens scolaires (les enseignants proposent et/ou obligent les élèves, même à partir du CI, à payer les cours complémentaires les jours de repos à l'école ou à la maison).

La mise en œuvre de la gratuité au Bénin a connu des avancées indéniables mais des problèmes restent posés.

a) Les Avancées

Suite à la décision de gratuité au Bénin, les écoles maternelles et primaires publiques ont connu une explosion des effectifs : 27 797 à 62 654 de 2006 à 2008 dans l'enseignement maternel public soit 44,36% et 1 290 602 à 1 443 176 dans l'enseignement primaire public soit 89,42% (GOMEZ, HUANNOU 2009 : 54) et il n'est pas rare de trouver 100 à 120 élèves dans une même salle de classe prévue pour recevoir 40 à 50 élèves (EQF, 2003). L'accès à l'école est donc acquis : aujourd'hui nous sommes à 122% de taux brut de scolarisation et 96% de taux net de scolarisation. L'euphorie a gagné plusieurs parents d'élèves réticents à inscrire leurs enfants à l'école. Mais cette application a aggravé les problèmes existants et a créé de nouveaux.

b) Les problèmes

- De plus en plus l'insuffisance d'enseignants qualifiés est enregistrée : d'un besoin de 3390 enseignants en 2008 l'école primaire recherche, en 2015 plus de 12000 enseignants pour pourvoir toutes les classes, pour éviter des salles de classe de 100 à 120 élèves surtout au CI et des classes multigrades.

- L'insuffisance de salles de classe est toujours enregistrée malgré tout l'effort fait par le gouvernement assisté par les partenaires techniques et financiers (UNESCO, Banque Mondiale, différentes Coopérations).
- L'insuffisance de mobilier scolaire et d'équipements didactiques oblige les élèves à travailler dans de mauvaises conditions.
- Le refus des parents d'acheter le minimum de matériel à leurs enfants, ayant compris que la gratuité est intégrale, constitue un os dans la gorge du gouvernement.
- Les conflits entre directeurs d'école et Association des Parents d'Elèves sont venus envenimer la situation.
- Les déperditions scolaires sont de plus en plus enregistrées dans le système éducatif avec des taux de redoublement et d'abandon de plus de (11%).
- La qualité des apprentissages aujourd'hui laisse à désirer (Seuls 3 élèves sur un 10 en fin de cycle primaire savent lire et écrire).

Au regard de ce tableau pas très reluisant de la gratuité, l'école peut-elle être véritablement gratuite ?

3. L'école gratuite

Avec la virulence des nombreux défis qui plombent sans relâche les efforts considérables menés par le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, (FAS TRAK 86 milliards, PME 22 milliards) la société civile et autres membres des communautés éducatives, la gratuité de l'école a certainement des limites. Certains chercheurs béninois ont trouvé que nous sommes trop vite aller en besogne ou nous n'avons pas suffisamment informé du contour exact de la gratuité. En effet, le taux de croissance économique qui a toujours plané autour de 5% et le taux de croissance démographique de 3% prouvent que notre pays n'a pas suffisamment de moyens même avec les appuis budgétaires de tous horizons pour réussir la mise en œuvre de cette décision.

De nos jours les recherches ont montré que l'école coûte plus cher que jamais avec tous les coûts directs et indirects de plus en plus élevés.

4. Propositions et perspectives

Pour garantir à tous et à toutes la jouissance du droit à l'éducation sans discrimination aucune, afin de parvenir à la scolarisation primaire universelle, il est nécessaire et important que l'Etat béninois prenne des dispositions qui s'imposent.

4.1. Institution juridique de la gratuité

Après les textes de loi existants (constitution et loi portant orientation de l'éducation nationale), le gouvernement doit prendre un décret et les ministères en charge de l'éducation, des arrêtés d'application pour préciser le contenu de la gratuité de l'école, définir clairement toutes les charges, tous les coûts et planifier le niveau de cette gratuite dans le temps. Cette planification tiendra compte des forces, des faiblesses mais aussi des opportunités et des menaces en présence. Tout cela sera traduit clairement dans le P.D.D.S.E et chaque partenaire du secteur saura quelle pourrait être sa partition.

Il est donc illusoire de vouloir traiter les questions de gratuité de l'école (éducation et formation des jeunes) en choisissant de faire l'impasse sur les réalités économiques qui les fondent et les effets financiers qu'elle engendre.

4.2. Communication

- Les parents d'élèves doivent être suffisamment informés pour jouer pleinement leur rôle étant entendu que notre Etat, de par son niveau de développement, ne peut pas tout faire.

La communication doit être permanente entre enseignants et parents d'élèves surtout les analphabètes pour aller dans la même direction.

- Les collectivités locales doivent être intimement impliquées et les compétences de toutes sortes doivent leur être transférées à temps.

4.3. Qualité de l'éducation

- En ce qui concerne la qualité de l'enseignement, il faut rompre avec la massification de l'éducation et recruter des enseignants qualifiés pour doter toutes les classes.

Plus de classe sans maître. Dans la même logique, il faut absolument parvenir à la réduction des effectifs et respecter autant que faire se peut la norme prévue par le document de l'Ecole de Qualité Fondamentale (2013). En effet, l'effectif par classe, en fonction de nos réalités a été fixé au maximum à 50 élèves pour un enseignant. L'article de l'UNESCO en 2004 ne peut être pris en compte : l'UNESCO pense qu'il vaut mieux faire respecter le principe de gratuité au niveau de l'enseignement primaire, quitte à s'attaquer énergiquement au problème de la qualité suscitée par l'explosion des effectifs, plutôt que de rationaliser l'accès à l'école.

Il est très important d'assurer une formation continue aux enseignants pour faire face aux nouvelles données du système éducatif.

Par rapport au niveau de développement des régions de notre pays, il faut pratiquer une discrimination positive en prévoyant dans les décrets et autres arrêtés, les mesures d'accompagnement spéciales.

En vue de réussir l'éducation au niveau primaire et assurer une bonne base pour les entrants aux collèges, l'Etat doit surtout se concentrer sur la gratuité des enseignements maternel et primaire et laisser l'inscription gratuite à l'Université.

La société civile doit se mobiliser pour une veille permanente.

Conclusion

La mesure de gratuité de l'éducation est une décision politique, courageuse voire salutaire pour l'éducation et la formation des jeunes générations sur la base de l'égalité des chances pour tous et toutes.

Elle répond bien aux préoccupations de la Communication Internationale pour prendre en charge tous enfants filles et garçons sans

considération de race, de religion, de région, de considérations sociales et économiques...

Des avancées ont réalisées certes surtout par rapport à l'accès, mais il est important de veiller à la qualité de l'enseignement en améliorant les intrants afin de réduire les déperditions scolaires.

Tous les partenaires de l'école ont intérêt à conjuguer leurs ressources et leurs efforts pour parvenir progressivement à une gratuité effective. En la matière l'état de veille des OSG permettra certainement d'atteindre les résultats escomptés : l'Education de Qualité Pour Tous avec un caractère bien obligatoire.

Cameroun

Introduction

L'accès par tous à l'éducation est un sujet qui a toujours préoccupé les sociétés et le politique (Platon et Jules Ferry). Ainsi au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) le 10 décembre 1948, s'y penche et consacre, en son article 26 alinéa 1^{er}, la gratuité de l'enseignement primaire, comme un droit fondamental en ces termes : « *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire...* ». Et suite aux multiples défis nés des indépendances africaines, la réforme du système éducatif s'impose pour se conformer aux objectifs du développement économique et social du continent. Dans le même ordre d'idées, cette vision est maintes fois reprise et rappelée lors des grandes rencontres, à l'instar de la Conférence d'Addis-Abeba en 1961. Le concept est relancé à Jomtien en Thaïlande en 1990 dans le cadre de la Déclaration Mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT). En conséquence, les Etats sont amenés à prendre des engagements qui sont réaffirmés en 2000, lors du forum de Dakar et au travers des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Une fois accédé à l'indépendance, le Cameroun devient membre de la communauté internationale et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Il prend conscience que c'est par l'éducation qu'il est possible de conférer à ses citoyens la capacité de conduire le développement. A cet effet, la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des populations autour de l'éducation se fait impérativement sentir.



décembre 1948, s'y penche et consacre, en son article 26 alinéa 1^{er}, la gratuité de l'enseignement

primaire, comme un droit fondamental en

ces termes : « *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire...* ». Et suite aux multiples défis nés des indépendances africaines, la réforme du système éducatif s'impose pour se conformer aux objectifs du développement économique et social du continent. Dans le même ordre d'idées, cette vision est maintes fois reprise et rappelée lors des grandes rencontres, à l'instar de la Conférence d'Addis-Abeba en 1961. Le concept est relancé à Jomtien en Thaïlande en 1990 dans le cadre de la Déclaration Mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT). En conséquence, les Etats sont amenés à prendre des engagements qui sont réaffirmés en 2000, lors du forum de Dakar et au travers des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Une fois accédé à l'indépendance, le Cameroun devient membre de la communauté internationale et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Il prend conscience que c'est par l'éducation qu'il est possible de conférer à ses citoyens la capacité de conduire le développement. A cet effet, la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des populations autour de l'éducation se fait impérativement sentir.

1. Définition des concepts

Gratuité

Gratuité, du latin gratuitis, dérivé de gratia pour signifier, « qui se donne pour rien ». En d'autres termes, gratuité renvoie à une prestation dont une personne est bénéficiaire sans toutefois avoir à déboursier en retour quelque chose.

Wikipédia Encyclopédie la définit ainsi: « En économie, le concept gratuité recouvre le fait qu'un bien ou un service peut être obtenu sans qu'aucune contrepartie, en particulier pécuniaire, n'ait été fournie ».

Ecole

Nous aimerions emprunter la définition à Jules Ferry qui considère l'école comme un « lieu d'apprentissage de l'esprit critique où l'on prépare les élèves, de façon égale, à devenir des citoyens responsables ». P. Didier quant à lui voit en « l'école ...un lieu d'enseignement, un milieu de vie pour un ensemble d'enfants qu'il faut essayer de constituer en communauté...un organisme d'éducation permanente ». *Le bouton du mandarin op cit Dictionnaire de la langue, pédagogie de Paul Foulquié PUF 1971*



Gratuité de l'école

La gratuité de l'école s'entend l'absence des frais de scolarité. Elle confère le droit à l'écolier d'étudier pour rien et de disposer des ressources que lui fournirait l'école.

2. Analyse du contexte global de développement du secteur de l'éducation et de la formation

Le contexte général dans lequel se déploie le secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun est influencé par de nombreux facteurs.

2.1. Contexte démographique

La population du Cameroun a atteint 20 millions d'habitants en 2011. Elle s'accroît toujours mais à un taux en baisse, puisque la transition

démographique commence à être observée dans les années 90. Pour la période 2010-2020, le taux annuel de croissance est estimé à 2,1%, ce qui correspond à un accroissement d'environ 420 000 habitants par an. Cet accroissement est marqué dans la tranche jeune de la population. Puisque les jeunes représentent plus de 50 % de cette population, on est en droit de s'attendre à une demande d'éducation élevée requérant des pouvoirs publics des réponses en termes de création des établissements scolaires, d'infrastructures et d'équipements, d'allocation de ressources humaines, financières et matérielles. C'est la phase de passage d'un régime démographique à forte croissance à un régime démographique à faible croissance.

3 Cf. Annexes

En six décennies, la population urbaine s'est accrue à un rythme accéléré, passant de 14% en 1950 à 58% en 2010. Cette tendance devrait se poursuivre entre 2010 et 2020. La population est inégalement répartie sur le territoire : l'écart extrême entre les régions est de l'ordre de 1 à 6. Ce qui est générateur de disparités en matière d'éducation.

2.2. Contexte sanitaire.

Le paludisme, le VIH/SIDA et les IST représentent une contrainte majeure pour le système. Dans la population totale, le taux de séroprévalence est de 6,8% pour les femmes et de 4,1% pour les hommes en 2009. Globalement, ces maladies se traduisent par un nombre élevé d'orphelins et d'enfants vulnérables : de 9 à 12% pour la population âgée de 6 à 11 ans. Ceci a un impact négatif sur le déroulement des scolarités, se traduisant par de nombreux abandons chez les élèves, l'irrégularité des enseignants et une couverture insuffisante des programmes.

2.3. Contexte des risques.

La situation géographique du Cameroun à mi-chemin entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord, en fait une terre de diversité. Cette diversité est à la fois humaine, climatique, biogéographique et même géologique, justifiant ainsi l'appellation « d'Afrique en miniature ». En même temps que

cette diversité est source de richesse, elle est aussi un facteur de risque.

Les principaux risques auxquels le Cameroun est exposé sont naturels, technologiques sociaux et sanitaires. Les risques naturels peuvent être géologiques (éruptions volcaniques, émanations de gaz, ruptures de barrages naturels, mouvements de terrain), climatiques (inondations, sécheresse, tempêtes) écologiques (invasions des pachydermes, des acridiens, des oiseaux granivores et des chenilles Les risques technologiques renvoient aux accidents de la circulation (route, chemin de fer, mer et air), aux accidents industriels (incendies, déchets toxiques, radiations dangereuses, effondrement d'édifices, stockage de produits dangereux, marées noires). Les risques sociaux quant à eux concernent l'afflux des réfugiés, des retournés, des conflits inter ethniques, les conflits agriculteurs/éleveurs, les feux de brousse, les émeutes). Les risques sanitaires enfin intègrent les épidémies, les intoxications alimentaires et les épizooties. Les risques faisant référence à des événements dont l'occurrence et l'intensité sont difficilement prévisibles, il convient de mettre en place des mécanismes d'intervention qui ont jusque-là fait défaut au système éducatif, afin de prévenir et d'atténuer le cas échéant leur impact sur l'organisation des enseignements.

2.4. Contexte macro-économique.

A l'exception de l'année 2009 où il a diminué, le produit intérieur brut exprimé en monnaie constante s'est accru chaque année depuis 1995. Depuis 2009, il s'accroît à un taux annuel moyen proche de 5%. Le PIB par habitant a connu une progression de près de 25% en 22 ans mais avec des variations importantes puisqu'il a diminué de 0,5% par an en moyenne entre 2005 et 2010. Depuis 2009, il a progressé à un taux annuel de 1,7% mais ce n'est qu'en 2012 qu'il a retrouvé son niveau de 2007 en monnaie constante.

2.5. Contexte sociopolitique

Le discours du 10 février 2000 du Chef de l'Etat annonçant que « *les frais d'écologie seront supprimés dans l'enseignement public* » survient dans un contexte de récession économique ; une

période au cours de laquelle le Cameroun ploie sous l'emprise des mesures draconiennes. Atteintes dans leur dignité, les populations, pour des raisons de survie, développent des comportements inciviques qui vont générer au sein de la société camerounaise des crises d'ordre moral, social, politique et culturel. Le Cameroun évolue alors dans un contexte de bouleversement des valeurs. Or, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement issues de la suppression « des frais d'écolage » incombe à des fonctionnaires exsangues, privés de 2/3 de leur salaire, drastiquement réduit au lendemain de la dévaluation du franc CFA.

De cette situation naissent de nombreux défis. Pour y faire face, l'État élabore des stratégies pour renforcer ses capacités à lutter contre la mal gouvernance, la corruption, la pauvreté galopante. En même temps, il mobilise des énergies pour formuler des actions stratégiques visant l'atteinte des échéances fixées pour 2015 à Dakar (EPT) et à Washington (OMD). Dans sa recherche de croissance et de redistribution des fruits, il entend s'appuyer largement sur l'éducation dont le rôle est démontré successivement dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP : 2003) ; puis dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE : 2009). Dans le DSCE, le Cameroun se dote « d'une vision prospective, préalable à toute stratégie nationale de développement à long terme ». Il y affirme clairement vouloir tout mettre en œuvre pour disposer d'« une jeunesse bien formée, exaltant le mérite et l'expertise nationale ». Toutefois, le DSCE regrette le bilan mitigé du Cameroun vers l'atteinte des OMD. Il marque sa bonne foi en se fixant une autre échéance en 2020 et en s'engageant, entre autres, à : « assurer l'éducation primaire pour tous, en donnant à tous les enfants les moyens d'achever le cycle primaire ».

Dans un contexte de concurrence entre pays, marqué par des incursions répétées des émigrés, accentué par l'insécurité et l'instabilité dans la sous-région, l'école a des besoins qu'il faut impérativement combler. Et le gouvernement

camerounais s'engage à investir d'importants moyens pour améliorer l'offre d'éducation et à rendre effectif l'accès à l'école pour tous. Pour une gestion judicieuse des ressources mises à disposition, il s'appuie sur un certain nombre d'acteurs : les Associations des Parents d'Elèves et des Enseignants (APEE). Les directeurs ont régulièrement recours à leur apport financier assez significatif dans le fonctionnement de l'école. A ce titre, les APEE prennent de l'envergure dans le paysage scolaire camerounais. Dans un contexte de décentralisation, les pouvoirs publics ne pensent pas mieux faire que d'impliquer un autre acteur : les mairies dans un souci de proximité dans la gestion efficace des écoles.

3. Gratuité de l'école au Cameroun

3.1. De la période coloniale au PAS

Nous voudrions distinguer ici trois (03) périodes :

- **Du mandat à la tutelle français et britannique**
 - La partie orientale du Cameroun est sous mandat français. L'école y est gratuite.
 - Dans le Cameroun anglophone, les parents s'acquittent d'une modique somme appelée « écolage ».
- **Dès l'indépendance en 1960 et avant le PAS**

Le Cameroun adhère à la vision de développement par l'éducation et qu'il intègre comme une priorité nationale. Ses différents plans quinquennaux en font écho. La loi n°63/cor/5 du 03 juillet 1963 portant organisation de l'enseignement primaire élémentaire en son article 1^{er} dispose que « l'enseignement primaire est laïc et gratuit. Il est ouvert à tous sans discrimination de sexe, de confession ou de race ».

Applicable et effectif, le parent camerounais de l'école publique de cette époque n'a rien à payer. Pour faciliter l'accès de tous à l'école, des

mesures incitatives sont prises et ciblent particulièrement les zones sous scolarisées. Les subventions sont octroyées aux établissements privés. Les APE n'ont pas un caractère obligatoire.

■ Sous le PAS

Ce programme implique de nombreuses contraintes. Le Fmi et la Banque Mondiale exigent la suppression des aides et autres subventions aux services sociaux comme l'école et la santé. Le *budget de financement des établissements publics d'enseignement primaire diminue fortement*. Les écoles de formation sont fermées à la demande des Institutions de Bretton Woods. Les agents publics sont licenciés. Les recrutements à la fonction publique sont gelés. Les dernières promotions sorties des écoles de formation sont mis au chômage. La pénurie des enseignants est criarde. Les salaires subissent une baisse drastique. Paradoxalement, les prix des fournitures scolaires augmentent et les exigences des écoles sont nombreuses. Les répercussions sont douloureuses *et induisent la vulnérabilité du personnel éducatif d'une part, la résignation des parents d'autre part*.

Soucieux de l'avenir de leur progéniture, les parents en réaction, ne résistent pas à la tentation de contribuer au fonctionnement de l'école. De fait, ils érigent les APEE en instance de financement capable de s'engager dans le recrutement à leur compte des enseignants, affectueusement appelés « *maîtres des parents* ». La demande est très forte, le nombre de places dans le public réduit. Aussi de plus en plus d'écoles privées s'ouvrent. Dans ce contexte difficile, l'expertise et la qualité des enseignements prend un coup. Beaucoup de parents se tournent vers le privé, parfois au prix d'énormes sacrifices.

3.2. L'intervention du chef de l'Etat

Le Discours du Chef de l'Etat relatif à la suppression des « *frais d'écologie* » survient au plus fort de la crise économique. Et par circulaire du 24 juillet 2000 portant organisation des modalités pratiques d'approvisionnement des écoles en matériels didactiques et pédagogiques,

le Ministre de l'Education Nationale reconnaît l'urgence de rendre opérationnelle cette déclaration et de la revêtir d'un caractère juridique.

Dans cette foulée, le Président de la République signe le décret n° 2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et attributions des responsables de l'administration scolaire. En son article 47, il est dit que : « Les élèves des écoles primaires publiques sont exemptés des contributions annuelles exigibles ».

Cette annonce se limite à la suppression des frais exigibles de 1500 francs CFA, montant dont s'acquittaient jusque-là les parents pour l'inscription de leurs enfants. A la place, l'Etat décide de la budgétisation annuelle d'une somme de 5000 francs CFA octroyée à chaque écolier du public, sous la forme suivante :

- « Paquet minimum » composé de fournitures scolaires pour permettre le fonctionnement de l'école ;
- Caisse d'avance dont les fonds sont destinés au paiement des primes aux enseignants et au personnel d'appoint ;
- Fonds de solidarité (FAS)

Le montant octroyé est fonction des effectifs. Mais, les procédures pour atteindre la cible connaissent des interférences. Car, le « paquet minimum » transite alors par les mairies pour parvenir au directeur.

La caisse d'avance quant à elle est gérée par l'inspecteur primaire qui met à la disposition des directeurs le montant requis. Sa gestion fait régulièrement l'objet de conflits du fait des problèmes de gouvernance de la part des intermédiaires.

4. Entraves à la mise en œuvre de la politique de gratuité

4.1. La vacuité des textes par rapport au concept

- La loi fondamentale qu'est la Constitution (1996) ne parle pas, de manière expresse, de gratuité. Elle dispose que « *L'Etat*

assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat ».

- La Loi d'orientation de l'éducation au Cameroun dispose respectivement:
 - Article 2 alinéas 1 et 2 : « *L'Education est une grande priorité nationale. Elle est assurée par l'Etat ».*
 - Article 6 : « *l'Etat assure à l'enfant le droit à l'éducation » ;*
 - Article 7 : « *l'Etat garantit à tous l'égalité d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique » ;*
 - « *l'enseignement primaire est obligatoire ».*

4.2. L'ambiguïté de l'engagement des pouvoirs publics

- Le 10 février 2000, le Président de la République dans son discours aux jeunes leur annonce « *qu'à compter de la rentrée prochaine, les frais d'écolage seront supprimés dans l'enseignement primaire public* ». Il ne parle nulle part de gratuité de l'école. Ce discours sème le trouble dans l'esprit des populations et se prête à des interprétations diverses ;
- Selon le Ministre de l'Education Nationale (2000), la décision du Chef de l'Etat « *implique la gratuité des écoles primaires publiques, les charges y relatives incombant à l'Etat* ». Dès lors, sa mise en œuvre va susciter des abus par les agents chargés de sa mise en œuvre ;
- *La symbolique de la décision, malgré sa modicité, semble être une réponse aux exigences d'un contexte mondial qui prône la gratuité; ce qui laisse transparaître l'improvisation par les pouvoirs publics et l'impréparation des agents ;*

- Les *mesures* restrictives prises par le ministre de l'éducation nationale de ne supprimer que l'inscription au coût de 1500 francs CFA abandonnent aux parents la charge de se procurer par leurs moyens propres, des fournitures scolaires. Le plus souvent, ces exigences vont au-delà des fournitures classiques ;
- *Euphoriques*, les parents inscrivent massivement leurs enfants à l'école dès la rentrée scolaire 2000-2001. Mais, ils se heurtent aux effectifs pléthoriques et par conséquent, à l'insuffisance des structures d'accueil et à la pénurie d'enseignants.

4.3. Le contexte sociopolitique et économique

- *Effets* désastreux du PAS sur les populations et développement de l'incivisme;
- Bouleversement des valeurs. Or, la mise en œuvre des mesures relatives à la suppression des frais exigibles incombe à un personnel exsangue et vulnérable, privé de 2/3 d'un salaire réduit au lendemain de la dévaluation du franc CFA ;
- Impréparation et problèmes de gouvernance.

4.4. Au sein de la communauté éducative : les acteurs

- L'adhésion aux associations de parents d'élèves et d'enseignants (APEE) est rendu obligatoire. Ses fonds sont considérés comme des deniers publics;
- La pression liée aux rentrées scolaires obligent les directeurs à se beaucoup solliciter les APEE dont l'apport reste indispensable ;
- L'APEE « ré institue » les frais d'inscription au mépris des instructions présidentielle et ministérielle. Elle subordonne l'accès à l'école au versement des frais d'APEE dont le montant varie d'une année à une autre,

d'un établissement à un autre. Ce sont des frais illicites ;

- L'APEE sur-sollicitée a tendance à devenir insatiable. Elle amasse les fonds importants. Les complicités se tissent avec les directeurs. Les cas de corruption et de détournement perpétrés sont signalés ;
- L'APEE s'éloigne peu à peu de sa mission de représentant de parent d'élèves. Elle entretient des connivences pour spolier le portefeuille du parent dont il est pourtant l'excroissance ;
- Au niveau de la salle de classe, l'enseignant lui aussi a ses exigences. Pour les satisfaire, il se permet de s'adresser directement au parent par l'entremise des élèves, à défaut de quoi l'enfant en paie le prix.

4.5. Les procédures

- Allongement injustifié des délais de livraison de la contribution de l'Etat, perturbant le fonctionnement des écoles et ruinant les efforts du gouvernement ;
- Cette contribution arrive tard à destination. Conçue pour faciliter la rentrée scolaire en septembre, elle parvient à la cible parfois en plein second trimestre ;
- En plus, elle s'amenuise en cours de route et devient à la fin du parcours insuffisante, voire insignifiante selon les cas.

4.6. Le paradoxe de la politique de gratuité au Cameroun

- La suppression des frais exigibles entraînent une augmentation des charges supplémentaires des parents, les directeurs se sentant obligés de solliciter les APEE ;
- Elle compromet la qualité des enseignements (effectifs pléthoriques, manque d'enseignants). Et elle est parfois facteur de déperdition scolaire ;

- Le paquet minimum, appelé à jouer le rôle de frais exigibles, ne satisfait pas toujours aux besoins de l'école à cause du retard accusé dans son acquisition, de son insuffisance en quantité et en qualité ;

5. Efforts de l'Etat

Le Cameroun fait sien le principe du développement par l'éducation des ressources humaines. Ainsi, dans l'élaboration des différentes stratégies y afférentes, il prend des mesures visant à atteindre l'universalisation du cycle primaire, pour réaliser, au plus tard à l'horizon 2015, l'achèvement universel de six années de scolarisation. Dans la réalisation de cette vision, il s'appuie sur les législations internationale et nationale. En même temps, il participe à des conférences et fora y relatifs. Cette adhésion coûte au gouvernement des efforts supplémentaires pour permettre l'accès de tous à l'éducation. Ils se présentent entre autres comme suit :

5.1. Suppression des frais exigibles

- Révision à la hausse des ces frais pris en charge par l'Etat. Ils sont mis à la disposition de l'école sous forme de paquet minimum et de caisse d'avance ;

5.2. Prise en compte des inégalités éducationnelles

- Attention particulière aux zones faiblement scolarisées, classées parmi les Zones d'Education Prioritaire (ZEP) ;
- Distribution des fournitures et des manuels scolaires dans ces zones avec l'UNICEF ;
- Bourses scolaires aux meilleurs élèves ;
- Affectation des enseignants dans des zones reculées où les besoins sont réels.

5.3. Renforcement des capacités des ressources humaines

- Recrutement des enseignants formés pour faire face à des effectifs pléthoriques (IVAC) ;

- Réouverture des Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) fermées sous le PAS ;
- Formation des jeunes enseignants et recyclage des anciens à travers l'organisation systématique des journées pédagogiques ;

5.4. Développement du partenariat

- Avec le Japon connu sous le vocable de « *Don Japonais* » ;
- Signature d'accord de partenariat avec la France dans le cadre du contrat développement désendettement (C2D) et la Banque mondiale ;
- Organismes internationaux et autres partenaires au développement ;
- Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- Associations de Parents d'Elèves et d'Enseignants (APEE).

5.5. Développement des infrastructures

- Vaste programme de construction et d'équipement des écoles publiques pour répondre à la demande sans cesse croissante ;
- Initiatives laissées aux populations une fois les besoins d'éducation identifiés. Les écoles ainsi construites sont offertes à l'Etat.

5.6. Approche de proximité

- Création en 2004 d'un ministère en charge des questions spécifiques relatives à l'éducation de base ;
- Transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), en l'occurrence la gestion du « paquet minimum ». L'enjeu ici réside dans l'implication des parents dans le cadre de la gestion participative (promotion du développement local durable et la responsabilisation des populations).

5.7. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour la bonne gouvernance scolaire

- Partenariat avec la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) ;
- Création depuis 4 ans d'une « Brigade Opérationnelle » de Lutte contre la Corruption par le Ministère de l'Education de Base ;
- Adoption d'un outil de lutte : l'« Initiative à Résultats Rapides » (IRR) ;
- Organisation chaque année des ateliers d'imprégnation et de sensibilisation sur les IRR au profit des Directeurs d'Ecoles Primaires Publiques et des Communes du pays ;
- Définition précise des actions visées par les trois volets des IRR :
 - lutte contre la perception des frais illicites ;
 - lutte contre la déperdition des crédits de fonctionnement alloués aux écoles ;
 - disponibilité du paquet minimum avant la rentrée scolaire.

6. Positionnement du CEMEA-C

Nous

- **Réaffirmons le rôle central de l'école dans le développement du potentiel humain et des nations.**



→ En référence à différents textes, conférences et fora qui clament, depuis la nuit des temps, le caractère obligatoire et gratuit de l'école, le citoyen doit acquérir les compétences nécessaires à sa réalisation comme acteur de son développement personnel et de sa participation responsable à la construction de la cité ;

- **Adhérons sans réserve au principe de l'universalisation du cycle primaire.**

→ Le cycle primaire a pour vocation de donner l'enseignement de base, fondamental dans le développement de la capacité de l'élève à obtenir les

informations dont il a besoin pour vivre en harmonie avec lui-même, avec sa communauté ou son pays (voir bulletins de l'UNESCO (1998 : 27) ;

- **Formulons le vœu de voir les pouvoirs publics mettre plus l'accent sur l'école obligatoire.**

→ L'école pour tous, c'est aussi l'école des nécessiteux. Il est vrai que la responsabilité parentale commande sa contribution à l'éducation de sa progéniture. Mais si une défaillance s'observe, la ressource précieuse qu'est l'enfant ne doit pas se perdre sous le regard indifférent de l'Etat. Veiller et agir, nous le pensons ainsi avec Platon qui le dit si bien en ces termes : «L'instruction scolaire ne doit pas être soumise aux caprices du père et abandonnée si celui-ci s'y refuse ».

- **Réitérons que l'éducation est du domaine de la Loi**

→ Seul l'Etat doit lui donner une orientation et en conséquence, prendre des mesures appropriées pour faire d'elle un outil de développement du pays, et dont la vision sera partagée par les populations. En rendant l'enseignement primaire gratuit, l'Etat doit également prendre des dispositions pour qu'elle soit effective, dans la mesure des moyens disponibles.

- **Reconnaissons toutefois que la gratuité de l'école est un leurre et que l'investissement pour l'éducation est incontournable**

→ « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », nous dit la Bible. Ainsi, si nous aspirons à une éducation de qualité, chaque acteur doit en payer le prix : l'Etat a le devoir de former les citoyens responsables. Le parent se doit d'assurer la mobilité sociale de son enfant. D'ailleurs, pour le parent camerounais, toutes catégories sociales confondues, la décision d'envoyer son enfant à l'école dépend plus de l'opinion qu'il se fait de la

qualité des enseignements que de la gratuité de l'école.

- **Dénonçons la clochardisation de la profession d'enseignant et demandons sa valorisation.**

→ L'enseignant est le parent pauvre de l'administration camerounaise. Pourtant, c'est à lui qu'incombe la noble mission de base de « sortir l'enfant de son état premier » et « de faire sortir de lui ce qu'il possède virtuellement ». Voir *étymologie du mot cité dans le Dictionnaire de la langue pédagogique.*

- **Dénonçons la prise des décisions politiques au mépris des implications sociales.**

→ Manifestement, la décision d'annoncer la suppression des « frais d'écolage » a été prise sous la pression des bailleurs de fonds, dans le cadre de la stratégie de réduction ou de l'annulation de la dette extérieure. C'est donc une décision politique qui porte son choix sur le secteur prioritaire qu'est l'éducation de base. En toute impréparation, le secteur va recevoir des fonds issus de l'initiative « pays pauvres très endettés (PPTE) ».

- **Dénonçons les critères de priorisation des préoccupations des institutions internationales imposés aux Etats**

→ Le PAS et ses exigences n'a tenu aucun compte de la valeur humaine. La fermeture des écoles de formation des instituteurs, les licenciements, la baisse des salaires...en est la preuve. En un mot, la réduction des financements des secteurs sociaux imposés par le PAS sont des mesures inhumaines qui ne promeuvent, à notre avis, aucun développement.

- **Reconnaissons que l'APEE est un acteur de choix dans la communauté éducative.**

→ A ce titre, qu'elle cesse d'être la seule instance de financement pour adhérer à la vision que se fait l'Etat de l'éducation. Et par conséquent, qu'elle se donne les

moyens de s'impliquer réellement dans l'élaboration des projets d'école, avec obligation de résultat.

- **Demandons la formation à la gouvernance des ressources affectées à l'école, la redéfinition et la simplification des procédures d'acquisition de ces ressources.**

→ « Un enseignant qui cesse d'apprendre doit cesser d'enseigner ». Le devoir de formation reconnu à l'Etat l'amène à encourager la formation permanente de tous les acteurs de la communauté éducative. En les formant à la gouvernance scolaire, ils seront plus aptes à assumer les différentes fonctions qui leur seront confiées. Par exemple, on pourra responsabiliser les directeurs d'Ecole en leur affectant directement ces ressources (crédits, paquet minimum) qui souvent se volatilisent dans les circuits de dépenses du fait de la multitude d'intermédiaires.

- **Demandons l'accélération du transfert des compétences aux communes.**

→ La décentralisation permet l'implication des parents à la gestion efficace des ressources. Elle contribue de manière significative à une meilleure adaptation aux problèmes spécifiques de la localité. On assiste alors à une amélioration de la qualité de l'éducation.

7. Stratégies

- **Elaboration d'un texte portant réorganisation et fonctionnement des APEE**

→ Régie par la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant organisation des associations au Cameroun, les APEE sont classées parmi les associations ordinaires alors qu'en leur qualité de partenaire privilégié de l'Etat dans leur domaine, elles ne fonctionnent pas exactement comme tel. Par exemple, elles ne disposent pas librement de leurs fonds qui par ailleurs sont considérés comme

« des fonds publics ». Il leur sied bien un statut particulier.

- **Valorisation de la profession d'enseignant**

→ Par les primes consistantes et de toute nature (risques, éloignement, logement...) pour éviter les nombreuses démissions de jeunes enseignants pourtant formés aux frais du contribuable. Que la profession cesse d'être un tremplin qui ouvre les portes de la fonction publique comme c'est le cas ;

→ Valorisation de la condition et de l'application du statut d'enseignant dans son entièreté ;

Aux pouvoirs publics

- Redéfinition par circulaire des procédures de traitement de la contribution de l'Etat au fonctionnement de l'école pour éviter des retards et des détournements issus de la chaîne de distribution du paquet minimum ;

- Responsabilisation des Directeurs d'Ecole en leur affectant directement ces crédits ;

- Formation des enseignants aux différentes approches d'enseignement, à la gestion pédagogique et aux NTIC ;

- Mise à la disposition des élèves et des enseignants des manuels scolaires et matériels didactiques pour l'amélioration des apprentissages ;

- Irresponsabilité juridique du directeur à répondre aux problèmes qui se posent à l'école (attributions)

- Urgence de la décentralisation des ressources éducatives pour la responsabilisation des populations locales ;

- Poursuite des efforts par l'Etat, notamment la responsabilisation de chaque acteur ;

- Respect des instructions présidentielles

- Respect des engagements conformément aux dispositions constitutionnelles –

- Formation des camerounais et fourniture des manuels scolaires et des matériels didactiques aux élèves et aux enseignants
- Le contenu du paquet minimum doit être revu pour cesser d'être minimum et répondre aux besoins de l'école
- Les caisses d'avance gérées par les Chefs d'établissement pour éviter la longue chaîne qui entrave le processus d'acquisition de celles-ci.
- Formation des enseignants du primaire aux NTIC doit être obligatoire et gratuite
- Rémunération des enseignants revue à la hausse pour éviter la clochardisation et les actes de corruption qui gangrènent le système éducatif camerounais

Paradoxe de la gratuité au Cameroun

Objectif de la gratuité : réduction substantielle des charges financières des parents

Or, les parents ont un rôle déterminant dans l'accomplissement des missions de l'école. Leur contribution financière est presque obligatoire. La gratuité prônée crée des charges supplémentaires aux parents supposées être supportées par l'Etat dans le cadre de la charte de la gratuité.

Annexe n° 11

Côte d'Ivoire

Introduction

Un ministre ivoirien de l'éducation a dit : « En Côte d'Ivoire, l'Ecole est gratuite mais elle a un coût ». Il y a une sorte de discours autour d'un jeu de mots : « l'Ecole gratuite coûte cher ». Pour bien cerner le sujet, nous avons adopté la démarche qui suit :

74



1. Définition des concepts,
2. Cas de la Côte d'Ivoire,
3. Propositions de solutions et exemple

d'Ecole gratuite dans certains pays.

1. Définition de concepts

Le principe de la gratuite

Le principe de la gratuité de l'enseignement public exige que les activités d'enseignement qui se déroulent dans les établissements scolaires publics ne soient pas à la charge des parents d'Elèves : ce principe concerne l'ensemble de la prestation d'enseignement et les fournitures de matériel collectif (craie, tableau, brosse à tableau, règles, compas, etc...) nécessaires à cet enseignement.

La scolarité ne peut donner lieu au versement de droits d'inscription de même qu'aucune participation financière aux activités obligatoires d'enseignement ne peut être demandée aux familles.

Les activités d'enseignement

Les activités obligatoires

Ce sont celles qui se déroulent pendant le temps scolaire et se situent dans le cadre des programmes scolaires.

Les activités facultatives

Seules les activités facultatives peuvent donner lieu à une contribution financière des familles. C'est le cas des sorties scolaires.

Les fournitures scolaires

On distingue le matériel collectif du matériel individuel.

Le matériel collectif

Aucune participation financière ne peut être demandée aux parents pour l'achat de matériels collectifs nécessaires pour assurer l'enseignement obligatoire.

Le matériel scolaire individuel

Dans la mesure où il s'agit de matériels utilisés par un seul et même élève et qui restent à terme sa propriété (manuels scolaires) restent à la charge des familles.

Ce type de matériel devrait être à la charge des municipalités.

2. Cas de la Côte d'Ivoire

Les types d'école

- Ecoles publiques ;
- Ecoles privées laïques : vous et moi
- Ecoles privées confessionnelles.

Les charges

- Frais d'inscription
- Frais de scolarité
- Autres frais :
 - ✓ Livrets scolaires
 - ✓ Tenues de sport
 - ✓ Fournitures scolaires :
 - Les livres au programme
 - Les cahiers
 - Le matériel géométrique

3. Les solutions

- Prendre des textes réglementaires (décrets, arrêté, note de service) pour

fixer les conditions d'accès à l'Ecole publique ;

- Ecole publique :

- ✓ Elaborer la liste avant la fin de l'année ;
- ✓ Informer le plus tôt possible les familles de la liste annuelle des fournitures scolaires ;
- ✓ Recommander aux parents d'éviter les achats superflus.

Présenté par Ngoran N'dri

Annexe n°10

Gabon

A l'instar des autres pays Francophone d'Afrique, le Gabon reste préoccupé par le travail de réflexion qui nous réunit aujourd'hui et qui revêt une importance particulière à savoir :

La gratuité de l'école en Afrique

Notre présentation va s'articuler autour de trois volets à savoir :

76

1. L'état des lieux
2. L'impact du phénomène
3. Les populations

1. l'état des lieux

Les dispositions des articles 1, 2, 16, 17 18, 19 et 47 de la constitution détermine l'orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche en République Gabonaise.

Cette constitution reconnaît donc que l'enseignement et la formation au Gabon est obligatoire.

Le droit à l'égal accès et à l'éducation, à l'instruction, à la culture et à la formation est garanti à tous, sans discrimination relative à la croyance, à la race, au sexe, à l'appartenance, de l'apprenant ainsi que de toutes autres distinctions sociales.

La loi no 16/66 de l'orientation générale de l'éducation et de la formation et de la recherche réaffirme que l'enseignement et la formation sont régis par le principe de la gratuité dans les limites des possibilités de l'Etat.

La loi 10/84 définit et porte sur l'organisation générale d l'éducation préscolaire et fixe les principes qui régissent son organisation.

A la lecture de ces différentes lois, la structure et l'organisation

Du système d'éducation se décline de la façon suivante :

1. Enseignement pré-primaire
2. Enseignement primaire
3. Enseignement secondaire



Ainsi, le Gabon a un taux de scolarisation de 94%(référence UNESCO 2012), ainsi en 2013, avec une dotation de 156 milliards de FCFA l'Education Nationale représentait 5% du budget de l'Etat.

Ce Budget couvre donc à la fois le fonctionnement et les investissements du secteur de l'éducation.

2. Impact du phénomène

Au regard du budget, nous pouvons remarquer que la gratuité de l'école semble utopique même si certains politiciens parlent de l'école cadeauhôpital cadeau c'est prendre en charge totalement de l'élève.

En effet, aujourd'hui, les parents supportent l'achat des fournitures scolaires, le transport

Il est à signaler que l'assurance, les inscriptions, les frais médicaux sont pris en charge par l'état dans les écoles publiques.

En termes d'efficacité le système d'enseignement Gabonais présente un paradoxe. Il affiche les meilleurs indicateurs de couverture de la sous-région. Mais le redoublement, les abandons sont exagérément élevés.

Au primaire, les classes sont surchargées autant au primaire qu'au secondaire qu'en zone urbaine à ajouter le problème de grèves récurrentes conséquences des nombreux parents inscrivent leurs enfants dans les écoles privées.

3. Perspectives

Pour les CEMEA Gabonais notre action doit être appuyé par des organisations syndicales du secteur éducation. Dans cette optique que nous suggérons des actions suivantes :

- Augmentation de l'allocation de rentrée scolaire aux élèves du primaire ;
- Redéployer cette allocation au pré-primaire ;
- Réouverture des internats dans les lycées et collèges ;
- Augmentation du budget d'investissement et de fonctionnement du Ministre de l'Education Nationale.
- Subventionner

En conclusion, la jeunesse Gabonaise sous-tend une certaine détermination des pouvoirs publics à édifier une société fondée sur le savoir, sans omettre la remarquable contribution du secteur privé subventionné ou non à tous les cycles d'enseignement malgré des critiques, d'abus de recommandation du savoir et de régression d'efficacité pédagogique.

La gratuité de l'école paraît utopique dans notre pays.

Présenté par Bourobou Mbadinga

Annexe n°11

Niger

Introduction

Assurer une éducation de base gratuite et de qualité est une préoccupation du Niger depuis deux décennies, conformément aux engagements souscrits aux conférences mondiales sur l'éducation : Jomtien 1990 et Dakar en 2000. Les autorités de la 7^e république ont reconduit le même engagement dans la logique du Plan de Développement Economique et Social (PDS/2012-2015) à travers le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) qui couvre la période 2014-2024.

La question de la gratuité de l'éducation concerne avant tout et surtout l'accès et le maintien scolaire des groupes vulnérables : enfants du milieu rural dont les enfants nomades, filles, enfants en situation de handicap etc.

Cette présentation vise à établir un état de lieux de la mise en œuvre de cet engagement.

1. Etat de lieu de l'éducation de base

1.1. Le préscolaire

L'expansion du préscolaire a été soutenue au cours de ces douze (12) dernières années, les effectifs passant de 12 300 enfants en 2001 à 141558 en 2014. Cependant, la couverture du sous secteur est très faible, en 2014, le taux brut de préscolarisation est estimé à 6,6%. De profondes disparités existent dans l'accès au service du préscolaire. Cet ordre d'enseignement demeure encore un phénomène essentiellement urbain. Le milieu rural avec plus de 80% des enfants en âge de préscolarisation ne représente que 39% des effectifs. L'amélioration des effectifs observée au cours des dernières années, est pour l'essentiel due à l'expansion des Jardins d'enfants communautaires dont les effectifs passent de 2821 enfants (1,81% des effectifs totaux) en 2002 à 30757 enfants en 2014, soit 22% des effectifs. Il faut relever que dans ces

structures la rémunération des animateurs est à la charge des communautés. Cependant, les différents bilans de mise en œuvre du Programme Sectoriel ont tous mis en évidence la difficulté pour les communautés de faire face à cette charge. Ce qui explique la fermeture de nombreux jardins d'enfants communautaires (JEC).

En conclusion pour cet ordre d'enseignement malgré les efforts pour en assurer l'équité dans



l'accès, les objectifs de gratuité ne sont pas encore effectifs. Le secteur privé représente 11% des effectifs et en milieu rural la prise en charge des animateurs est assurée par les parents. Cette situation explique

pour une large part le faible niveau de développement de cet ordre d'enseignement.

1.2. Le cycle de base 1 (primaire)

Le cycle de base 1, a réalisé des performances remarquables en matière d'accès et de couverture avec la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles. Ses effectifs ont enregistré une augmentation stable et soutenue, passant de 760 987 élèves en 2002 à 2 193 969 élèves en 2014, soit une multiplication par un facteur de 2,9. Le taux brut d'admission est passé de 49,8% en 2002 à 82,9% en 2014, soit un gain de 33,1 points pourcentage. Le taux brut de scolarisation est de 71,3% en 2014, il était de 41,7% en 2002, soit un gain de 29,6 points pourcentage. Cependant, ces avancées significatives en matière d'accès et de couverture, cachent de profondes disparités notamment, entre garçons et filles et entre zone urbaine et zone rurale. En 2014, l'écart entre le taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles est de 12,9 points pourcentage (77,7% pour les garçons contre 64,8% pour les filles). Cet écart n'a pas connu de changement significatif

au cours de douze dernières années. En 2002, il était de 16,8 points pourcentage. L'écart entre zone urbaine et zone rurale en matière de couverture s'est quant à lui aggravé (8,9 points pourcentage en 2002 contre 51,8 en 2014). Par ailleurs, les performances du sous secteur en matière de qualité sont très peu satisfaisantes. En 2014, le taux d'achèvement du primaire est estimé à 61,7% avec de fortes disparités entre garçons et filles (écart de 16, 3 points pourcentage en faveur des garçons) et entre ruraux et urbains 57,6 points pourcentage en faveur des urbains.

Au cycle de base 1, la politique visant à assurer la gratuité de l'éducation a connu une avancée significative. Le financement du sous secteur est à la charge quasi exclusive de l'Etat. La contribution du privé ne représente que 3,5% des effectifs. Cependant des efforts devront être fournis pour améliorer l'offre et la qualité des services notamment en faveur des enfants vivant en milieu rural, des filles et ceux ayant des besoins éducatifs spéciaux (handicapés, enfants de la rue).

1.3. Cycle de base 2 (niveau collègue)

Le post primaire est très faiblement développé au Niger. En 2014, le taux brut de scolarisation au cycle de base 2 est de 26,3%. La massification du cycle de base 1 au cours de ces dernières années a entraîné une forte croissance de ces effectifs. Ceux-ci passeront de 92 463 élèves en 2002 à 406702 en 2014, soit une multiplication par un facteur de 4,3. Cependant, cette augmentation des effectifs n'a pas induit une augmentation significative de la couverture du fait de la forte augmentation de la population scolarisable. Le taux brut de scolarisation n'est que de 31,1% en 2014. Les disparités de genre dans la participation au cycle de base 2 sont encore très importantes. En 2014, l'écart entre le TBS des filles et celui des garçons est de 9,6 points pourcentage (31,1% pour les garçons contre 21,5% pour les filles). Par ailleurs, les disparités entre zones rurales et zones urbaines sont aussi très importantes. Alors, qu'elle compte plus de 80% des enfants en âge de scolarisation dans le sous secteur, la zone rurale

ne représente que 42,3% des effectifs. Les performances du cycle de base 2 en matière de qualité sont par ailleurs très faibles. En 2014, les redoublants représentent 20,7% des effectifs et le taux d'abandon est de 26%. Pour la même année, le taux d'achèvement est de 13,7% dont 10,9% pour les filles.

Plus de 64% des enfants en âge de fréquenter le cycle de base 2 n'y sont pas inscrits et 90% d'entre eux sont issus du milieu rural. Un tel état de fait est lié au faible développement du sous secteur.

2. Principales contraintes à la réalisation d'une éducation de base gratuite et de qualité

Malgré les efforts fournis par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation, les engagements souscrits en matière de gratuité de l'éducation de base n'ont pas été respectés en particulier dans l'éducation préscolaire et de l'enseignement de cycle de base 2 (collèges). La non atteinte de cet objectif est liée à des contraintes multiples.

2.1 Les contraintes liées à l'offre

L'offre d'enseignement du cycle de base 1 a connu un développement significatif au cours de douze dernières années avec la mise en place des infrastructures scolaires dans la majorité des villages et le recrutement massif du personnel enseignant. Ceci a permis d'augmenter de manière significative l'accès et la couverture de cet ordre d'enseignement particulièrement dans le monde rural. Cependant cette offre demeure encore lacunaire dans les hameaux isolés où vivent plus de 2 millions de nigériens. Par ailleurs, cette offre prend difficilement en compte certains groupes vulnérables notamment les enfants en situation de handicap et ceux vivant dans la rue.

Pour ce qui concerne le préscolaire, l'offre de scolarisation est très restreinte dans le milieu rural et les zones périurbaines. L'engagement du gouvernement de mettre en place un centre d'éveil de la petite enfance à proximité de

chaque école primaire n'a pas été matérialisé. Les enfants issus des familles modestes sont quasiment exclus de cet ordre d'enseignement à cause des coûts directs et indirects exigés aussi bien dans le public, le privé que le communautaire.

L'offre d'enseignement du cycle de base 2 (collèges) est très faiblement développé particulièrement en milieu rural. De nombreux élèves sortant du cycle de base 1 abandonnent leur scolarité faute d'établissement de proximité ou de tuteurs dans les collèges de proximité. La stratégie visant à améliorer l'offre par la création de mini collèges ruraux s'est avérée inefficace à cause des problèmes de gestion de ressources humaines (difficultés de mettre en place l'ensemble du personnel enseignant requis).

2.2 Les contraintes en rapport avec la demande

L'approche jusqu'ici privilégiée au Niger a été de focaliser les politiques de développement de l'enseignement de base de manière trop restrictive sur le développement de l'offre (constructions et équipements de salles de classes, recrutement massif de contractuels de l'éducation). Cette approche qui suppose l'existence d'une demande potentielle forte n'est pas vérifiée. Plus de 30% des enfants de 7 à 12 ans ne sont pas scolarisés malgré la présence d'une école à proximité. Il s'agit généralement des filles, des enfants issus de familles économiquement vulnérables ou vivant en situation de handicap. La faiblesse des stratégies spécifiques visant à stimuler la demande sociale d'éducation (réduction des coûts directs et des coûts d'opportunité, mise en place de transferts sociaux en faveur des familles vulnérables etc.) explique en grande partie la faiblesse des performances en éducation de base.

2.3 Les contraintes démographiques

La forte croissance des effectifs de la population, sa composition par âge et par sexe constituent des contraintes majeures pour répondre aux besoins de scolarisation de la jeunesse nigérienne. Selon le Rapport d'Etat du Système

Educatif Nigérien (RESEN, 2010), plus de 50% de la population a moins de 15 ans et le taux annuel de croissance de la population scolarisable est de l'ordre de 3% (contre 2% pour les pays de la région). En 2001, les enfants en âge de fréquenter le cycle de Base1, représentent 16,7% de la population globale du pays, un des taux les plus élevés d'Afrique. La forte croissance de la population d'ensemble du pays et le maintien d'une distribution par âge défavorable, auront comme conséquence une croissance forte de la population d'âge scolaire au cours des années à venir. Il est ainsi anticipé que le nombre des jeunes de la classe d'âge comprise entre 7 et 12 ans passe de 1,84 millions en 2001 à 2,35 millions en 2008 et 3,37 millions en 2020, soit une augmentation de 1,02 million d'enfants entre 2008 et 2020 (+ 43 % en 12 années) entraînant ainsi une pression forte de la demande potentielle de scolarisation sur le système éducatif.

Ce constat établi par le RESEN a été confirmé par le recensement général de la population et de l'habitat en 2012. Alors que toutes les programmations dans le système se basaient sur un taux de croissance de la population scolarisable de 3,2%, il est ressorti de ce recensement que ce taux est de 3,9%. Par conséquent, tous les indicateurs du système ont été revus à la baisse. Au cycle de base 1 par exemple le taux brut d'admission passe de 99,2% en 2013 à 82,9% en 2014 et le taux brut de scolarisation de 82% à 71% sur la même période.

2.4 Le financement de l'éducation

La question du financement est déterminante dans la réussite des politiques visant à assurer une éducation gratuite et de qualité pour tous. Or dans ce domaine, la situation du Niger est caractérisée par : l'insuffisance des ressources publiques, un faible niveau d'allocation des ressources en faveur du secteur de l'éducation au regard des besoins et des coûts de scolarisation très élevés à tous les niveaux.

2.4.1 L'insuffisance des ressources publiques

L'économie du pays est caractérisée par la prédominance du secteur primaire tiré par une agriculture de subsistance fortement dépendante des aléas climatiques. La croissance économique a été de l'ordre de 3% entre 1980 et 2008, un taux inférieur à celui de la croissance de la population. A partir de 2005, la situation s'est notablement améliorée, la croissance économique devient plus importante et les recettes publiques ont augmenté significativement pour atteindre 18% du Produit Intérieur Brut. Il est anticipé un taux annuel de croissance du PIB de 8% pour les années à venir. Ces perspectives sont certes bonnes mais l'économie du pays est toujours tributaire des aléas climatiques et de la volatilité des cours des matières premières. Une telle situation se traduit par des difficultés pour la mobilisation de ressources domestiques conséquentes pour le développement de l'éducation.

2.4.2 Un faible niveau de mobilisation des ressources en faveur du secteur

Entre 2003 et 2013 (période de mise en œuvre du PDDE, l'Etat du Niger s'était engagé à consacrer au moins 4% du PIB au secteur de l'éducation et 40% des ressources libérées par l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés, pour la scolarisation primaire universelle. Par ailleurs, la communauté internationale, dans le cadre de l'élection du pays à l'Initiative pour la Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous, s'était engagée à mobiliser les ressources additionnelles pour combler le gap entre les besoins pour la mise en œuvre du programme et les ressources effectivement mobilisées.

Les ressources escomptées pour la mise en œuvre du PDDE, étaient estimées à 866 milliards de FCFA. Un montant de 694 milliards de FCFA a été effectivement mobilisé, soit un gap de financement de 172 milliards. Si l'allocation des ressources domestiques a été à la hauteur des engagements souscrits (4% du PIB), la mobilisation des ressources extérieures a été très insuffisante ; les aides budgétaires sectorielles ne représentant que 2% du financement.

Il faut relever que le gap de financement sur les dépenses courantes pour la mise en œuvre de la première phase du Programme Sectoriel de l'Education (PSEF, 2014-2024) est estimé en moyenne à 66 milliards de FCFA par an.

IL ressort à l'analyse des financements mobilisés aux cours des douze (12) dernières années, que malgré les contraintes économiques et démographiques, le pays a déployé des efforts louables pour le financement de l'éducation. Cependant, les objectifs de scolarisation universelle ne pourraient être atteints sans une mobilisation conséquente de ressources additionnelles par les partenaires techniques et financiers du secteur.

2.4.3 Des coûts de scolarisation très élevés

Le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN, 2010) relève des insuffisances dans la gestion des ressources allouées au secteur de l'éducation, la difficulté de transformer les ressources mobilisées en scolarisations effectives. Un tel état de fait est lié à la forte pression des dépenses salariales sur les ressources allouées au secteur et aux insuffisances dans la gestion des ressources humaines et pédagogiques. Ainsi :

Les coûts liés à la préscolarisation sont particulièrement élevés. En 2008, le coût unitaire élève était estimé à 80000 F/CF, un coût largement supérieur à la moyenne observée dans les pays de la région. Ce niveau élevé est lié au poids de la masse salariale des éducateurs fonctionnaires (70% de l'effectif) et au faible ratio enfant/éducateur(27).

Les progrès observés ces dernières années dans l'expansion du cycle de base 1 (primaire) sont essentiellement dus à la réduction des dépenses de personnel avec le recrutement massif de contractuels de l'éducation. Ces progrès sont de plus en plus limités avec l'augmentation progressive de la masse salariale (+ 57%) à cause de la fonctionnarisation des contractuels et de l'allocation de primes et indemnités diverses. Par ailleurs, pour cet ordre d'enseignement on relève une mauvaise gestion des ressources humaines et du temps scolaire.

Dans le cycle de base 2 public, le coût unitaire élève est de 60% plus élevé que la moyenne observée dans la région. On y observe une forte pression du coût salarial du personnel non enseignant (surveillants, bibliothécaires, censeurs etc.) sur les ressources allouées au sous secteur. En 2008, il représente 44% de la masse salariale. La gestion des ressources humaines est par ailleurs inefficace : en moyenne 16 h hebdomadaires de prestation par enseignant contre 21h prescrites statutairement.

3. Conclusion et recommandations

Malgré les progrès observés dans la réalisation de l'objectif d'assurer une éducation de base gratuite et de qualité notamment au primaire, il apparaît à l'analyse de la situation que celui n'est pas effectif particulièrement pour le préscolaire et le cycle de base 2. Au nombre de contraintes pour atteindre cet objectif, on relève entre autres la forte pression de la demande sociale de l'éducation ainsi que l'insuffisance et la mauvaise gestion des ressources allouées au secteur. L'atteinte de cet objectif suppose :

- **Améliorer l'allocation et la gestion des ressources** : au regard de l'expérience du financement du PDDE et du PSEF et des gaps observés, il apparaît que le Niger ne saurait assurer la gratuité de l'éducation de base sans remplir les conditions ci- après : (i) allouer au moins 25% de ressources domestiques au secteur de l'éducation, (ii) mobiliser de ressources additionnelles conséquentes auprès des partenaires techniques et financiers du secteur, et,(iii) gérer de manière efficace et efficiente les ressources financières et humaines allouées au secteur.
- **Améliorer l'offre** : ceci concerne particulièrement le préscolaire et le cycle de base 2. Au préscolaire, il s'agira de rendre effective la gratuité par la suppression des coûts directs et indirects et d'adapter l'offre à la demande (une structure préscolaire au sein de chaque école primaire, encadrée par un éducateur). Des efforts devront être faits pour doter ces structures de matériaux ludo éducatifs adaptés et de qualité et renforcer

les capacités des éducateurs. Au cycle de base 2, un effort particulier doit être fait pour la mise place des infrastructures en milieu rural et de structures d'accueil pour les élèves notamment les filles ne résidant pas dans les centres d'implantation des collèges.

- **Stimuler la demande d'éducation** : les défis à relever dans les années à venir imposent de mettre en œuvre des stratégies spécifiques de stimulation de la demande de scolarisation et ce, dans le double objectif d'améliorer la rétention et de prendre en charge certains groupes cibles dont les besoins ne sont pas pris en compte dans l'organisation actuelle de l'offre.

PDDE : Programme Décennal de Développement de l'Education au Niger

PSEF : Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation

RESEN : Rapport d'Etat du Système Educatif Nigérien

Présenté par Amina Ganda

Annexe n°12

Sénégal

DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Article 8

La République du Sénégal garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs.

DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Ces libertés et droits sont notamment : ...

- le droit à l'éducation,
- le droit de savoir lire et écrire, ...

Ces libertés et ces droits s'exercent dans les conditions prévues par la loi.

DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Article 21

L'Etat et les collectivités publiques créent les conditions préalables et les institutions publiques qui garantissent l'éducation des enfants.

DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Article 22

L'Etat a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques.

DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Article 22 suite

Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école.

DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Article 22 suite

Les institutions et les communautés religieuses ou non religieuses sont également reconnues comme moyens d'éducation.

DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Article 22 suite

Toutes les institutions nationales, publiques ou privées, ont le devoir d'alphabétiser leurs

membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales.

LA LOI D'ORIENTATION

La loi d'orientation de l'Education nationale n° 91-22 du 16 février 1991 prévoit à son article 3 que « l'Education nationale garantit aux citoyens la réalité du droit à l'éducation par la mise en place d'un système de formation ».

LA LOI D'ORIENTATION

« Article 3 bis de la Loi 2004-37: La scolarité est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 ans à 16 ans. »

L'Etat a l'obligation de maintenir, au sein du système scolaire, les enfants âgés de 6 à 16 ans.

LA LOI D'ORIENTATION

La Loi 2004-37 rajoute: « *Tout enfant âgé de moins de 16 ans et n'ayant pu être maintenu dans l'enseignement général, est orienté vers une structure de formation professionnelle* ».

DOMAINE DE LA COMMUNICATION

Cette communication porte sur l'enseignement élémentaire qui constitue la priorité du système éducatif sénégalais

ÉMERGENCE DE LA PRIVATISATION

Avant les indépendances, l'école privée, en dehors du confessionnel, avait pour principale vocation, la récupération des enfants exclus de l'école publique. D'où le vocable « d'école poubelle »

ÉMERGENCE DE LA PRIVATISATION

L'école privée présentait alors peu d'intérêt au plan pécuniaire, ce qui explique l'allocation de subventions.

LA PRIVATISATION AU SERVICE DE LA LUTTE DE CLASSE

L'Etat incapable de satisfaire la demande de scolarisation, encourage le développement de l'enseignement privé ce qui entraîne la mise en place « d'écoles privées de luxe ».

LA PRIVATISATION AU SERVICE DE LA LUTTE DE CLASSE

Après la crise de 1988 qui a consacré la première année blanche du système éducatif au Sénégal, l'Etat supprime les internats et encourage la multiplication des écoles privées.

REGLEMENTATION DE LA PRIVATISATION

Adoption de la Loi 94.- 82 portant statut des établissements d'enseignement privés .

DÉVELOPPEMENT DE LA PRIVATISATION

Le privé commence à se développer et à gagner des revenus substantiels qui lui permettent de changer de statut.

LA PRIVATISATION GAGNE EN CREDIBILITE

Les grèves cycliques et l'augmentation des frais liés au transport et à l'éducation des enfants finissent de faire de l'école privée une option crédible et efficace aux yeux de certains parents, en particulier les plus nantis.

RÔLE DE L'ETAT

L'Etat pendant ce temps semble plus en plus abandonner son rôle de régulation, ouvrant ainsi la porte à un certain nombre de dérives.

LA GRATUITE DE L'ECOLE

Le concept de gratuité de l'école apparait alors comme un moyen de lutte contre cette marchandisation galopante de l'éducation.

LA GRATUITE DE L'ECOLE

Certes l'école a un coût. Cependant ce coût doit être supporté par l'Etat, d'où la gratuité pour les familles.

PERCEPTIONS DE LA GRATUITE

Pour les bénéficiaires, la gratuité signifie la prise en charge de tous les frais par l'Etat

PERCEPTIONS DE LA GRATUITE

Pour l'Etat, il s'agit plutôt de la prise en charge des coûts directs au niveau de l'école publique.

COÛTS PRIS EN CHARGE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Les pouvoirs publics prennent en charge, au niveau de l'école publique, la construction et la maintenance des locaux, les salaires des enseignants, une partie des manuels et des

fournitures ainsi que certains frais liés au fonctionnement et aux uniformes.

COÛTS PRIS EN CHARGE PAR LES FAMILLES

Les familles prennent en charge une partie des manuels et des fournitures scolaires, en plus des frais liés au transport, à l'habillement, à l'inscription et à la restauration.

OBSTACLES A LA GRATUITE

La gratuité est fortement freinée par les coûts unitaires de plus en plus élevés à tous les niveaux d'enseignement

OBSTACLES A LA GRATUITE

Les revendications salariales répétitives liées en partie à l'écart entre les traitements ne facilitent pas non plus la gratuité de l'éducation.

OBSTACLES A LA GRATUITE

La baisse de la qualité dans les écoles publiques et l'option de certains parents en faveur du privé ne sont pas en faveur de la gratuité.

OBSTACLES A LA GRATUITE

L'insuffisance de maintenance des locaux et la faible durée de vie des manuels et équipements scolaires constituent aussi une entrave à la gratuité.

OBSTACLES A LA GRATUITE

La pauvreté, la démographie galopante et le faible taux de croissance de nos économies ne favorisent pas non plus la gratuité.

CONSEQUENCES DE LA NON GRATUITE DE L'ECOLE

Abandon scolaires

Analphabétisme

Accroissement des inégalités sociales;

Reproduction de relations basées sur les pouvoirs.

ACTIONS POUR LA GRATUITE

Volonté exprimée de l'Etat de réviser dans le cadre du PAQUET/EF les textes organisant le privé;

Actions de plaidoyer des organisations de société civile.

ACTIONS POUR LA GRATUITE

Appui aux écoles communautaires;

Mise en place de stratégies d'amélioration de la qualité dans les écoles publiques

Allocation de budget de fonctionnement

Nouveau texte réorganisant les comités de gestion des écoles.

PERSPECTIVES

Mobilisation des acteurs de l'éducation en faveur de la gratuité de l'école;

Mise en synergie des acteurs autour de cette question.

PERSPECTIVES

Sensibilisation de l'opinion publique;

Élaboration et mise en œuvre d'un plaidoyer multisectoriel et multiacteur pour la gratuité des l'école.

PERSPECTIVES

Etre sources et forces de proposition pour la défense de la gratuité de l'école.

PERSPECTIVES

Contribuer à l'élaboration des politiques d'éducation



Présenté par Mame Ousmane Diene

Annexe n°13

Togo

Population : 6 585 000 d'habitants (Estimation) ;
Taux de féminité : 52%

Superficie : 56600km²

Capitale : Lomé

Date d'accession à la souveraineté nationale : 27 avril 1960

86

Situation : Afrique de l'ouest entre le Bénin (à l'Est), le Ghana (à l'Ouest), le Burkina (au Nord) et l'Océan Atlantique (au Sud).

- Près de la moitié de la population togolaise est âgée de moins de 18 ans, cela représente ainsi 3 millions de personnes à peu près (UNICEF 2006)
- 69 personnes sur 100 vivent en dessous du seuil de pauvreté (UNICEF 2006)
- 81 Personnes sur 100 vivent en dessous du seuil de pauvreté dans 4 des cinq régions que compte le Togo (UNICEF 2006)

1. Eléments de l'histoire de l'éducation au Togo

a) La période précoloniale (avant le protectorat 1884)

L'école Togolaise actuelle continue à chercher sa voie. Elle reste toujours tiraillée entre l'éducation traditionnelle proprement africaine et l'école formelle héritée de la colonisation.

Jusqu'à la moitié du 19^{ème} siècle l'éducation était essentiellement traditionnelle et se faisait au sein des familles, des clans, des couvents, des groupes de paires... La société togolaise était une société sans écriture ni école au sens moderne du terme. Mais pour la communication, il existait des signes graphiques comme le Fa qui constituent une force d'écriture.

L'éducation consistait essentiellement à initier progressivement aux savoir, savoir-faire et coutume de la tribu ou du clan. Sa pédagogie se fonde essentiellement sur l'association en

permanence de la pratique à la théorie, sans distinction de disciplines académiques. « Une méthode d'éducation active » ?

Cette société n'a jamais connu de détachement d'hommes payés uniquement pour éduquer et instruire les enfants et les adolescents. L'éducation était l'affaire de tous les membres de la famille et du clan. Les personnes âgées y jouaient un rôle de premier plan, en raison de leur longue expérience de la vie.

b) La période allemande (1884 - 1914)

La première école de conception européenne fut ouverte à Petit-Popo (actuelle ville d'Aného) vers 1842 par un Togolais nommé Georges Akuété Zankli Lawson 1^{er}, un commerçant influent de la ville.

Dans cette école rudimentaire, l'enseignement était dispensé en Mina (langue locale) et en Anglais. Cette initiative personnelle de Zankli sera soutenue en 1843 par Thomas Birch Freeman, pasteur de la Mission Méthodiste John Wesley de Freetown (Sierra Leone) en visite dans la localité.

C'est ainsi que commença le processus de scolarisation de la population du Togo. L'arrivée plus tard des missionnaires renforça le processus par la mise en place de structures d'accueil permettant ainsi aux parents d'exprimer leur demande de scolarisation pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Mais il n'y avait pas jusque-là un système éducatif à proprement parlé. C'est la colonisation allemande qui organisa pour la première fois l'école togolaise en un système éducatif. En effet, le gouverneur allemand Julius Von Zech, en 1903 redéfinit d'une part les objectifs de cette éducation à dominante confessionnelle, et d'autre part, contribue à l'amélioration des structures pour mieux répondre aux nouveaux objectifs.

Il organise l'enseignement en école d'enfants, école de village, école de station qui menait au séminaire, à une école professionnelle, de perfectionnement ou à une école complémentaire.

c) La période française (1914 – 1958)

La période de la colonisation française quant à elle sera marquée essentiellement par la réforme opérée par le gouverneur Bonnacarrère par l'arrêté du 4 septembre 1922. Cette réforme va structurer l'école en école de village, école rurale ou régionale, l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel pouvant ouvrir l'accès à l'enseignement régional de l'AOF (les grandes écoles). Cette réforme sera marquée par l'introduction des diplômes d'État dont le CEP (Certificat d'Études primaires).

d) Le Togo indépendant (Après 1958)

En 1960, le Togo se situe parmi les pays les plus scolarisés d'Afrique francophone. Les années qui suivent l'accession à l'indépendance enregistrent un développement rapide du système scolaire qui permet au Togo de s'engager vers la scolarisation primaire universelle. Cependant, cette progression est brutalement remise en cause au début des années 1980, conséquence de la dévaluation et des différents ajustements structurels. Le Togo apparaît alors comme le pays le plus atteint par le phénomène de *déscolarisation*¹ (Lange, 1987). Cette déscolarisation touchera tout particulièrement les filles et remettra en cause la progression de la parité filles/garçons.

2. Définitions de l'école et de la gratuité de l'école

a) L'école

Une école est un établissement d'éducation créée ou reconnue par l'État où l'on dispense un enseignement collectif de connaissances générales ou de connaissances particulières. Selon les ordres d'enseignement on distingue au Togo :

▀ Les écoles publiques

Créées et gérées par l'État, les collectivités administratives secondaires et locales. Elles

admettent tous les enfants de toutes confessions.

▀ Les écoles confessionnelles

Elles sont créées et gérées par les Eglises ou les communautés religieuses.

▀ Les écoles laïques privées

Créées et gérées par les particuliers avec l'autorisation de l'État.

Ceci étant comment peut-on cerner la gratuité de l'école ?

b) La gratuité de l'école

La gratuité de l'école peut se définir comme le non paiement ou la non perception d'une contrepartie, contribution ou rétribution pour les enseignements dispensés dans un établissement scolaire. C'est encore l'absence de tout écolage ou frais de scolarité au profit des parents d'élèves.

En effet, si l'État reconnaît le droit à l'éducation des enfants, il doit créer les conditions favorables à cette fin. La gratuité de l'école exige donc de l'État l'obligation de fournir les structures d'accueil, les moyens humains et financiers nécessaires pour accueillir tous les enfants en vue d'assurer leur éducation.

Ceci ne peut s'opérer que dans un cadre public fondé sur des principes et des objectifs généraux qui accordent en premier lieu une priorité à la démocratisation de l'enseignement par des actions sur l'offre qui donne des chances égales pour tous ; ensuite, à la construction d'un système scolaire rentable grâce à la formation et la motivation des enseignants, la fourniture de matériels pédagogiques et l'adoption d'une pédagogie active et participative ; enfin, à l'adaptation de l'école aux réalités du pays et son orientation vers une plus grande professionnalisation.

3. Les fondements de la notion de gratuité de l'école

a) En France

Avant Jules Ferry

« La constitution de 1791 pose le principe d'une instruction publique, gratuite et commune à tous les citoyens. Les 20 et 21 avril 1792, le philosophe et mathématicien Condorcet présente à l'Assemblée son rapport sur l'instruction publique pour donner corps au principe ainsi posé. Il prône un enseignement laïc, gratuit, non obligatoire, divisé en cinq degrés.

La loi du 28 juin 1833 avait été voulue par François Guizot et avait créé les bases d'encadrement et de développement d'un enseignement primaire où l'instruction publique assuré par les communes avec l'aide de l'État et de l'Église.

En 1848, un projet d'Hippolyte Carnot visant à instituer la gratuité dans les écoles publiques est rejeté.

Avec la loi du 10 avril 1867, Duruy contribue à développer l'enseignement primaire. Il encourage la gratuité de l'éducation en incitant les communes pauvres à la décréter, avec garanties de subventions de l'État. À l'octroi de bourses s'ajoute bientôt la création de la Caisse des écoles, destinée à l'aide aux élèves issus de familles nécessiteuses.

Entre 1837 et 1881, juste avant la promulgation de la loi de gratuité, le pourcentage d'élèves jouissant de la gratuité était passé de 31,5% à 66%²

Lois Jules Ferry 1881-1882

La loi du 16 juin 1881, nommée d'après le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry, rend l'enseignement primaire public et gratuit, ce qui a permis de rendre ensuite l'instruction primaire (6-13 ans) obligatoire par la loi de 1882¹, qui impose également un enseignement laïque dans les établissements publics.

b) Au Togo

Avant l'indépendance

Dans les sociétés anciennes et celles d'aujourd'hui, la responsabilité de l'enseignement des coutumes, des traditions et l'éducation de l'enfant incombent à la société ou à la collectivité toute entière. Chaque adulte ou

membre mandaté peut contribuer dans les circonstances définies et variées à cette éducation au seul nom de la communauté sans aucune rétribution.

A l'ouverture de la première école de conception européenne à Petit-Popo (actuelle ville d'Aného) vers 1842 jusqu'à l'indépendance en 1960, le processus de scolarisation de la population du Togo était pratiquement gratuit. On offrait non seulement les manuels et les fournitures scolaires mais aussi certaines fois des tenues scolaires. Des prix d'encouragement et des bourses d'études sont même offerts pour encourager la culture de l'excellence.

Faut-il signaler que les Missions chrétiennes catholiques et protestantes y ont joué un rôle de pionnier. Pour preuve, sur les 347 écoles recensées en 1912, trois (O3) seulement sont publiques. Notons qu'à l'époque chaque école entretenait un champ pour alimenter la caisse de la Mutuelle scolaire.

Mentionnons que l'enseignement privé laïc a fait son apparition en 1955 surtout dans le secondaire.

Après l'indépendance

Après les indépendances, le Togo va prendre en charge son système éducatif. Cette réappropriation du système éducatif togolais par le Togo sera matérialisé par la Réforme de l'enseignement de 1975 qui demeure jusqu'aujourd'hui le cadre général qui organise et structure l'école togolais en définissant ses finalités, ses méthodes, ses moyens, son organisation

La scolarisation fait d'énormes progrès. Les écoles primaires publiques et secondaires se multiplient.

1) Les facteurs politiques et législatifs

Le système éducatif togolais doit sa forme et son contenu actuel à la réforme de l'enseignement de 1975 (ordonnance n° 16 du 6 mai).

Hormis la réforme de 1975, le texte fondamental relatif à l'éducation reste la Constitution de la IV^e République (1992) qui dispose en son article 35 « L'Etat reconnaît le droit à l'éducation des enfants

et créé les conditions favorables à cette fin. L'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de quinze ans. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public. » La scolarité obligatoire s'étend de 5 à 15 ans, soit dix années scolaires.

2) Le gouvernement décide la gratuité de l'école primaire au Togo (Article APA)

Le gouvernement togolais réuni mercredi en conseil des ministres a décidé la gratuité de l'école au Togo dès la rentrée prochaine prévue pour le lundi 06 octobre prochain, a appris APA de source officielle.

« Les frais d'écolage seront pris en charge par l'Etat pour tous les élèves des écoles pré scolaires et primaires publiques dès la rentrée du 06 octobre 2008 », a déclaré Oulegoh Keyewa, Ministre togolais de la Communication et de la Culture à l'issue de la réunion. Un décret portant suppression des frais de scolarité a été adopté au cours de la réunion. Le Ministre a reconnu que l'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 15 ans au Togo qui compte environ six millions d'habitants.

« Il est du devoir de l'Etat de créer les conditions favorables à cette fin », a-t-il souligné avant de révéler qu'une étude appuyée par l'UNICEF va permettre de définir les stratégies de mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement et des actions urgentes à mener dans le cadre de l'introduction de cette gratuité ainsi que les perspectives et enjeux futurs du système éducatif.

Le ministre a aussi annoncé que 2130 nouveaux enseignants seront recrutés et déployés dès cette rentrée. Il a ajouté que 100 blocs pédagogiques, 100 blocs sanitaires et 50 points d'eau seront construits dans les écoles primaires dans le mois de novembre 2008. Il a enfin fait état de l'ouverture prochaine de nouveaux lycées d'enseignement technique et professionnel d'un montant d'un demi-milliard de FCFA, à Atiéguou, dans la banlieue de Lomé et à Kantè au nord du pays.

« En cas de sureffectifs dans les classes, nous serons contraints d'en ouvrir de nouvelles et donc d'avoir davantage d'enseignants. C'est la raison

pour laquelle le gouvernement a décidé de faire appel à 2050 professeurs au lieu des 1.250 prévus initialement lors du concours de recrutement en mars dernier. »

« La gratuité impose à mon ministère de faciliter la vie quotidienne des élèves et des professeurs. Nous devons aménager certaines écoles, acheter des tables, des chaises, des tableaux, de la craie, etc.... Bref tout ce qu'il faut pour faire tourner un établissement.

En coopération avec le PAM (Programme alimentaire mondial), la Banque mondiale et l'Unicef, nous allons installer des cantines dans certaines écoles avec l'objectif de pouvoir servir 172.000 repas par jour. Les premières expérimentations auront lieu dans la région maritime et dans celle des Plateaux.

Une fois toutes ces questions réglées, il faudra s'attaquer à la qualité de l'enseignement. C'est la raison pour laquelle l'Etat va rouvrir le 15 décembre prochain l'Ecole nationale des instituteurs qui se trouve à Notsé. Objectif : former 200 nouveaux enseignants d'ici un an. A cela va s'ajouter la formation continue, indispensable pour garantir un certain niveau d'enseignement ».

3) Interview

Republicoftogo.com : Combien y a-t-il d'enseignants dans le primaire et le secondaire au Togo ?

Yves Nagou

L'effectif tourne autour de 40.000 dont 22.000 sont absorbés par l'enseignement primaire. Pour ce qui concerne les élèves, nous nous attendons à un effectif d'environ 2 millions pour cette rentrée. Quand vous faites la répartition, il est clair que nous manquons d'enseignants et surtout d'enseignants formés, d'enseignants spécialisés. Selon nos prévisions il aurait fallu embaucher 7417 enseignants pour combler ce manque.

Republicoftogo.com : Quels sont les taux de réussite ?

Yves Nagou

Dans le primaire il tourne autour de 76%, au collège 54% et au lycée entre 38 et 40%. Ce n'est

pas satisfaisant. Nous ne pourrions améliorer ces taux de réussite ainsi que les conditions de travail qu'avec le soutien des parents. C'est pourquoi, le gouvernement entend créer autour de l'école, un cadre partenarial très dynamique qui permette une meilleure implication des parents d'élèves dans la scolarisation de leurs enfants.

4. Envergures : gratuité de l'école primaire

90

Depuis 5 mars 2008 en conseil des ministres le gouvernement togolais a décidé la gratuité de l'école au Togo qui a pris effet à partir de la rentrée scolaire du lundi 06 octobre 2008

Assurer l'éducation primaire pour tous Où en sommes-nous ?

Mr Oulegoh Keyewa, ancien Ministre togolais de la Communication et de la Culture avait déclaré que les frais d'écolage seront pris en charge par l'Etat pour tous les élèves des écoles pré-scolaires et primaires publiques.

Cette décision a entraîné :

- La création d'emploi dans le domaine de l'encadrement scolaire ;
- La construction de blocs pédagogiques, blocs sanitaires et de nombreux points d'eau
- L'accroissement du taux d'inscription dans les écoles
- La baisse du taux d'analphabétisme



1) Données brutes du préscolaire 2009-2010

1-1) Les chiffres par Région d'éducation

Nbre Région	Jardins	Salles de Classe				Elèves			Enseignants		
		Dur	Banco	Autres	Total	M	F	T	M	F	T
Lomé-golfe	130	121	12	8	241	4213	3925	8138	136	282	418
Maritime	125	124	9	27	160	2737	2874	5611	44	180	224
Plateaux	162	127	9	76	212	3631	3701	7332	75	230	305
Centrale	71	78	20	32	130	2411	2624	5035	32	174	206
Kara	81	131	15	16	162	2552	2746	5298	18	167	185
Savanes	152	64	19	150	233	5662	5814	11476	43	265	308
Togo	721	745	84	309	1138	21206	21684	42890	348	1298	1646

1-2) Répartition des élèves par section et par sexe

Section Région	Petite / 3 ans			Moyenne / 4 ans			Grande / 5 ans			Total		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Lomé-golfe	897	836	1733	2138	1988	4126	1178	1101	2279	4213	3925	8138
Maritime	578	668	1246	1524	1628	3152	635	578	1213	2488	2619	5611
Plateaux	528	534	1062	2462	2471	4933	641	696	1337	3631	3701	7332
Centrale	630	680	1310	1052	1151	2203	729	793	1522	2411	2624	5035
Kara	832	927	1759	1050	1116	2166	670	703	1373	2552	2746	5298
Savanes	1469	1520	2989	3076	3098	6174	1117	1196	2313	5662	5814	11476
Togo	4934	5165	10099	11302	11452	22754	4970	5067	10037	20957	21429	42890

1-3) Répartition des enseignants par diplôme académique, par sexe et par région

Région Diplôme	Lomé Golfe		Maritime		Plateaux		Centrale		Kara		Savanes		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Supérieur au BAC	2	5	1	4	1	9	0	2	1	10	4	2	9	32
BAC	6	24	0	23	14	34	9	32	4	28	12	13	45	154
BEPC	69	162	23	74	47	146	19	96	8	96	16	98	182	672
CEPD	53	83	20	74	13	41	3	33	5	32	11	136	105	399
Sans diplôme	6	8	0	5	0	0	1	11	0	1	0	16	7	41
Togo	136	282	44	180	75	230	32	174	18	167	43	265	348	1298

Ces statistiques sont tirées de l'annuaire des statistiques scolaires du Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire

Date de création : 06/12/2004 @ 04:00

Dernière modification : 23/12/2011 @ 13:54

Catégorie : Primaire

Page lue 856 fois

2) Données brutes du primaires 2009-2010

2-1) Les chiffres par Région d'éducation

Nbre Région	Ecoles	Salles de Classe				Elèves			Enseignants		
		Dur	Banco	Autres	Total	M	F	T	M	F	T
Lomé- golfe	992	6148	820	170	7138	115182	123338	238520	5087	1475	6562
Maritime	1158	3874	763	1702	6339	137867	118959	256826	5335	682	6017
Plateaux	1610	3925	1354	2922	8201	161519	141877	303396	7171	981	8152
Centrale	755	2495	425	1113	4033	79325	71175	150500	3386	465	3851
Kara	838	2886	384	901	4171	87364	78306	165670	3463	450	3913
Savanes	696	1815	421	1008	3244	95993	75748	171741	2897	320	3217
Togo	6049	21143	4167	7816	33126	677250	609403	1286653	27339	4373	31712

2-2) Répartition des élèves par cours, âge et sexe au Togo

Cours Age	CP1		CP2		CE1		CE2		CM1		CM2		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
≤ 5	38004	38354	1806	1927	25	40	1	4	0	0	0	0	39836	38325
6	70855	66833	19456	19875	1316	1561	58	55	0	0	0	0	91685	88323
7	38131	35028	45397	42547	14515	14732	2002	2071	72	77	0	0	100117	94454
8	15165	14532	32284	30008	35423	33505	13624	13353	1963	2009	142	122	98600	93527
9	4803	4547	16379	14889	30317	27540	29014	25703	11331	10391	1664	1476	93507	84545
10	1611	1607	6608	5959	18710	16183	25637	22384	24285	19959	9063	7239	85914	73330
11	592	559	2095	1951	8274	7443	15252	12977	21777	17599	16099	12122	64089	52651
12	164	195	885	783	3827	3465	8805	7932	14764	12715	16014	12189	44460	37279
13	63	83	307	359	1724	1578	4523	3978	9093	7772	11661	8888	27371	22658
14	51	29	101	79	611	500	2205	1732	5158	4380	8013	6324	16139	13042
15	12	14	45	40	186	155	793	666	2748	2026	5416	4031	9201	
> 15	12	4	12	11	64	39	318	198	1359	843	4754	3235	6519	4330
T	169463	159784	125374	118428	114991	106739	102232	91051	92549	77771	72827	55625	677436	609397

2-3) Répartition des enseignants par diplôme, par sexe et par Région d'éducation

Diplôme/sexe Région	CAP		CEAP		CAM		Néant		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Lomé-Golfe	2182	669	1262	334	129	61	1514	411	5087	1475
Maritime	2927	319	884	114	179	32	1346	217	5335	682
Plateaux	3982	508	1536	246	256	29	1397	198	7171	981
Centrale	2112	265	560	92	63	13	652	95	3386	465
Kara	2256	281	564	70	90	7	553	92	3463	450
Savanes	1506	135	462	55	133	14	797	116	2897	320
Total	14964	2177	5268	912	849	154	6258	1130	27339	4373

2-4) Répartition des enseignants par statut et par Région d'éducation

Statut Région	Fonctionnaire		Auxiliaire		Volontaire		Privé		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Lomé-Golfe	900	584	465	183	249	61	3473	647	5087	1475
Maritime	2130	249	921	153	1716	169	568	111	5335	682
Plateaux	2881	412	1078	151	2599	296	613	122	7171	981
Centrale	1444	207	477	91	1210	123	255	44	3386	465
Kara	1663	206	573	102	1103	122	124	20	3463	450
Savanes	912	85	690	64	1001	108	294	63	2897	320
Total	9930	1743	4204	744	7878	879	5327	1007	27339	4373

2-5) Nombre de manuels par Région d'éducation

Région	Elèves	Livre de lecture	Livre de calcul	Total de livre
Lomé-Golfe	238520	80494	77113	157607
Maritime	256826	150905	74471	225376
Plateaux	303396	112134	76365	188499
Centrale	150500	65787	42375	108162
Kara	165670	83736	54230	137966
Savanes	171741	8893	7956	16849
Total	1286653	501949	332510	834459

2-6) Résultat du CEPD1 par Région d'éducation, juin 2009

Nombre Région	Candidats présentés			Nombre d'admis		
	M	F	T	M	F	T
Lomé-Golfe	13697	13973	27670	12847	12339	25186
Maritime	13749	10571	24320	11344	7180	18524
Plateaux	16817	11139	27956	12896	8122	21018

Centrale	8329	5969	14298	6740	4598	11338
Kara	8371	5837	14208	7400	5805	13205
Savanes	7199	4026	11225	5203	2697	7900
Total	68162	51515	119677	56430	40741	97171

Certificat d'étude du premier degré, diplôme sanctionnant la fin des études primaires

Date de création : **23/12/2011 @ 13:52**

Dernière modification : **23/12/2011 @ 13:55**

Catégorie : **Primaire**

Page lue **732 fois**

Le taux d'achèvement du cycle primaire a presque doublé entre 1990 et 2011 passant de 38,7% à 76,9%, et ce, malgré le niveau élevé du taux de redoublement qui est deux fois plus élevé que celui observé parmi les pays d'Afrique en passe d'atteindre la scolarisation primaire universelle. Un autre élément à prendre en compte est le taux important d'abandon (environ 11% au primaire) avec des enfants exclus précocement du système et qui sont exposés à diverses formes de violence, notamment le travail forcé, la traite et la délinquance. Dans l'ensemble, il n'existe pas un écart très important entre la fréquentation scolaire des garçons et des filles dans le cycle primaire. D'après les statistiques scolaires 2008-2009, l'indice de parité entre filles et garçons au niveau du primaire est de 0,95.

NB : 2015 est l'année de l'achèvement du cycle primaire de la première promotion des enfants bénéficiant de la gratuité de l'école en 2008. Ils sont un peu plus de 57000 candidats au CEPD. Le taux de réussite est de 80,37%. On dénote une légère régression par rapport à celui de 2014 qui est de 83,60%. Le taux de réussite des filles est de 49%.



3) La cible OMD pourrait être atteinte

En 2011, à 4 ans de la date butoir pour la réalisation des OMD, le taux d'achèvement du cycle primaire au Togo était de 76,9%, le taux net de scolarisation de 81,8% et le taux d'alphabétisation des 15-24 ans de 60,4%. Cependant, les projections faites en 2010 sont optimistes quant aux chances pour le Togo d'assurer l'éducation primaire pour tous.

En 21 ans, le taux net de scolarisation a augmenté de 14,8 point de pourcentage, passant de 67% en 1990 à 81,8% en 2011. Ce taux avait baissé de 76,2% en 2000 à 73,4% en 2006 avant de remonter à 81,8%. Comparé aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, ces taux sont meilleurs. Ils sont le résultat de l'augmentation des investissements publics (entre autres, la gratuité de l'école primaire décrétée en 2008), privés et communautaires, dans le système éducatif. Le poids de l'éducation dans les dépenses des ménages reste cependant excessif, car ces derniers ont été fortement sollicités, surtout en milieu rural, notamment avec la création des Ecoles d'initiative locale (EDIL) presque entièrement à la charge des populations déjà pauvres. Cette situation, ajoutée à la dégradation des conditions de travail des enseignants, a lourdement affecté la qualité de l'enseignement.

5. Politique éducative au Togo

La volonté politique est indispensable pour la mise en place des moyens et structures scolaires qui créent l'offre d'éducation ou la capacité d'accueil du système éducatif d'un pays. La législation scolaire est aussi un facteur déterminant : elle peut rendre l'école obligatoire pour une tranche d'âge donnée. Au Togo, elle oblige les parents à y inscrire les enfants d'âge comprise entre 6 et 14 ans. Ainsi, selon les résultats de l'enquête QUIBB 2006, la fréquentation scolaire des enfants âgés de 6-11 ans dans l'enseignement primaire est relativement forte au Togo. Dans l'ensemble, 73,4% des enfants de cette tranche d'âge sont effectivement à l'école. Selon le sexe il n'y a pas d'écarts très importants en termes de

fréquentation scolaire entre les garçons (75,5%) et les filles (71%) dans le cycle primaire. Cependant, selon le milieu de résidence, les enfants des centres urbains sont plus scolarisés (89%) que ceux des zones rurales (67,7%). De même, au niveau régional, les taux nets de fréquentation sont très variables et plus élevés à Lomé (90,0%), dans la région Maritime (79,5%) et Plateaux (73,2%) et plus faibles à Kara (66,2%) et dans les Savanes (51,8%). On peut également noter que 92% des enfants commençant la première année du cycle primaire achèvent la cinquième année. Le taux d'alphabétisation est relativement élevé (76,5%). En principe, à cause de cette loi, les parents sont obligés d'envoyer leur enfants à l'école et l'Etat a pour obligation de leur fournir les structures d'accueil et les moyens humains et financiers nécessaires pour accueillir tous les enfants.

C'est à partir de 1990 que les écoles privées ont commencé par émerger par leur influence et leur importance dans le système éducatif togolais. Aujourd'hui elles prolifèrent partout au Togo et leurs stratégies marketing restent souvent inadéquates.

Au Togo, les programmes et politiques de l'éducation sont élaborés par la lettre de Politique Sectorielle et du Plan Sectoriel de l'Education (2010-2020). Ils s'inspirent de la Réforme de l'Enseignement au Togo de 1975, de la Politique Nationale du Secteur de l'Education et de la Formation de 1998 et du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous (PAN-EPT) élaboré en 2005, des recommandations des Conférences Mondiales sur l'Education (Jomtien 1990, Dakar 2000), et de la Déclaration du Millénaire. Ils tiennent compte également des éléments de diagnostic du Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN 2002) et de ses mises à jour de 2006 et 2007, ainsi que des travaux spécifiques réalisés pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la petite enfance et l'alphabétisation.

Les principales orientations dégagées par la Lettre de Politique Sectorielle de l'Education

sont largement cohérentes avec celles du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. La vision du Plan Sectoriel de l'Education en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté⁶ et les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD), accorde une grande importance à l'organisation du fonctionnement du système éducatif sur les plans quantitatif (gestion des flux des élèves) et qualitatif (apprentissage des formés aux différents niveaux d'enseignement) pour favoriser la contribution de l'éducation au développement social, ainsi qu'à la croissance économique et à la réduction des inégalités intergénérationnelles, considérées comme les principaux moteurs de réduction de la pauvreté.

L'école togolaise, dès ses débuts, s'est appuyée sur des programmes qu'on peut qualifier d'informels (définis par les initiateurs de l'école, notamment les missionnaires). C'est la Réforme qui va définir clairement les finalités de l'enseignement et un canevas pour l'élaboration des curricula d'enseignement. Ces curricula seront élaborés et mis en pratique progressivement dans les années 1980. Mais les PAS (programmes d'ajustement structurel) qui ont obligé le pays à abandonner ses ambitions de la Réforme ne vont pas mettre au système éducatif d'opérer un suivi dans l'application de ces programmes et surtout de procéder à leur révision pour les adapter aux nouvelles données. Ainsi, le manque de structures, de matériel pédagogiques et didactiques (laboratoires, livres...) va rendre aléatoire l'application des programmes élaborés

En 2002, le Togo a entrepris la refonte totale de tous ses programmes d'enseignement. Des projets d'élaboration de curricula selon l'approche par compétences commencent en cette année-là. En juin 2003, les curricula du cours préparatoire ont été rédigés ainsi que les guides d'appropriation par les maîtres. À partir de 2005-2006, ces nouveaux curricula ont été mis en expérimentation dans vingt-deux écoles réparties sur toute l'étendue du territoire national. Dans le plan sectoriel de l'éducation 2010-2020, il est prévu la finalisation de la

refondation des curricula dans tout l'enseignement primaire, l'achèvement de l'expérimentation, la généralisation des nouveaux programmes et la production des manuels et du matériel pédagogique et didactiques adaptés à ces nouveaux programmes.

Quant aux programmes d'enseignement dans l'enseignement secondaire, ils ne sont pas adaptés car n'ayant pas été révisés depuis 1985, à part quelques révisions sectorielles.

L'enseignement maternel lui ne dispose pas de curricula adaptés. L'enseignement y est axé sur le curricula du programme français avec les documents de la France.

Le système éducatif togolais doit sa forme et son contenu actuel à la réforme de l'enseignement de 1975.

Après avoir connu une croissance relativement forte, le Togo a été contraint d'adopter dès 1979 des programmes de stabilisation financière avec le Fonds monétaire international afin de redresser la situation économique du pays.

D'abord, la crise économique qui a conduit l'Etat à adopter différents programmes d'ajustement structurel a eu un retentissement négatif sur l'éducation. Ensuite, la crise sociopolitique que traverse le pays depuis 1991 a conduit à une érosion des capacités financières de l'Etat. Mais l'ampleur de la crise a entraîné des exodes internes et externes qui ont très notablement paralysé le système de l'éducation en 1992-1993 puisque moins d'un quart des élèves de l'année scolaire précédente ont suivi l'année scolaire 1992-1993. Si une reprise de l'évolution des effectifs s'est manifestée depuis 1993-1994, la croissance des effectifs reste encore faible par rapport au taux de croissance démographique. Enfin, la dévaluation de 50 % de la monnaie régionale (franc CFA) en janvier 1994 a entraîné un renchérissement des prix du matériel pédagogique qui est dans une très large mesure importé. La conjugaison de ces trois phénomènes s'est traduite par :

- la difficulté de l'Etat à faire face à la demande croissante de l'éducation même au niveau de l'enseignement primaire ;
- la baisse des ressources nominales consacrées à l'acquisition du matériel pédagogique ; ainsi, en termes réels, les ressources consacrées à l'équipement en 1996 représentent seulement 32 % de leur valeur de 1992 ;
- l'apparition de la catégorie d'enseignants contractuels ou pris en charge par les communautés elles-mêmes ; ils représentent 24,5 % des effectifs dans l'enseignement primaire public et plus de 52 % dans l'enseignement secondaire de second cycle.

Par ailleurs, la dégradation des conditions de travail des enseignants permanents caractérisée notamment par l'insuffisance de matériel pédagogique et l'impossibilité de remp On peut retenir trois idées essentielles permettant de concrétiser les objectifs généraux :

- a) atteindre un taux net de scolarisation primaire de 80 % d'ici l'an 2000 ;
- b) la création d'un corps d'enseignants auxiliaires pour faire face à la pénurie d'enseignants observée dans tous les niveaux de l'enseignement ;
- c) la création d'un Fond de soutien de l'éducation financée en partie pour l'Etat (grâce aux économies réalisées sur les départs d'enseignants), les Associations des parents d'élèves, les collectivités locales et des bailleurs de fonds externes. Le 23 décembre 1998, le Conseil des Ministres adopte une nouvelle stratégie intitulée : « La politique nationale du secteur de l'éducation et de la formation » fixant entre autres les grandes orientations nouvelles relatives à l'éducation de base. Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

NB : Le PROJET PERI

Conçu en 2011 pour soutenir la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education (PSE), le Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) vise principalement à accroître la couverture

scolaire, diminuer les abandons dans le cycle primaire, améliorer la qualité des enseignements, et renforcer les compétences des ministères en charge de l'éducation et celles des communautés bénéficiaires. 332 écoles ont été construites depuis 2011 jusqu'à ce jour.

6. Problèmes et freins de la gratuité de l'école primaire

L'éducation reste l'une des plus grandes préoccupations de tous parents. L'école primaire dans tout cursus scolaire constitue le premier endroit de construction de la connaissance, raison pour laquelle depuis 2008, l'enseignement préscolaire et primaire est gratuit au Togo. Après les instants de joie qui furent de très courte durée, c'est la désillusion. Le nombre impressionnant d'élèves dans les classes des écoles primaires publiques inquiète sur le rendement attendu.

1) Causes de médiocrité

1-1) Les écoles du Togo profond : véritable chemin de croix pour les enseignants et les élèves (article)

C'est un secret de polichinelle, l'enseignement primaire public au Togo est un véritable problème. Insuffisance d'infrastructures scolaires, de matériels didactiques, d'enseignants... tels sont les problèmes souvent évoqués dans les écoles. Mais à l'intérieur du Togo, la situation est plus préoccupante. Les salles de classes et autres matériels didactiques manquent, et si certaines infrastructures existent, elles sont en état de délabrement avancé. L'insuffisance de tables-banc pousse les élèves à s'asseoir à même le sol. S'ajoutent à cela, les conditions de vie et de travail misérables des enseignants qui ne cessent de revendiquer, sans toutefois avoir gain de cause. Ils sont simplement tournés en bourrique par le ministère de tutelle. Telle est la caricature des écoles primaires publiques de l'intérieur du Togo. La situation est invivable pour les acteurs de la vie éducative scolaire, les enseignants et

les élèves. La plupart des salles de classes sont en argile recouvertes de paille, et il n'existe pas d'électricité, ni eau. Si à l'intérieur, le taux de scolarité est faible, le pourcentage des garçons est élevé par rapport à celui des filles. « Une fille à l'école, ça n'aboutit à rien », telle est la conception partagée qui pousse à ne pas envoyer les filles à l'école. Et l'autre cause de ce faible taux de scolarisation, ce sont les mariages précoces. « Certains parents bien informés ont la volonté d'envoyer leurs enfants à l'école mais faute de moyens, ils désistent », déplore un enseignant qui indique que le pourcentage des enfants non scolarisés est de 45% à Dapaong. Jeune fille de 17 ans, Odette Yendoutié, raconte son calvaire : « J'avais laissé l'école en classe de Cm1, contrainte par mes parents. J'ai passé deux ans à la maison en conduisant les bœufs et en aidant ma mère ». Actuellement en classe de quatrième à Gnon-Fati, elle confie avoir repris les classes grâce à l'ONG IT Village qui finance désormais sa scolarité. « C'est mon coup de chance, j'en profiterai à merveille pour aller au bout », avoue-t-elle. L'autre problème dans la région, c'est la sécheresse. A cela s'ajoute l'appauvrissement des terres qui n'offrent pas de grandes récoltes aux paysans afin de financer la scolarité des enfants. Cette condition climatique est aussi à l'origine de la pauvreté et de la malnutrition qui expliquent également le faible taux de scolarité. « En mars, mai, juin, la sécheresse rend la terre incultivable. En ce moment la production est investie, les greniers sont vides, et il n'est pas marrant qu'un enfant de six ans prenne un repas par jour. C'est seule la nuit qu'on prépare dans les foyers, et s'ils ont de la chance qu'il y a reste de pâte d'hier, ils en font leur petit déjeuner. A peine trente minutes que l'enfant suit les cours, il se sent malade et il regagne la maison. Sur cent foyers, à peine dix arrivent à bien nourrir leurs enfants », explique Koak Kolani Kinansoa, Directeur de l'EPP Koudjoak. Les enseignants de ces écoles ne sont pas les mieux traités. Ils ne sont pas nombreux à être recrutés par l'Etat, et pour cela, ce sont les villageois qui triment pour payer aux volontaires les modiques salaires (sic), parfois 10 000 FCFA, afin qu'ils assurent l'éducation de leurs

progénitures. La situation de ces volontaires est alarmante d'autant plus que le gouvernement a interdit aux parents d'élèves les cotisations parallèles depuis l'annonce de la gratuité de l'école. Ces conditions de vie obligent nombre d'entre eux à abandonner l'enseignement pour s'adonner aux activités plus rémunératrices. « Les enseignants volontaires désertent les classes sans préavis pour des mois. Ceci embrouille les programmes de l'année... A quoi sert le ministère des Enseignements primaire et secondaire s'il ne peut pas assister les acteurs de l'éducation scolaire ? Pas de prime de travail pour les enseignants, pas de cantine ni de pharmacie scolaires comme promis... », se désole un directeur d'école.

Depuis 2008 l'enseignement préscolaire et primaire est gratuit au Togo. Cette gratuité est arrivée comme une bouffée d'oxygène longtemps attendue pour un grand nombre de togolais. Cependant il n'a pas fallu longtemps pour que ce cadeau fait aux parents d'élève devienne une véritable inquiétude. Pour cause, les salles de classes se sont très vite retrouvées avec des effectifs de 70, 80 voire 90 ou même 100 élèves encadrés par un ou deux instituteurs tout au plus. La fin de l'année scolaire s'approche de plus en plus et les parents s'interrogent sur la réussite de leurs enfants et encore plus de leurs compétences. « La réussite oui. Mais la compétence d'abord » nous confiait Mr Dodji, parent d'élève.

Depuis près de cinq années, une baisse presque générale des niveaux scolaire est constatée et dénoncée par de nombreuses associations. Malgré les nombreux débats autour du sujet rien de concret ne semble être fait. Avec des effectifs de 70 élèves l'encadrement adéquat souhaité par les parents vole en éclat. La qualité de l'éducation se voit mise en cause. La nouvelle situation qu'engendrent la gratuité des écoles primaires publique bondées relance les inquiétudes. Une classe de 70 élèves est-elle la meilleure place pour une éducation de qualité ? La médiocrité et la baisse de niveau tant combattues ne viennent-elles pas de ces effectifs pléthoriques ? La gratuité de l'école

primaire est-elle une fausse solution à un problème pressant et délicat ?

1-2) Eduquer ou périr ! (article)

L'éducation semble être en Afrique la moindre des priorités malgré les discours la classant parmi « les priorités des priorités ». Les faits l'attestent aisément : des infrastructures délabrées, des classes bondées à craquer, des enseignants mal payés et sous surveillance du politique, les syndicats des enseignants sous tutelle des gouvernants, des budgets de l'éducation loin des attentes... A l'heure du capitalisme PIBiste, on est allé même jusqu'à dire qu'il faut privilégier l'industrie, le commerce, la technologie qui apportent une plus-value. L'école quant à elle, crève le budget national par le nombre pléthorique d'enseignants payés pour juste « parler » ; elle « ne produit rien ». Dans les années 1980 au Togo, l'enseignement a été l'une des victimes majeures des ajustements structurels car s'il faut faire des économies, rien de mieux que de les faire sur un secteur considéré comme non-nécessaire : l'école. Et quelques statistiques scolaires disent à elles seules le désastre causé par le délaissement de l'école. Dans le secondaire, le « nombre par salle varie entre 58 et 102 dans les collèges et lycées publics... Mais il n'est pas rare de voir surtout à Lomé, dans les classes de 6ème et 2nde des établissements publics, des effectifs de plus de 100, voire 150 élèves par salle » (Annuaire national des statistiques scolaires, année 2006-2007, p. xiii). Et concernant par exemple les livres, « les livres de calculs sont presque inexistantes » (idem). Le slogan est bien connu et bien rodé : il n'y a pas d'argent pour construire les établissements, recruter assez d'enseignants car il faut construire les routes, les centres de santé, les tribunaux... La demande est trop forte et les ressources de l'Etat sont insuffisantes ! S'il faut reconnaître que cet argument n'est pas totalement faux, il faut tout de suite relativiser les choses quand on voit les dépenses consacrées aux armées, le train de vie des gouvernants et leur compte assez fourni en Suisse... Pire encore c'est la manière dont on

investit dans l'éducation à petit coût ou à la « secouriste » qui pose problème : peut-on éduquer à moitié ou faire semblant d'éduquer ? Hélas non ! Ou on éduque ou on ne le fait pas. Et les conditions dans lesquelles l'école est organisées et gérées dans beaucoup de pays en Afrique, notamment au Togo, donne l'impression qu'on fait semblant d'éduquer, c'est-à-dire qu'on n'éduque pas. Quand 3000 étudiants suivent un cours dans un amphithéâtre de 600 places, il est difficile de soutenir qu'on y fait de l'école ! On a l'impression que les acteurs de la vie des Etats en Afrique pensent qu'on peut se passer de l'éducation, ou éduquer à moitié.

Or, il est important de se rappeler une chose qu'on tend à oublier souvent : l'organisation et la gestion de l'Etat est entièrement basée sur l'éducation, sur l'école. Au-delà du fait que c'est elle qui forme le médecin, le juge, l'officier, le financier..., c'est elle qui forme le citoyen imbu de ses droits et surtout de ses devoirs. Il n'est donc pas difficile de comprendre que quand l'école va mal, l'hôpital va mal, la justice va mal, l'agriculture va mal... Bricoler l'école comme on le fait actuellement dans beaucoup de pays en Afrique, c'est justement bricoler le citoyen et par conséquent l'Etat ! L'Occident l'a compris très tôt et a mis l'accent sur la qualité de l'enseignement pour pouvoir former des médecins de qualité, des gestionnaires de qualité... et par-dessus tout des citoyens de qualité. Ils n'ont pas fait l'école de qualité parce qu'ils sont riches, ils sont riches parce qu'ils ont fait une école de qualité. Le Japon, la Corée, Le Taïwan l'ont fait aussi plus tard et aujourd'hui, la Chine le fait. Rien qu'à voir les fonds que ces Etats investissent dans l'éducation et la recherche, on devrait avant de prendre des milliards pour aller acheter des armes en Occident, méditer. Ils ont compris que la survie et le développement d'une nation passe par l'éducation, une école de qualité. L'alternative est claire : éduquer ou périr ! Si les Etats africains ne prennent pas en main leur éducation, s'ils la laissent entre les mains des bricoleurs venus d'autres horizons avec d'autres intentions (ONG, institutions internationales...),

alors leurs citoyens sont condamnés à périr. Ce n'est pas d'une mort physiologique qu'il s'agit, c'est leur quasi absence des grands enjeux de ce monde. Et c'est encore plus dramatique.

1-3) Des fournitures qui mettent à mal l'école gratuite

Chaque année, les familles doivent effectuer d'énormes dépenses pour l'achat des sacrosaintes fournitures scolaires. Mais que devient la gratuité de l'école dans tout ça ? Des parents d'élèves s'interrogent et tentent d'en défendre le principe.

Pour les parents, la corvée de l'achat des fournitures scolaires est très frustrante. Les listes fournies par les écoles pèsent énormément déjà sur leur bourse sans compter le petit matériel, les tenues de sport et tous les autres frais qui viendront s'ajouter après la rentrée. ... Nul n'échappe à la fameuse liste, pas même les enfants de la maternelle et les élèves de primaire. Que dire du cartable, du matériel de dessin et de couture ?

Mais où est donc passé le principe de gratuité de l'école ? C'est ce que se demandent les Associations de parents d'élèves qui estiment que, si un matériel est indispensable, c'est à l'établissement de le fournir. Les manuels scolaires échappent au principe de gratuité et sont mêmes à la solde des parents. À l'école primaire, la question de ce qui est à la charge ou pas de l'Etat reste posée, Les « fournitures scolaires » (dont la papeterie, les craies, les crayons, les gommes, les photocopies, etc.) ne doivent-elles pas être à la charge de l'Etat? Et même en maternelle il faut du matériel et habiller les enfants. La scolarisation des enfants devient de plus en plus chère aux parents qui ont le droit à de moins en moins d'aide !! Où est l'accès pour tous à l'éducation dans ce cas-là?

1-4) La gratuité des frais scolaires primaire et maternelle au Togo : un but quantitatif ou qualitatif ?

Au Togo, la stratégie est impressionnante. Présidentielles 2005, promesse électorale; le président actuel a promis la gratuité de l'école

primaire. A la rentrée scolaire de septembre 2008, la promesse devient une réalité, les frais scolaires au primaire et à la maternelle sont rendus gratuits. C'est-à-dire plus d'écolage, plus de cotisation parallèle. Situation embarrassante pour les chefs d'établissements. Les classes sont vite inondées. Du CP au CM on va jusqu'à compter 3 voire 4 élèves par banc prévu pour deux. Le taux de scolarisation augmente certes mais le plus inquiétant dans cette situation c'est le manque de mesure d'accompagnement c'est-à-dire le manque de moyens au niveau des directions des écoles pour gérer la situation. Mise à part les problèmes comme l'insuffisance du matériel didactique pour les écoliers, la vétusté du matériel technique et pédagogique, les écoles vont jusqu'à manquer de craies. Dans certains villages, il suffit seulement que les nuages se forment et que le ciel s'assombrisse pour qu'il n'y ait pas classe. Raison : les pailloles qui servent de salles de classe ne peuvent pas protéger les apprenants contre la pluie mais contre le soleil uniquement.

En ville, si les parents arrivent tant bien que mal à envoyer leurs enfants à l'école, la situation est toute autre dans les zones rurales où la pauvreté sévit. Malgré la gratuité des frais scolaires, d'autres conditions expliquent le non scolarisation des enfants. L'extrême pauvreté de la population majoritaire, le manque d'écoles dans certains villages, manque de personnel qualifié dans d'autres. A cela, il faut ajouter la corruption et la manipulation des consciences de la part de certains enseignants ou chefs d'établissements.

A la fin de l'année scolaire certains élèves passent en classe supérieure malgré leurs insuffisances. Des soucis en moyen pour les chefs d'école, et des lacunes perpétuelles pour ces apprenants.

Quelle formation de base pour les générations futures ? Quelle base pour la relève de demain ?

Les questions méritent d'être posées.

2) Négligence de l'Etat envers l'éducation primaire ?

2-1) Négligence budgétaire

Parmi les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés en 2000 qui doivent être atteints à l'horizon 2015, figure l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire pour tous. Les OMD ne peuvent être atteints que si les autorités gouvernementales font preuve de volonté réelle et s'impliquent directement par la mise à disposition et la décentralisation des ressources financières adéquates auprès des acteurs. Au delà des belles promesses, les chiffres tendent à démentir la volonté réelle du système au pouvoir au Togo, de contribuer à la réalisation de ces grands principes. Ce ne sont pas les allègements de la dette, sans transfert de compétence vers les acteurs de la société civile, ou les aides dites au développement qui retournent pour plus de 60 % aux pays donateurs, ni même le commerce asymétrique fondé sur la vente de matières premières non transformées contre des produits industriels à haute teneur de valeur ajoutée, qui pourront inverser la donne.

En effet, en 2008 les dépenses de l'Etat pour l'éducation n'ont pas dépassé 3,7 % du Produit intérieur brut (PIB), soit 17,2 % des dépenses du gouvernement. Et encore faut-il aller voir les comptes dans le détail et s'accorder sur ce que le Gouvernement togolais entend par formation ! Là il n'y a pas photo ! On trouve à peine 14,6 % de professeurs formés et disponibles pour l'enseignement dans l'éducation primaire au Togo en 2008, contre 49,1 % au Ghana, 87,7 % au Burkina-Faso et 71,8 % au Bénin. La moyenne d'enfants par classe dans le primaire était au Togo de 39 élèves pour 2008, contre 31 au Ghana, 49 au Burkina-Faso et 45 au Bénin.

La catégorie d'enseignants contractuels ou pris en charge par les communautés elles-mêmes représente 24,5 % des effectifs dans l'enseignement primaire public et plus de 52 % dans l'enseignement secondaire de second cycle.

Malgré les effets d'annonces, l'enseignement public dans ses différentes composantes, trop longtemps abandonné à lui-même, n'a bénéficié

jusqu'ici que de peu d'attention, de l'attention et surtout des moyens financiers que tout Gouvernement qui a à cœur le développement de son pays doit mettre à la disposition de sa jeunesse pour lui permettre d'assurer son développement individuel. Le secteur privé peine à prendre la relève et ne peut de toutes les façons pas tout faire sinon, ce sera une éducation à deux, trois ou plusieurs vitesses.

L'école publique n'arrive plus à honorer les espérances placées en elle, ce depuis que le « *laisser-faire* » rime avec les réductions budgétaires que les institutions de financement de Bretton Woods avec leurs plans d'ajustements ont systématiquement décimé le système éducatif et la formation soutenue par l'Etat depuis les années 1980. Les subventions de l'Etat sont nécessaires et les supprimer, c'est choisir de tuer l'essor de l'école publique. On se contente de palliatifs avec les effets d'annonce ici et là sans véritables suivis et de maintenance.

Et le Peuple ne voit rien de concret, les populations ne savent plus quoi faire quand la cherté de la vie impose des sacrifices à chaque rentrée scolaire dans les ménages togolais, qui n'ont qu'à pleurer et pousser des cris qui restent peu audibles auprès de leurs dirigeants. La « rentrée » est trop chère ! Qui va devoir rester à la maison ou au village car l'argent ne permet d'envoyer que l'un et pas l'autre des enfants

2-2) Une scolarité déplorable

A l'obsolescence des équipements sont venus se rajouter dès fois les désagréments marqués par d'importantes inondations, prévisibles par ailleurs, qui conduisent à la fermeture temporaire de nombreuses écoles. La majorité des parents d'élèves togolais ne peuvent que se contenter de l'école publique où la gratuité rime parfois avec l'absence de responsabilité de l'Etat. C'est ainsi que de nombreuses écoles sont dans des zones inondables autour du Mono et le Gouvernement ne semble pas avoir eu une pensée pour les élèves dont les classes sont partiellement inutilisables car remplies d'eau et de boue.

Entre autres désagréments pour les élèves et le corps enseignant, il faut noter les équipements obsolètes, ce qui a conduit les écoles à fermer en raison des salles de cours inondées (ZORRO-BAR, KANYIKOPE, BAGUIDA, ADAKPAME). Les élèves de certains collèges d'enseignement général (CEG) sont amenés à suivre les cours en compagnie de nouveaux élèves « *allogènes* », à savoir des grenouilles et des serpents. Personne ne veut en parler officiellement alors que c'est la vérité dans les faits. D'autres péripéties de la rentrée scolaire témoignant des résultats médiocres de l'action du gouvernement au cours des périodes précédentes sont volontairement cachées afin de faire croire que la situation est normale conformément aux dires des officiels et que les élèves n'ont qu'à reprendre le chemin de l'école, sans « *broncher* ».

2-3) Faillite du système ?

L'indigence du système éducatif togolais se situe à tous niveaux – équipements obsolètes et inadaptés, manque cruel de moyens mis à la disposition des établissements pour l'épanouissement des élèves, programmes scolaires et universitaires inefficients, fausse gratuité dans le primaire puisque certains parents d'élèves se plaignent de devoir encore acquitter des frais d'inscription, salaires de misère du corps enseignant, « aides universitaires » aux étudiants non réguliers et soumis à des aléas non démocratiques, cherté des fournitures scolaires – ne permet plus depuis fort longtemps de former une jeunesse qui pourrait assurer le développement économique du pays.

C'est donc d'une véritable démission de l'Etat qu'il faut aujourd'hui parler face aux problèmes scolaires, ce qui n'empêche pas de donner des apparences d'actions qui ne trompent que ceux qui croient aux promesses non tenues et aux actions non évaluées par des expertises indépendantes.

En effet où sont passés aujourd'hui les réalisations concrètes de la première tranche des 45 millions de dollars couvrant la période 2010-2012, pour la construction de près de 1000

salles de classe annoncée le 4 juin 2010 par le Premier ministre HOUNGBO dans le cadre du programme multilatéral « Education pour tous » ? Ce point mérite d'être souligné puisque les déclarations ont eu lieu lors de la présentation de son discours de politique générale devant le Parlement. Est-il normal que lors de la rentrée scolaire 2010-2011 aucune salle de classe ne soit encore sortie de terre, à moins que cela ne soit pas officialisé ?

Comment peut-on vérifier la localisation des 579 nouvelles salles de classes équipées de mobiliers et blocs sanitaires annoncées pour cette rentrée, la réintégration de plus de 12.133 enseignants auxiliaires et le recrutement de plus de 5.000 nouveaux enseignants auxiliaires pour le préscolaire, le primaire et le secondaire de l'enseignement général et technique ?

Cette faillite du système est d'autant plus évidente qu'il s'agit de la troisième rentrée depuis que le gouvernement a décrété la gratuité de l'enseignement du préscolaire et du primaire et que certains directeurs continuent par percevoir encore des frais sous le couvert de cotisation parallèle !

7. Recommandations

Si l'organisation et la gestion de l'Etat est entièrement basée sur l'éducation, si au-delà du fait que c'est l'école qui forme le médecin, le juge, l'officier, le financier..., c'est elle qui forme le citoyen imbu de ses droits et surtout de ses devoirs, Il n'est donc pas difficile de comprendre que quand l'école va mal, l'hôpital va mal, la justice va mal, l'agriculture va mal...Il va sans dire que la survie et le développement d'une nation passent par l'éducation, une école de qualité.

Par conséquent, LES CEMEA-TOGO

- Recommandent que les autorités gouvernementales fassent preuve de volonté réelle et s'impliquent directement par la mise à disposition et la décentralisation des ressources financières adéquates auprès des acteurs de l'éducation;

- Invitent les autorités à organiser dans les plus brefs délais une assise nationale (les états généraux de l'éducation) réunissant tous les acteurs du secteur ;
- Suggèrent une réflexion profonde sur la réforme du système éducatif au Togo ;
- Proposent au Gouvernement d'associer désormais à la prise de décisions les représentants des élèves, des étudiants, des enseignants et professeurs, des parents d'élèves et même des syndicats ;
- Demandent au gouvernement de prendre en compte de manière précise et transparente les recommandations qui lui seront soumises
- Appellent tous les défenseurs du droit à l'éducation de rallier cette dynamique.

Présenté par TELLAH-TAGAN Paulin

Annexe n°14

Participants à la rencontre

N°	Nom et Prénoms	Pays	Téléphone	Email
01	 BOUZENNOUN Ferhat	Algérie	(+213) 795555647 (+213) 21433356	asjdn.dz@hotmail.com
02	 HEBOUCHE Akli	Algérie	(+213)770251391	hebouchesaidal@gmail.com
03	 GANSA Br uno	Benin	(+229) 20213860 (+229) 96750708	caeb2007@yahoo.fr gansabru@gmail.com
04	ABEGA NDJIE Marie Jeanne	Cameroun	(+237) 673260934	abegandjiemarie@yahoo.fr
05	 AWOULBE Crescence	Cameroun	(+237)699816154	alocres@yahoo.com
06	 MBATOUMOU Constance Odile	Cameroun	(+237)677155974	mconsodile55@yahoo.fr
07	 N'GONGO Godeberte	Cameroun	(+237)699961733	godeberte@yahoo.fr
08	 ALLEGUY Yvon	Côte d'Ivoire	(+225) 07640929	
09	 BADOLA Marguérite	Côte d'Ivoire	(+225) 08030348	maguy1@rocketmail.fr
10	 HEMA BRAHIMA	Côte d'Ivoire	(+225) 07854985	brahimahema@gmail.com
11	 KONAN KRAMO	Côte d'Ivoire	(+ 225) 07001657	
12	KOUAKOU Generosa	Côte d'Ivoire	(+225) 09710990	kouakougenerosa112@yahoo.com
13	 GUIEHOA Mariatou	Côte d'Ivoire	(+225) 07091403	mariatoucou@yahoo.fr
14	 KOUADIO KOUAKOU Rémy	Côte d'Ivoire	(+225) 08274668	konadioremy787@yahoo.fr
15	LANGUI KOUADIO	Côte d'Ivoire	(+225) 09800026	lancopi@yahoo.fr
16	 N'DRI BROU	Côte d'Ivoire	(+225) 07712559	
17	 N'GORAN N'DRI	Côte d'Ivoire	(+225) 04000990	ngoran_ndri2004@yahoo.fr

18		BOUROBOU MBADINGA	Gabon	(+241) 07355665	abumbading@yahoo.fr
19		OBAME SIMA Jean	Gabon	(+241) 07218655	jeanobame@yahoo.fr
20		GANDA Aminata	Niger	(+227) 96875246	ganda_aminata@yahoo.fr
21		ADADE Regis	Togo	(+ 228) 91421280	adaderegis@yahoo.fr
22		AFINOU- AKAKPO Mureille	Togo	(+228) 91395800	afinourudy@yahoo.fr
23		AFINOU- AKAKPO Yves	Togo	(+228) 91415077	ahoelete@live.fr
24		GOEH-AKUE Maggy	Togo	(+228) 90024391	margoga@yahoo.fr
25		KOUMI KAYI	Togo	(+ 228) 90099022	jeanida_99@yahoo.fr
26		TELLAH-TAGAN Paulin	Togo	(+228) 98163086	kpaulin88@yahoo.fr
27		TELLAH-TAGAN Roméo Mesko	Togo	(+228) 97671083	art.mesko@yahoo.fr
28		Mama SOW	Sénégal	(+221)776388482	lamsow@yahoo.fr
29		Mame Ousmane DIENE	Sénégal	(+221) 775452266	obdiene@gmail.com
30		Alexandre ATEBA	Cameroun Coordonnate ur	(+237)676177768	alexandre1ateba@gmail.com
31		Isabelle PALANCHON	France Responsable Pôle Europe et International	(+ 33) 670512490	isabelle.palanchon@cemea.asso.fr
32		Sonia CHEBBI	France Déléguée Permanente FICEMEA	(+33) 542661	sonia.chebbi@cemea.asso.fr
33		Yvette LECOMTE	Belgique Présidente FICEMEA	(+32) 486090694	yvette.lecomte@skynet.be

Représentants du Gouvernement ivoirien



Monsieur Dioman De Lassine,
Directeur de la Vie associative
au Ministère Délégué auprès du Président
de la République chargé de la Promotion
de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes



Monsieur Mea Kouadio,
Directeur des Ecoles,
Lycées et Collèges au Ministère
de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique

107

Consultant



Professeur Fadiga Kanvaly

Représentant de la Zone Afrique



Monsieur Alexandre Ateba

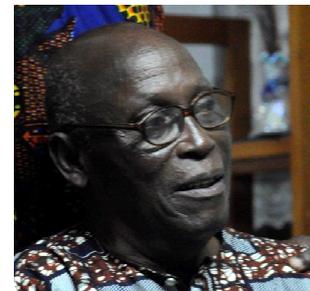
COMITE D'ORGANISATION



Monsieur Yvon Alleguy
Président des CEMEA C.I.



Monsieur Ngoran N'dri
Président du Comité d'Organisation
Chargé de la Formation CEMA-C.I.



Monsieur Lazare Kouame Koffi
Président Fondateur des CEMEA-C.I.



Madame Mariatou Guiehoa
Trésorière CEMEA C.I.



Monsieur Roger Zaouri
Secrétaire Général CEMEA C.I.

